
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 7 septembre 2004, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Renate Cornu, Linda de Coulon, Sarah Klopmann, M. Jean-Pierre Oetiker* et *M^{me} Annina Pfund*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 août 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 septembre, mercredi 8 septembre et lundi 13 septembre 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance de rentrée, en espérant que vous avez tous passé de bonnes vacances et que vous avez retrouvé votre travail avec plaisir. Je donne la parole à M. le maire pour une communication.

M. Pierre Muller, maire. Merci, Monsieur le président, pour vos vœux concernant cette reprise. En effet, je crois que les vacances ont été bonnes pour tout le monde et que nous sommes pleins d'allant pour reprendre notre activité.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux communications d'une certaine importance. La première concerne les statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ces statuts, selon la délibération – projet d'arrêté PA-48 – de votre Conseil du 23 février 2004, ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 30 juin 2004. Seule une modification concernant l'autorité de surveillance est intervenue, en ce sens que ladite fondation sera placée sous la surveillance du Conseil municipal et non pas sous celle du Service de surveillance des fondations. Les statuts ainsi modifiés feront l'objet d'un projet de loi d'ores et déjà inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Etat du 8 septembre, c'est-à-dire demain. Dès que le Conseil d'Etat aura approuvé ce projet de loi, il pourra être transmis au Grand Conseil pour examen. Il faut compter environ huit mois à un an pour le vote de la loi, selon les standards de durée habituels. Pour votre information, le nouvel article 8 des statuts de la fondation stipule notamment que la fondation est administrée par un conseil formé de quatre membres nommés par le Conseil administratif de la Ville de Genève et d'un membre par parti siégeant au Conseil municipal. L'ancien article 8 des statuts de la Fondation HLM de la Ville de Genève stipulait que la fondation était administrée par un conseil de treize membres, nommés à raison de quatre par le Conseil administratif de la Ville de Genève et de neuf par le Conseil municipal. Voilà pour la première communication.

La deuxième consiste en un rapport succinct sur l'action municipale contre le chômage au 1^{er} semestre 2004. La Ville de Genève a offert au total 210 places de travail temporaire aux chômeuses et chômeurs du 1^{er} janvier au 30 juin 2004, toutes catégories de contrats d'engagement confondues. Soit 91 engagements sur le Fonds chômage municipal dans les services municipaux, dont 88 emplois temporaires et 3 stages professionnels fédéraux; 16 engagements sur le Fonds chômage dans les institutions subventionnées; 36 engagements sur le budget temporaire des services municipaux; 65 engagements sur les mesures cantonales pour

chômeurs en fin de droit; 1 engagement sur les mesures de type contre-prestations du RMCAS, et enfin 1 engagement sur les mesures de réinsertion de l'assurance invalidité.

Deuxièmement, la cellule Coordination action chômage du Service des ressources humaines de la Ville de Genève vise les axes du conseil en personnel et en réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi, du conseil technique, du recrutement et de l'engagement au sein de l'administration municipale et dans les institutions subventionnées. Cette cellule collabore avec le secteur développement et formation du Service des ressources humaines afin d'appliquer, outre les stages de perfectionnement, diverses nouvelles mesures de formation, par exemple stages de formation, apprentissages et cours.

Troisièmement, la cellule Coordination action chômage a, dans ces buts, reçu 350 nouveaux demandeurs d'emploi durant le premier semestre 2004, pour un total de quelque 450 entretiens de conseil.

Quatrièmement, en ce qui concerne le Fonds chômage municipal en chiffres, relevons que le montant initial voté pour l'exercice 2004 s'élève à 3 705 000 francs en chiffres ronds, que le total budgété des salaires pour les 91 engagements de chômeurs s'élève à 2 695 000 francs, que les engagements de chômeurs en institutions subventionnées représentent 650 000 francs, enfin que le total budgété des frais d'entretien, d'énergie et de matériel des ateliers de chômeurs s'élève à 2000 francs.

Quant aux dépenses, elles atteignaient au total, au 30 juin 2004, 1 709 000 francs en chiffres ronds.

En conclusion, précisons qu'actuellement, soit au 31 août 2004, il reste un solde disponible de 180 000 francs sur le Fonds chômage, provisionné pour quelques engagements prévus de longue date. Ceux-ci sont répartis dans le temps jusqu'en décembre prochain, afin que la planification financière entraîne des comptes équilibrés en fin d'année 2004 sur la ligne budgétaire Fonds chômage municipal. Toutes les prolongations prévues de contrats temporaires en cours ont déjà été provisionnées et sont donc financièrement comprises dans les budgets relevés sous le point 4 ci-avant.

A ma connaissance, un rapport sera publié tout prochainement sur intraCM à ce sujet; il vous sera donc possible soit de le télécharger et de l'imprimer, soit de le consulter directement à l'écran. J'en ai ainsi terminé avec mes communications, Monsieur le président.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je tiens à souhaiter un prompt rétablissement à M^{me} Contat Hickel, qui a été sévèrement atteinte dans sa santé pendant l'été. Je suis heureux, tout comme vous, de voir que notre amie Liliane Johner est à nouveau parmi nous, de même que M. Bruno Martinelli. (*Applaudissements.*)

Je prie maintenant notre secrétaire de vous donner lecture de la lettre de démission, pour la fin du mois d'octobre, de M^{me} Renate Cornu.

Lecture de la lettre:

Genève, le 20 août 2004

Monsieur le président,

Je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil municipal dès la fin de la séance plénière du mois d'octobre prochain.

Après avoir participé à ses travaux depuis le début de la précédente législature avec intérêt et, me semble-t-il, engagement, il se trouve que ma situation professionnelle vient de connaître un changement qui m'amène à revoir ma position. Mon statut d'employée d'une association privée, le Cercle du Grand Théâtre, laisse la place à celui d'employée de la Fondation du Grand Théâtre, c'est-à-dire d'une institution subventionnée par la Ville de Genève, en qualité de chargée du mécénat.

Je ne voudrais en aucun cas qu'une confusion puisse se créer entre mon activité professionnelle et mes positions au sein du Conseil municipal et qu'en puisse surgir le moindre risque ou soupçon de conflit d'intérêts, en particulier au moment des discussions budgétaires. C'est une question d'éthique que je partage avec le Parti libéral qui y est profondément attaché.

Cela étant, après un peu moins de dix ans passés dans cette enceinte, j'aimerais, Monsieur le président, vous faire part de quelques observations ou réflexions.

Certes, un Conseil municipal est une assemblée politique, mais j'ai trouvé plus d'une fois navrant que toute suggestion ou proposition soit aussitôt politisée, que les membres de ce Conseil soient davantage portés à en évaluer les conséquences et implications stratégiques plutôt qu'à en examiner le bien-fondé.

Faut-il vraiment qu'une idée soit jugée mauvaise par la majorité de ce Conseil parce qu'elle émane des bancs de la minorité? Faut-il vraiment, parce qu'elle est

trop bonne, tout faire pour la récupérer, en procédant à une ou deux retouches prétextes, afin de ne pas en laisser le bénéfice à son auteur ou à son parti? J'ai été plus d'une fois déçue de constater que les intérêts partisans avaient tendance à l'emporter sur l'intérêt général.

Au total, je crois exprimer un sentiment dominant en vous faisant part de la lassitude qui m'a prise à l'écoute d'un grand nombre de débats. Ceux-ci m'ont semblé souvent répondre moins au souci de faire avancer les choses, en vue du bien commun, qu'à celui de sacrifier à un rituel permettant à chaque parti et à quelques membres de leur équipage d'occuper ses eaux territoriales... sur Léman bleu!

Mais, une fois encore, l'expérience a été riche et je ne voudrais pas m'en aller sans souhaiter bon vent à tous ceux et toutes celles qui restent sur le pont.

Je vous prie, Monsieur le président, de bien vouloir transmettre ce vœu et de recevoir mes salutations les meilleures.

Renate Cornu

Le président. Nous prenons acte de cette démission avec regret. Nous passons à la lecture d'une lettre que m'a adressée M. le conseiller administratif Ferrazino, nous informant que la proposition PR-65 est retirée. Je prie notre secrétaire, M. Dupraz, d'en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 juillet 2004

Concerne: proposition PR-65 du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29061-261, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc des Eaux-Vives, section Eaux-Vives.

Monsieur le président,

Je vous informe que, suite à l'adoption, le 22 avril 2004, par le Grand Conseil de la loi N° 9036 relative au projet de modification des limites de zones N° 29167A-198/261, préavisé favorablement par le Conseil municipal le 9 avril

2003 (PR-208), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a retiré le projet de modification des limites de zones N° 29061-261 cité en titre.

Le retrait a pour conséquence que la proposition PR-65, renvoyée pour examen à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 27 juin 2000, est devenue sans objet et qu'elle doit désormais être supprimée de la liste des objets en suspens de votre Conseil.

Je vous remercie par avance de prendre bonne note de ce qui précède et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma parfaite considération.

Christian Ferrazino

Copie: M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement

Le président. Je donne la parole au président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Patrice Reynaud.

M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L). J'ai aussi été le destinataire de cette lettre et j'en remercie M. le conseiller administratif. Je confirme qu'en raison du retrait de cet objet par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement il n'y a plus lieu que le Conseil municipal donne un préavis et que nous maintenions cet objet à l'ordre du jour de la commission de l'aménagement et de l'environnement. En conséquence de quoi, je propose, Monsieur le président, que cet objet soit déclaré caduc et retiré des ordres du jour de la commission et du Conseil municipal.

Le président. Pour que les choses soient faites conformément au règlement du Conseil municipal, il faut que le plénum se prononce au sujet de ce retrait. Je vous propose de le faire à main levée.

Mis aux voix, le retrait de la proposition PR-65 est accepté à l'unanimité.

Le président. J'ai été informé par le président de la commission des pétitions, M. Jean-Charles Rielle, que la pétition P-57, intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique», était un objet

que la commission des pétitions se refusait à traiter, demandant que ladite pétition soit renvoyée à la commission des arts et de la culture. Là aussi, pour la bonne forme, il faudrait que vous vous prononciez. Je donne d'abord la parole au président de la commission des pétitions.

M. Jean-Charles Rielle, président de la commission des pétitions (S). En effet, la commission des pétitions, qui s'est réunie hier soir, informe que la pétition P-57 a déjà été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 31 octobre 2002. Il s'agit donc d'entériner une décision qui a déjà été prise. Nous serons amenés, dans des séances ultérieures, à reprendre la parole au sujet des pétitions P-61 et P-105. Pour l'une, nous n'avons pas de répondant, et l'autre a aussi été renvoyée à la commission des arts et de la culture. J'espère que nous pourrons entériner ces décisions prises hier soir par la commission des pétitions lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-57 à la commission des arts et de la culture est accepté à l'unanimité.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous propose de faire le troisième débat sur la proposition PR-330 demain à 17 h, en lever de rideau!

Par ailleurs, le bureau a constaté que la séance supplémentaire prévue le 18 octobre tombait exactement en même temps que la première de la *Revue*, à laquelle le monde politique est invité. Nous avons constaté, pot de fer contre pot de terre, qu'il était inutile de maintenir une séance supplémentaire à cette date et nous l'avons donc supprimée. En revanche, vu que notre ordre du jour va encore certainement s'allonger, nous avons décidé de confirmer la séance supplémentaire prévue le samedi 6 novembre. Je rappelle que nous fixons les séances supplémentaires alternativement le lundi ou le samedi, de façon à satisfaire, ou à ennuyer le moins possible les membres de ce Conseil.

La séance prévue le 27 novembre est, elle, annulée. En effet, compte tenu des travaux sur le budget, il nous paraît inutile de surcharger le navire. Enfin, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il y aura très probablement une séance supplémentaire le lundi 24 janvier 2005, qui vous sera encore confirmée.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais vous informer, Monsieur le président, que le 6 novembre aucun conseiller administratif ne sera présent puisque, sans aller sur je ne sais quelle île, nous serons à Saint-Luc pour un séminaire.

Le président. Nous y réfléchirons encore au sein du bureau, mais je crois que nous essayerons de siéger exceptionnellement sans le Conseil administratif... (*Exclamations et rires.*) Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif, de cette information un peu tardive...

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en remplacement de M. Henri Gobet, démissionnaire (statuts de la Fondation, art. 9) (art. 131, lettre B, ch. 8, RCM).

Le président. Je demande à notre secrétaire, M^{me} Hartlieb, de donner lecture de la lettre de démission que M. Gobet a adressée au Secrétariat du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 22 juin 2004

Concerne: le conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées de la Ville de Genève (FAHPA)

Madame,

Pour diverses raisons personnelles, je vous prie de prendre note de ma démission pour le 30 juin 2004 du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées de la Ville de Genève (FAHPA). Une copie de la présente sera envoyée au chef de la fraction UDC du Conseil municipal pour éviter une vacance à ce poste.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma plus grande considération.

Henri Gobet

Le président. Je demande au groupe de l'Union démocratique du centre de présenter son candidat. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la fondation par un membre par parti, l'élection sera tacite.

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, pour remplacer notre collègue Henri Gobet, le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose la candidature de M. Yves Nidegger. M. Nidegger a 47 ans, il est avocat et père de famille, et habite à la rue Marignac 9, 1206 Genève. M. Yves Nidegger est également l'assistant parlementaire du groupe des députés UDC au Grand Conseil et il siège en outre comme juge au Tribunal des prud'hommes.

M. Yves Nidegger est élu.

4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Jean-Charles Lathion, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Nous procédons à la lecture de la lettre de démission que m'a adressée M. Jean-Charles Lathion.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 août 2004

Concerne: représentation du Parti démocrate-chrétien au conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD)

Monsieur le président,

En date du 14 juin 2004, j'ai annoncé ma démission au conseil de la Fondation d'art dramatique ainsi qu'aux membres du groupe PDC du Conseil municipal de la Ville de Genève. Je vous la confirme aujourd'hui afin que vous puissiez entreprendre la procédure nécessaire à mon remplacement.

Comme vous le savez, je représente le Parti démocrate-chrétien à la commission des pétitions. Celle-ci siège le lundi à la même heure que le conseil de la FAD. Souhaitant être pleinement disponible pour le Conseil municipal, il ne me semble pas judicieux de cumuler des fonctions qui nécessiteraient que je sois remplacé systématiquement.

En vous remerciant d'en prendre note, je vous adresse, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Jean-Charles Lathion
Conseiller municipal

Le président. Je donne la parole à la cheffe du groupe démocrate-chrétien pour présenter son candidat. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation d'art dramatique par un membre par parti, l'élection sera tacite.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Monsieur le président, la désignation d'un candidat à cette fonction incombe à l'Association démocrate-chrétienne Ville de Genève. Après la pause estivale, le comité de cette association reprend ses travaux la semaine prochaine. Il ne m'est donc pas possible aujourd'hui de vous présenter un candidat et, avec votre permission, je le ferai à la première séance du mois d'octobre.

Le président. Bien, il en sera donc fait ainsi.

5. Rapport de la commission ad hoc Agenda 21 sur le séminaire «Prenez la parole! Qualité de vie et santé dans votre quartier» (D-38).

Rapporteuse: Mme Annina Pfund.

La commission ad hoc agenda 21 s'est réunie le 12, 13 mars et 27 mai 04 pour participer aux ateliers de scénarios et la restitution des ateliers de Saint-Jean / Charmilles

Rappel du projet :

But du projet

La rencontre qui est proposée (ateliers de scénarios) est une étape dans le projet « Prenez la Parole ! Qualité de vie et santé dans votre quartier ». L'objectif est de permettre à tous les volontaires de contribuer à améliorer la qualité de la vie quotidienne des habitantEs des Saint-Jean / Charmilles et de Genève.

Exercice de consultation

C'est un exercice de démocratie directe. Il ne remplace pas des élections ou des votations, mais les complète en contribuant à mieux connaître les points de vue des habitantEs, professionnelLEs et éluEs et de recueillir leurs idées et expériences. Il s'agit d'un travail de consultation et non de co-décision. (Automne 03)

Objectif de l'atelier

Lors de cette réunion, il est possible d'imaginer un scénario positif du quartier et de la commune (construit à partir des idées émises par des habitantEs lors de précédentes rencontres) et de faire avec les autres participants des propositions concrètes d'amélioration de la qualité de vie.

Esprit de l'atelier

Chaque personne s'exprime dans sans nom propre. Cet avis peut être représentatif du point de vue d'autres habitantEs, professionnelLEs et éluEs et revêtir un intérêt collectif.

Résultat de l'atelier

Les idées récoltées constitueront des propositions d'actions pour habitantEs, professionnelLEs et éluEs afin de les aider à concevoir, piloter et évaluer des projets dans le domaine de la santé et de la qualité de vie.

Suite du projet

Les résultats des ateliers de scénarios seront restitués le 27 mai.

Futur du projet

La réalisation de certaines propositions dépendra des éluEs, des professionnelLEs et des habitantEs. Chacun pourra devenir le relais dans la mise en œuvre d'actions concrètes et dans la diffusion de cette démarche auprès de l'ensemble des habitantEs afin d'en augmenter l'impact.

ParticipantEs des ateliers de scénarios :

HabitantEs

ProfessionnelLEs

- Service de l'urbanisme
- ATE
- TCS
- Réseau Respect, Le point
- TPG
- CASS, Saint-Jean – Charmilles
- Service social de la Ville de Genève
- Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, DIAE
- Délégation de la jeunesse, Ville de Genève
- Gendarmerie de Servette
- Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, Ville de Genève
- FSASD

NB : La Fédération des Artisans et Commerçants a été invitée, mais n'a pas souhaité participer

EluEs (une personne par partie)

Synthèse des étapes de la méthode participative pour le quartier de Saint-Jean / Charmilles :

Objectifs généraux :

- Donner la parole aux habitants du quartier de Saint-Jean / Charmilles ;
- Donner à chacun les moyens d'agir en faveur de sa santé et de sa qualité de vie;
- Mettre à disposition des décideurs locaux les résultats de la démarche participative afin qu'ils puissent concevoir, piloter et évaluer des projets et/ou des politiques publiques les plus pertinents pour la population (outil d'aide à la décision).

Etape 1 : Préparation et mobilisation Janvier - Juin 2003

Objectifs :

- Connaître le quartier ;
- Sensibiliser les élus, les professionnels (santé et de la qualité de vie), les acteurs clés et les habitants et les mobiliser pour les étapes suivantes.

Information et sensibilisation :

- 8 élus du conseil municipal de la Commission agenda 21 (janvier 2004)
- 30 professionnels et/ou acteurs clés
- 12'000 « tout ménage »
- 8 personnes à la séance d'information publique du 14 mai 2003
- 20 personnes à la séance d'information pour les groupes et clubs d'ainés (mai 2003)
- 35 entretiens

Etablissement du profil de quartier : 26 données récoltées

Etape 2 : Consultation Automne 2003

Objectifs :

- Repérer les points forts et faibles du quartier en consultant des habitants;
- Révéler des domaines de qualité de vie à approfondir dans les ateliers de scénarios.

Au total, **66 habitants** :

5 groupes de consultation : 35 participants

- 3 groupes (23 participants) « Tout public »
- 1 groupe de 3 aînés
- 1 groupe de 6 jeunes

1 entretien individuel

Etape 3 : Ateliers de scénarios - Printemps 2004

La méthode :

- s'applique à des projets d'amélioration sur un problème vaste où les solutions sont ouvertes ;
- crée des échanges de connaissances, d'opinions, d'idées entre habitants, professionnels et décideurs locaux ;
- permet d'identifier et de discuter des points d'accord et des divergences entre les participants ;
- permet de formuler des besoins conduisant à des propositions d'action ;
- a été largement utilisée dans des villes européennes ;
- comme toutes les démarches participatives, elle permet l'expression d'opinions plus ou moins représentatives de l'ensemble des habitants (pas de sélection par échantillonnage représentatif). Par expérience, on sait que la diversité de propositions émises ne varie pas au-delà d'un certain nombre de personnes consultées. En d'autres termes, on constate un phénomène de saturation d'idées.

Objectifs :

- Déterminer un avenir souhaitable en matière de santé et de qualité de vie;
- Suggérer des propositions d'action ;
- Donner à chacun la capacité d'agir en faveur de sa santé et de sa qualité de vie.

Déroulement :

<p>1^{er} jour</p> <p>3 groupes de « rôle » :</p> <p>8 élus - 12 professionnels - 10 habitants</p> <p style="text-align: center;">⇓</p> <p>Elaboration de scénarios</p>	<p>2^{ème} jour</p> <p>4 groupes thématiques :</p> <p>Vie sociale – Infrastructures - Cadre de vie Déplacements/ accessibilité</p> <p style="text-align: center;">⇓</p> <p>Elaboration de propositions d'action</p>
--	--

Annexes: Résultats de l'atelier de scénario + Synthèse de propositions d'actions issues de la démarche participative

- Département
- de l'Action Sociale
- et de la Santé



agenda21

Prenez la parole !

Qualité de vie et santé dans votre quartier



Communauté d'Intégration Sociale
 du Canton de Genève
 Promotion d'un Quartier Solidaire



Ville de Genève

Résultats de

l'atelier de scénarios

des 12 et 13 mars 2004

(au Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier)



Ville de Genève

COMPLUSETERRE

Secteur Saint-Jean / Charmilles

equiterre



Fondation du devenir
 pour la promotion sociale

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE SCENARIOS DE SAINT-JEAN / CHARMILLES

des 12 et 13 mars 2004 au Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier

CONTEXTE

L'atelier de scénarios a été une étape du projet « Prenez la Parole ! Qualité de vie et santé dans votre quartier ». L'objectif est de **permettre à tous les volontaires de contribuer à améliorer la qualité de la vie quotidienne des habitants des Champs-Frêchets et de Meyrin.**

OBJECTIF DE L'ATELIER

Le premier jour de l'atelier, les participants ont **imaginé un scénario positif** du quartier et de la commune (construit également à partir des idées émises par des habitants lors de séances de consultation). Le deuxième jour, ils ont fait **des propositions d'action concrètes pour améliorer la qualité de vie.**

RESULTAT DE L'ATELIER

Les idées récoltées ci-dessous constitueront des propositions d'action **pour les éluEs, les professionnLEs, et les habitantEs** afin de les aider à concevoir, piloter et évaluer des projets dans le domaine de la santé et de la qualité de la vie.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

	Séquences	Quoi ?	Disposition
Elaboration d'un scénario	Ouverture	Introduction de M. Ferrazino, Président de la délégation à l'Agenda 21	« Tous ensemble »
	Introduction	<ul style="list-style-type: none"> Rappel du projet et présentation du déroulement des ateliers Restitution des consultations : 4 thèmes dégagés 	« Tous ensemble »
	A (1 ^{ère} partie) A (2 ^{ème} partie)	<ul style="list-style-type: none"> « Brassage d'idées » en duo Construction d'une vision commune du groupe 	En groupe de rôle
	B	Mise en commun des trois visions et synthèse	« Tous ensemble »
Propositions d'action	Introduction	Synthèse des priorisations	« Tous ensemble »
	C	Elaboration de propositions d'actions	En groupe thématique
	D	Mise en commun des 20 propositions d'actions	« Tous ensemble »
	E	Présentation des 5 propositions sélectionnées	« Tous ensemble »
	F	Travail sur les 5 propositions sélectionnées	En groupe de proposition
	G	Restitution et clôture	« Tous ensemble »

Séquence B :
Mise en commun des 3 visions positives

Après la séance d'ouverture par le Conseil administratif et l'introduction expliquant le projet, les participants, repartis en groupes de rôle (habitants, professionnels, élus), ont construit une vision commune (une par groupe). Pendant la séquence B, les 3 visions sont présentées à tous les participants dans le but d'élaborer un scénario commun.

B.1. Images directrices des 3 groupes de rôle : habitants, professionnels et élus.

- Saint Jean c'est géant

- Le quartier sera vert convivial sûr et animé dans le respect des besoins des différents usagers. Il ne développera pas de construction et il favorisera la mobilité douce.

- Un quartier soucieux de gérer sa diversité / un quartier qui prends soin de sa diversité

B.2. Redistribution des propositions positives selon les 4 thèmes (Cadre de vie, Vie sociale, Déplacements et Infrastructures) et classement en fonction du nombre de pastilles attribué par les participants.

Les visions issues des groupes de rôle (propositions listées dans les 4 tableaux qui suivent) sont complétées, après chaque tableau ci-dessous, par les idées issues des séances de consultation.

CADRE DE VIE

Eléments des visions communes de chaque groupe (habitants, professionnels, élus)	Points
Des parcs animés, propres, accessibles, avec des zones diversifiées ... des espaces verts publics, récréatifs, animés et équipés en termes d'artisanat, culture, sport...	11
Moins de bruit (trains, voisinage, voitures, musique dans les commerces...) diminuer le bruit, isoler l'habitat, respect entre voisins, scooters...	5
Remise en état, valorisation et animation de la couverture des voies (qui a vieilli très vite)	5
Marché de Saint-Jean à agrandir, à réanimer ; une réanimation des petits commerces	4
Plus de luminosité, dans les parcs par exemple Gestion des déchets Propreté à faire respecter	2
Zones villas : bâtir et densifier, mais avec un bâti de petit gabarit	1
Davantage de rues piétonnes, même des zones piétonnes temporaires	1
Saint-Jean = plusieurs îlots : renforcer l'identité du quartier par des places de village	1
Avoir davantage de sécurité, plus de présence, de surveillance, plus de responsabilité citoyenne	1
Lieux de détente pour toute la population au pied même des immeubles, avec jeux pour enfants, sous les yeux des parents, pour qu'ils puissent jouer entre eux...	-
Conserver la mixité de l'habitat (social, générations,...)	-
Avoir plus de fleurs sur les balcons et des jardins collectifs	-

Consultations :

- Des toilettes publiques dans les parcs et dans les rues ;
- De plus petits espaces verts (un banc / un arbre) ;
- Augmenter le nombre de jardins familiaux (voir en diminuant les surfaces) ;
- Des espaces verts plus denses, plus d'arbres et moins de coupures anarchiques, plus de grands arbres plantés, que l'entretien des arbres ne prévale pas sur le choix des plantations, des allées d'arbres entre les voies de circulation feraient plus d'ombre l'été (ex. rue de l'encyclopédie),
- Une meilleure mixité entre le bâti, les rues et la végétation ;
- Des infrastructures pour le tri sélectif ;
- Un dispositif (sacs..) réparti plus régulièrement, ou créer des « carrés » pour chien (ex. Petit Saconnex), éducation des maîtres, être plus sévère avec les personnes qui salissent les rues : amendes ;
- Problème d'accès au logement : rapport coût / qualité, et délai d'accès. Il y a de moins en moins de logements libres, ou en HLM et à des coûts élevés. Taille des appartements et coût des loyers pour les familles : il y a une augmentation du standing et perte du caractère populaire (à éviter) ;
- Pour une politique des régies plus transparente : meilleure répartition des logements en fonction du nombre de personnes qui les occupent ;
- Construire de plus grands appartements ;
- Plus de logements sociaux, et plus de coopératives ;
- Transformation des surfaces de bureau non occupées en logement ;
- Obliger la rénovation de certains immeubles (Il y a des logements dans des états honteux) ;
- Problème d'accès au logement étudiant : Etudiants qui se retrouvent sur le marché du logement traditionnel ;
- Problème de la non-consultation des commerçants pour l'aménagement temporaire de la rue du Beulet ;
- Plus d'horloges extérieures ;
- Que la décoration des rues pendant les fêtes ne se limite pas au centre ville, mais qu'elle se fasse aussi dans les quartiers périphériques, prévoir des sapins de Noël sur les places de notre quartier ;
- Problème de la pollution publicitaire ;
- Eclairage public à repenser. Pollution lumineuse ;
- Veiller aux normes de bruit pour les deux roues ; et contrôle du bruit à certaines heures ;

VIE SOCIALE

Eléments des visions communes de chaque groupe (habitants, professionnels, élus)	Points
Mixité sociale en lien avec l'habitat ; maintenir la mixité entre les âges et les cultures	11
Plus de sécurité, plus de présence et de responsabilité civique de la part des habitants, plus de police (le soir)	5
Inciter des formules de cohabitation, réfléchir à des formules d'habitations communautaires, intergénérationnelles : lieu commun dans un immeuble, intégré dans l'habitat...	5
Disponibilité et engagement des gens (échanges de compétences, échange de services entre voisins...) : rendre les gens disponibles par des moyens d'incitation	5
Activités culturelles adaptées aux travailleurs de nuit	3
Encadrer – accompagner la jeunesse dans le quartier (éviter le problème de la drogue, les bagarres...)	2
Information plus dynamique et des lieux d'information et d'échange au niveau des services et des compétences (troc de services)	2
Meilleure communication entre les habitants, communication directe dans des situations de problème	1
Créer des animations de voisinage pour plus de convivialité, d'échange : par exemple, dans des groupes d'intérêts culturels, sportifs...	1
Promouvoir les activités communautaires (fêtes de quartier : maison de quartier et autres îlots)	-
Intégration des personnes handicapées	-
Soutenir toutes les initiatives des habitants, favoriser l'appropriation par les habitants de leurs initiatives	-
Soutien public aux initiatives du quartier : travail en réseau, collectivité, avec tous les acteurs présents : police, jeunesse, ... (ville, canton, ...)	-
Continuer à se faire connaître (le quartier) : lutter contre l'anonymat	-
Viellissement de la population qui peut être néfaste pour St-Jean	-

Consultations :

- Manque de concierges de métier : pour la communication entre les habitants des immeubles ;
- Intégration des étrangers ;
- Proposer des sorties tous âges confondus "sorties tout public", pas seulement qu'entre aînés ;
- Services aux personnes âgées (service social, livraison repas à domicile, lieux de vacance organisés avec infirmières ...) ;
- Assurer un répertoire des personnes âgées du quartier pour organiser des visites (toutes les personnes âgées ne sont pas suivies par les services sociaux, Centre d'action sociale et de santé (CASS), Etablissements Médico-Sociaux (EMS), etc.) ;
- Promouvoir une structure de proximité (bureau de quartier) pour l'entourage et le soutien aux personnes âgées vivant seules (ne pas oser demander aux voisins un coup de main : « à présent il ne faut rien demander, le besoin est constant, si je demande ce serait tous les jours ») : repérer et identifier les situations, organiser un réseau de bénévoles, établir un secrétariat permanent ;
- Assurer une campagne de civilité, de respect et montrer l'exemple dans le système scolaire et à la vie civile en général ;
- Campagne de civilité pour les transports publics (laisser les places assises aux aînés) ;
- Les structures d'accueil existent et peuvent être mises à disposition des jeunes en tout temps (maison de quartier) ;
- Information sur le changement de la Lamal auprès des personnes âgées ;
- La censure (autocensure) médiatique (peur des représailles) ;
- Information : Prospectus dans les boîtes à lettre, articles, encarts dans GHI, le Matin, la Tribune de Genève(TDG), la Télévision Suisse Romande (TSR), améliorer la diffusion de « quartier libre » (journal de la maison de quartier), l'étendre au « tout ménage », diversifier les lieux d'information en ciblant le public concerné (magasins, écoles, Transports Publics Genevois (TPG), poste, lieux d'affichage style colonnes) afin de se sentir informé ;
- Ouvrir la connaissance des différentes voies spirituelles : encourager l'étude de l'histoire laïque des religions dans les écoles. Parler plus à l'école d'autres religions, d'autres cultures.

DEPLACEMENTS

Eléments des visions communes de chaque groupe (habitants, professionnels, élus)	Points
Promouvoir un usage modéré de la voiture	6
Plus de fréquence des bus et élargissement des horaires - plus tôt et plus tard	5
Une meilleure gestion des parkings privés et publics - certains ne sont pas utilisés, ou sous-utilisés étudier la possibilité de rendre les places de parking en surface à l'espace public (parkings souterrains, places en sous-sol non utilisées, covoiturage...)	4
Penser au RER genevois, une gare RER Transports fluides (tram, gare RER) ;	4
Les grands axes : les empêcher de morceler le quartier ; les fluidifier (sans feux rouges, que les piétons ne puissent passer que par-dessous) ; limiter les voitures dans les flots d'habitation	4
Améliorer les transports en commun	3
Densification des maillages des chemins piétons et des pistes cyclables, valoriser les bords du Rhône	3
Améliorer les pistes cyclables	1
Ne pas oublier l'accessibilité pour toutes les personnes, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (équipement des trottoirs ...)	1
Place pour chacun dans le trafic - auto, scooters, piétons, mamans avec poussettes, vélos.	-
Alternatives aux modes de transport actuels - pour personnes à mobilité réduite ...	-
Rendre le quartier accessible à tous les moyens de transport	-
Politique pour réduire le trafic : intra-quartiers, trafic de transit... réduire la circulation individuelle automobile	-

Consultations :

- Pas de bus (6 ou 19 - avenue Wendt -) qui s'arrête à la gare;
- Civilité ? (personnes âgées debout dans les bus) ;
- Création de stations repos (bancs, sous les arbres par exemple) ;
- Améliorer les dispositifs d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (chaises roulantes, poussettes, personnes avec cannes ou béquilles) : nivellement des trottoirs, qualité des revêtements de sol extérieurs (ex. passages piétons),

- continuité des cheminements, suppression des obstacles. Garantie de l'accès à tous les équipements et bâtiments publics : modification de la hauteur et de la maniabilité de tous les automates (bancomats, distributeurs de ticket TPG, téléphones publics, automats de parkings publics) ;
- Pas de vrai centre du quartier, difficulté du lien entre les parties ou secteurs du quartier compte tenu de son étendue ;
- Faire le lien entre les deux rives de la voie ferrée ;
- Difficulté de traverser les axes de circulation en certains points chauds ;
- Passages piétons insuffisants et pas assez sûrs (rue Saint-Jean) ;
- Sécurité des enfants (écoles Cayla, et Vicaire, Aïre, Concorde) ;
- Libérer les trottoirs des deux roues ;
- Besoin de plus de contrôle de police : mauvais comportements (ex. vitesses excessives) ;
- Changement du comportement de l'automobiliste : la voiture est un outil pour effectuer de longues distances mais pas pour aller « vite » d'un endroit à un autre : Valorisation des deux roues, transports publics pour courtes et moyennes distances. Changement à opérer dès l'obtention du permis ;
- Arrêter la production de voitures actuelles. Mention des voitures électriques mais débat sur leur utilisation (vitesse, temps, autonomie...) pratique pour le centre ville mais pas pour de longs trajets (départs en week-end, vacances ...) ;
- Veiller aux normes de bruit pour les deux roues ;
- Procéder à un inventaire de toutes les places de parking souterrain libres (public et privé) et envisager leur mise à disposition par les régies pour les habitants du quartier : espaces visiteurs inclus ou création de zones bleues en souterrain (location) ; à la construction des immeubles, prévoir une place de parking par appartement ; des parkings souterrains moins chers ;
- Une verbalisation plus systématique des stationnements « réellement » gênants : trottoirs, pistes cyclables, double file, mais arrêter l'acharnement sur les dépassements d'horaire ;
- Structures de stationnement pour les deux roues.

INFRASTRUCTURES

Eléments des visions communes de chaque groupe (habitants, professionnels, élus)	Points
Besoin de petites structures de proximité (pour plus lier les sous-quartiers) : culturels, etc., dans le temps (rue fermée, etc.), actions hors murs; services de proximité incitatifs qui rassemblent différents acteurs (crèches, concierges, postes, police de proximité et commerces...)	9
Centres de santé communautaire décentralisés (développement de la prévention et soins ambulatoires)	5
Agora centralisée et lieux décentralisés (îlots de proximité)	3
Stop à la prolifération des antennes	2
Décloisonner les communes (ferme Menut, avenue Aire) decloisonner certains secteurs, travail entre les communes aux abords de Saint-Jean	2
Stop aux nouvelles constructions, favoriser la rénovation des immeubles sans répercussion sur les coûts pour les locataires	1
Bâti : maintenir l'identité existante, déclasser les zones industrielles pour des lofts en loyer libre	1
Informations plus dynamiques, lieux d'échanges et d'information de services et de compétences	-
Maison de quartier : elle est bien où elle est	-
Développer TOUT Saint-Jean : efforts à faire en dehors du vieux Saint-Jean (développement de petites structures)	-
Sectorisation Ville-Etat (contrainte)	-

Consultations :

- Absence d'éducation sanitaire et sociale (la médicalisation) ;
- Actions de promotion de la santé : mise en place de parcours santé – bois de la bâtie. Le « walking » ne suppose pas de tranche d'âge et est intégré dans des associations qui comprennent des moniteurs. Le site peut être le Bois de la Bâtie. Des promenades de groupe peuvent être organisées ;
- Crèches manquantes : Il faudrait occuper les gens qui n'ont pas de travail, comme les retraités, pour s'occuper dans les crèches ;
- Manque d'infrastructures pour les personnes malades qui ne peuvent plus travailler et qui se retrouvent seules ;

- Favoriser, encourager les lieux de socialisation chaleureux et suffisamment insonorisés (pour les voisins) ; Ex. petits commerces, petits bars, terrasses sympas comme les « tea-room » ;
- Maintenir le bureau postal de la rue du Beulet (question de la distance acceptable) ;
- Réouverture d'une succursale bancaire au centre du quartier (proximité des services d'utilité publique) ;
- Les fêtes dans la rue du Beulet ;
- L'esprit de contestation ;
- La réflexion en cours dans le quartier (diversité culturelle, santé) ;
- Excellente stratégie d'animation, d'activités culturelles, artistiques et de loisirs des responsables de la maison de quartier ;
- Manque d'animation le soir et le dimanche ;
- Vie de quartier pas agréable (Europe, Contrat social) ;
- Activités pour les jeunes ;
- Accès à certains sports (ex. tennis pour tous – âge et coût) ;
- Communication entre les associations du quartier ;
- Animation des jeunes adolescents (sport, espaces de jeu) ;
- Plus de soirées et activités pour les 12 ans à 16 ans à la maison de quartier : ouverture de la salle de chant et constitution d'un groupe de chant rap français ou américain ; plus d'ateliers comme des jeux de voiture, des consoles, et des canapés ; ouverture le dimanche avec des ateliers ; achat de CD de Rap, ouverture de la salle de gym 2 fois par semaine ; que la salle de break soit remise pour les jeunes, accessibilité à internet ;
- Réouverture de la poste (centre Internet) aux jeunes ;
- Que les jeux de l'Europe soient refaits et que les « skateurs » ne viennent plus à l'Europe ;
- Décentraliser les conférences de l'université du 3^{ème} âge dans les quartiers ou revoir les horaires (après-midi).

Séquence C :
Elaboration de propositions d'action

A partir de la présentation du scénario commun, les participants passent à l'élaboration des propositions d'action en 4 groupes thématiques, et votent pour celles qui leur semblent les plus pertinentes. Les 5 premières propositions sont celles retenues dans chaque groupe.

CADRE DE VIE

Propositions	Nbre de points
1. Réanimer le marché et les petits commerces, associer les commerçants pour toutes les actions de modification des surfaces et de l'accessibilité (aménagement éphémères) ; créer des rues piétonnes (voir « la rue est à vous ») ;	5
2. Créer un parking sous les bâtiments ou à l'entrée de Saint-Jean pour les habitants de façon à libérer les places de parc ; externaliser le stationnement afin de récupérer l'espace pour des lieux de rencontre (équipements de proximité, « jardins de poche »...) ;	4
3. Créer des lieux de débat décentralisés, un café des générations avec animation : prise de parole des différents âges ;	3
4. Stimuler l'appropriation de la couverture des voies par les usagers : remise en état et animation de la couverture en organisant des actions de bénévolat par les jeunes, sous la direction d'un spécialiste : ex. peinture, nettoyage, décoration, etc. ;	3
5. Stationnement pour les gens qui viennent en visite : créer une carte visiteurs achetée par l'habitant avec un crédit temps ;	3
6. Créer une piste « vita » (ou parcours santé) dans le secteur promenade sur les rives du Rhône et le secteur des « hauts de Saint-Jean en direction du pont » ;	2
7. Renforcer la mission des agents municipaux en matière de contrôle et d'intervention. Amendes conséquentes pour les déjections canines et dépôts sauvages ;	2
8. Créer des lieux de silence (îlots de silence, églises, parcs ou autres bâtiments publics) ;	2
9. Respecter les zones de sensibilité bruits (zone 3 / 65 db) pour les établissements publics et cinémas ;	2
10. Création de centres thérapeutiques multidisciplinaires (soins naturels, médecine traditionnelle) ;	2
11. Responsabiliser chacun à la qualité de vie (par ex. petites brochures humoristiques afin que la santé, la propreté, la durabilité, le respect de l'autre fassent envie) ;	1
12. Pour le bruit dans et autour de l'habitant, le respect entre les voisins : créer une « cellule » d'un ou deux responsables de quartier avec rôle de médiateur. (1pt) ;	1
13. Recenser le parc immobilier public et privé sur l'état des enveloppes du bâti ;	1
14. Utiliser les réseaux de petites rues longeant les voies pour créer un « couloir vert » entre Châtelaine et Montbrillant ;	1
15. Concernant le parc des Délices (musée voltaire) de petite dimension : réunir la	-

PROMOTION COMMUNAUTAIRE DE LA SANTE ET DE LA QUALITE DE VIE DANS LE CANTON DE GENEVE

Projet de l'Etat de Genève, Département de l'action sociale et de la santé,

en partenariat avec la Ville de Genève et la Commune de Meyrin.

Réalisation d'équiterre et de la Fondation du devenir. Soutien de Promotion Santé Suisse.

fonction d'un concierge d'immeuble et « entretien du parc / propreté / végétation / civilité » ;	
16. Diversifier les lieux et les activités festives liées à la vie de quartier ;	-
17. Améliorer l'espace public (fleurs, bancs, animations) pour réduire le sentiment d'insécurité ;	-
18. Ilo tiers, policiers à pied, à vélo dans les rues (être visibles) ;	-
19. Inciter à nouveau les habitants à gérer les déchets, mettre à disposition en suffisance l'infrastructure nécessaire + « îlotier vert » (ex. de Meyrin) ;	-
20. Intervention sur le périmètre Voltaire – Galiffe (réhabilitation) ;	-
21. Nettoyages axés essentiellement sur les voies couvertes, et pas seulement sur les abords ;	-
22. Travaux artistiques (sculptures) sur les différentes places ;	-
23. Bassins et fontaines à construire ;	-
24. Fermeture des terrasses près des habitations à 22H ;	-
25. Planter plus d'arbres de manière espacée ;	-
26. Inciter le logement collectif et social.	-

VIE SOCIALE

Proposition	Nbre de points
1. Créer un réseau d'échanges de savoirs, une bourse de compétences pour favoriser l'entraide et lutter contre l'isolement ;	5
2. Développer un média de quartier interactif : « je vis à st-jean.ch », par et pour les habitants ;	5
3. Réunir une fois par année tous les élus du quartier pour une forme de rencontre avec la population ; intégrer les élus lors de manifestations du quartier ;	5
4. Accueillir chaque nouvel habitant du quartier par un journal d'information sur la vie du quartier	5
5. Créer des comités d'immeuble pour favoriser la vie en communauté en immeuble ;	4
6. Faire respecter les aînés et les visiter plus souvent dans les EMS (Charmilles) ;	3
7. Plus de sécurité dans les parcs, davantage de surveillance (police) ;	2
8. Faire participer davantage les jeunes aux activités du quartier (au niveau de l'organisation) ;	2
9. Surveillance des drogues par les services compétents ;	2
10. Créer des petits boulots pour jeunes qui contribueraient au déplacement des personnes à mobilité réduite ;	2
11. Réunir une fois par année tous les « agents de proximité » (concierges, travailleurs sociaux, îlotiers ...) avec la population (repas, soirées ...) ;	1
12. Créer des groupes d'intérêt sportif (ballade, badminton, natation, ski de fond, roller, vélo ...);	1
13. Remettre sur pied le petit bal musette d'antan en été dans une version actualisée mais pas électronique ;	1
14. Prévoir des activités culturelles (cinéma, théâtre ...) accessibles en même temps à tous (pas de séances réservées aux personnes âgées ou aux jeunes) ;	-
15. Mettre à disposition des jeunes des locaux pour s'exprimer (musique ...) ;	-
16. Faire une fête des communautés où chacune se présente aux autres. Une grande table dans la rue où les habitants mangent des plats confectionnés par eux et de tous pays ;	-
17. Création d'une fondation pour le logement mixte (qui remplacerait la fondation HLM) afin de lutter contre les ghettos socio-économiques. Aide de l'Etat à la personne ;	-
18. Développement des locaux comme l'espace Emma Zell où les jeunes peuvent transmettre leur savoir aux aînés en matière d'informatique et inversement ;	-
19. Soutenir une initiative du type « spectacle » qui intègre le savoir-faire de chacun et l'expression artistique ;	-
20. Créer dans d'autres endroits du quartier des animations genre « Abri » où se côtoient les services de la ville, de l'Etat, des jeunes ...	-
21. Une journée quartier : des échanges jeunes / personnes âgées : ex. du rap, des contes, des jeux dans la rue, un repas commun, des commerçants qui animent ;	-
22. Créer une communication permettant d'évaluer le besoin en visites, soutien des personnes isolées, handicapées, précarisées et autres... ;	-

23. Sensibilisation des parents (école) sur le devoir qu'ils ont en matière d'enseignement, d'éducation, d'apprentissage du respect et de certaines valeurs à leurs enfants. ;	-
24. Il manque des forums de quartier permettant d'apprendre par jeux de rôle (par ex.) le fonctionnement d'une démocratie comme la notre et une meilleure connaissance des droits et devoirs du citoyen – idem pour la police ;	-
25. Favoriser des actions intergénérationnelles avec le but affirmé de permettre un meilleur respect et une possible entraide des uns et des autres.	-

DEPLACEMENTS

Propositions	Nbre de points
1. Faire du RER une liaison inter-quartiers, avec une gare à Saint-Jean (Contrat Social) ;	5
2. Villages piétons reliés : créer des axes à mobilité douce pour les lier entre eux ; priorité aux piétons sans exclure les autres mobilités ;	4
3. Sensibilisation des enfants à la mobilité douce, développer la notion de pédibus (accompagnement des enfants par les parents, à pied) ;	4
4. P + R avec tram, transports publics efficaces ;	3
5. Covoiturage ou auto-partage ;	2
6. Développer les transports publics (bus, tram) : augmenter la fréquence (heures de pointe), temps de parcours réduit (+feux ?) ;	2
7. Installer des péages à l'extérieur de la ville (ex. Londres), faire plus de parking P+R et gratuité des TPG ;	2
8. Réaliser un inventaire des places de parking souterrain disponibles puis étudier la possibilité de rendre la rue aux habitants (suppression des places en surface) ;	1
9. Etablir une liste de propositions concrètes pour les TPG (groupe habitants / TPG ?) ;	1
10. A terme, réduire les prix des TPG, RER (gratuité) ;	-
11. Enlever des voies à la circulation des voitures, faire des voies bus / vélo, élargir les trottoirs (ex. rue de Lyon). Créer un niveau de parking sous les axes routiers (= libérer les axes pour la circulation, cyclistes, piétons). Limiter la vitesse (= moins de bruit) sur les grands axes. Réaménagement des grands axes (Saint-Jean, Aïre, Charmilles, Lyon) : redistribution de l'espace en faveur des piétons, cyclistes ;	-
12. Horaires TPG : améliorer les fréquences le soir, élargir les horaires ;	-
13. Sécuriser le sentier des falaises et le doter d'équipements de loisir / sportifs (lien pour la continuation Rhône- Arve) ;	-
14. Voir avec les TPG pour une meilleure fréquence des bus 7, 27, 6 et 19 ;	-
15. Remise en service (ex. ligne 27) et fréquence sur le centre (hyper) ;	-
16. Des actions auprès des entreprises (renforcer) : plan de mobilité (promotion des modes doux + TC) ;	-
17. Favoriser les parkings sous-terrain (enlever des parkings en surface) : Demander aux régies pour une meilleure utilisation des parkings souterrains.	-

INFRASTRUCTURES

Propositions	Nbre de points
1. Création d'une maison de la santé et de l'environnement (conseils, soins ambulatoires) bien visible au niveau du quartier, animée par des professionnels et des non-professionnels) ;	7
2. Des espaces de rencontres thématiques pour parents de jeunes enfants ; décentraliser des lieux du type Cerf-Volant ; éduquer les parents de jeunes enfants ;	5
3. Des réseaux d'information structurés dans les commerces de proximité : stands d'information (sociale, socioculturelle, socio-médicale, écologique), animés successivement par une personne du réseau ;	4
4. Encourager les promenades digestives : inviter les gens du quartier à se promener n'importe quand : réinvestissement du territoire (3pts) ;	3
5. Développer des locaux de type gestion accompagnée, en priorité pour les jeunes, avec un projet par ex. de type musical ; occupation libre des locaux avec un règlement adéquat ;	2
6. Un espace Internet pour tous ;	1
7. Des échanges de savoir et services réciproques ;	1
8. Des espaces publics multi-sports et aménagés ;	1
9. Des buvettes temporaires dans les parcs ;	1
10. des services bancaires de proximité (Bancomats).	-

Séquence D :
Mise en commun et classement des 20 propositions

Chacun des 4 groupes thématiques présente à l'ensemble des participants les propositions retenues dans son groupe. Puis, chacun vote pour les propositions qui lui semblent les plus pertinentes.

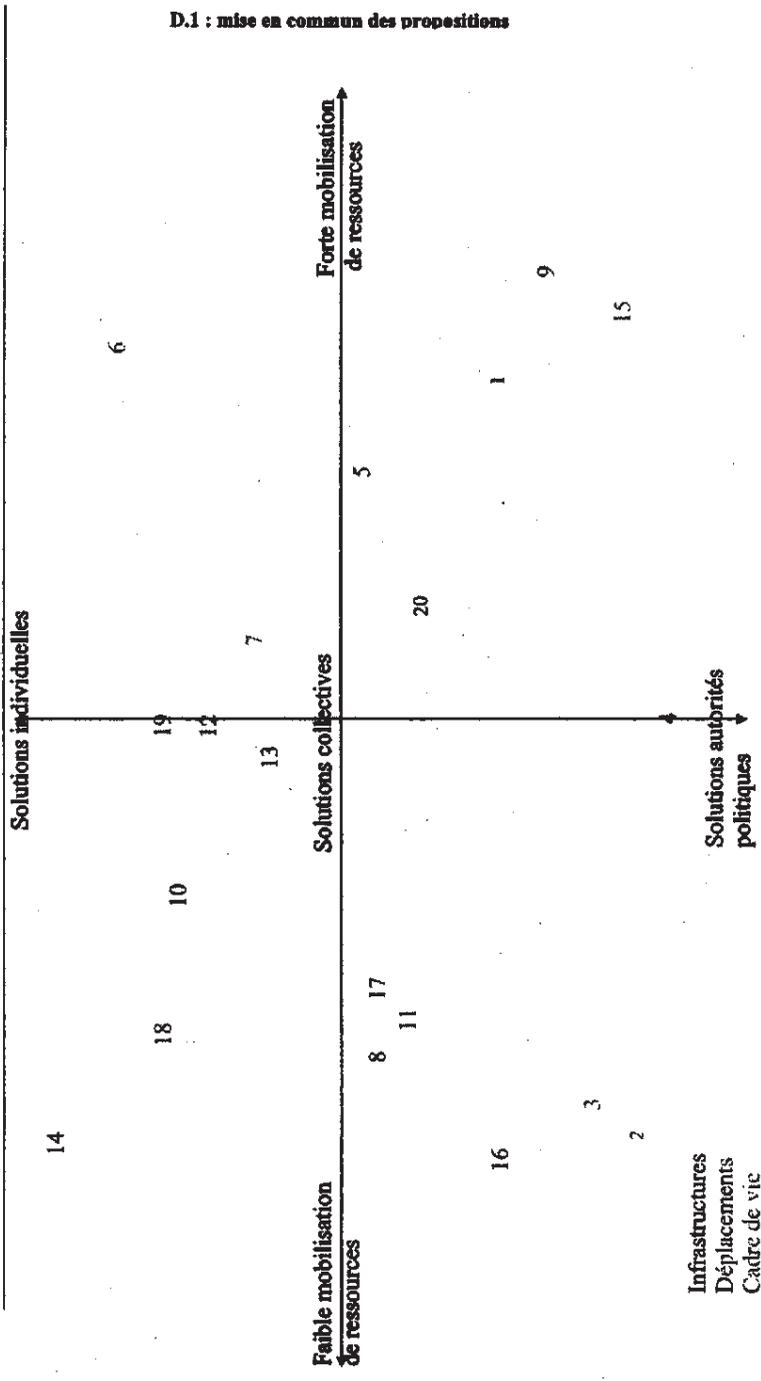
D.1. Mise en commun des propositions d'action

Les 20 propositions sont positionnées sur deux axes, l'axe vertical indique si la mise en place de la proposition dépend plus des individus, de la collectivité ou des autorités politiques, et celui horizontal fait état du degré de mobilisation de ressources (faible ou forte). Voir les axes page suivante.

Chaque numéro renvoie à la proposition présentée dans tableau suivant (p. 17 - 18)

PROMOTION COMMUNAUTAIRE DE LA SANTE ET DE LA QUALITE DE VIE DANS LE CANTON DE GENEVE
 Projet de l'Etat de Geneve, Département de l'économie sociale et de la santé,
 en partenariat avec la Ville de Geneve et la Commune de Meyrin.
 Réalisation d'équitière et de la Fondation de dévenir, Société de Promotion Santé Suisse.

D.1 : mise en commun des propositions



D.2 : Classement des 20 propositions

Propositions	Thèmes	Nbre de points	Hab.	Prof.	élus
1. Création d'une maison de la santé et de l'environnement (conseils, soins ambulatoires) bien visible au niveau du quartier, animée par des professionnels et des non-professionnels	infrastructure	19	10	4	5
2. Réanimer le marché et les petits commerces, associer les commerçants à toutes les actions de modification des surfaces et de l'accessibilité (aménagement éphémères) ; créer des rues piétonnes (voir « la rue est à vous »)	cadre de vie	12	4	5	3
3. Stationnement pour les gens qui viennent en visite : créer une carte visiteurs achetée par l'habitant avec un crédit temps	cadre de vie	9	4	3	2
4. Faire du RER une liaison inter-quartiers, avec une gare à Saint-Jean (Contrat Social)	déplacements	9	2	3	4
5. Villages piétons reliés : créer des axes à mobilité douce pour les lier entre eux ; priorité aux piétons sans exclure les autres mobilités	déplacements	8	2	2	4
6. Créer des lieux de débat décentralisés, un café des générations avec animation : prise de parole des différents âges	cadre de vie	8	4	2	2
7. Stimuler l'appropriation de la couverture des voies par les usagers ; remise en état et animation de la couverture en organisant des actions de bénévolat par les jeunes, sous la direction d'un spécialiste : ex. peinture, nettoyage, décoration, etc.	cadre de vie	7	1	5	2
8. Créer un réseau d'échange de savoirs, une bourse de compétences pour favoriser l'entraide et lutter contre l'isolement	vie sociale	6	2	3	1
9. P + R avec tram, transports publics efficaces	déplacements	6	2	3	1
10. Espaces de rencontres thématiques pour parents de jeunes enfants ; décentraliser des lieux du type Cerf-Volant ; éduquer les parents de jeunes enfants	infrastructures	6	1	4	1
11. Sensibilisation des enfants à la mobilité douce, développer la notion de pédibus	déplacements	5	1	4	-

PROMOTION COMMUNAUTAIRE DE LA SANTE ET DE LA QUALITE DE VIE DANS LE CANTON DE GENEVE
 Projet de l'Etat de Genève, Département de l'action sociale et de la santé,
 en partenariat avec la Ville de Genève et la Commune de Meyrin.
 Réalisation d'équiterre et de la Fondation du devenir. Soutien de Promotion Santé Suisse.

(accompagnement des enfants par les parents, à pied)					
12. Média de quartier interactif : « je vis à st-jean.ch », par et pour les habitants	vie sociale	5	-	4	1
13. Réseaux d'information structurés dans les commerces de proximité : stands d'information (sociale, socio-culturelle, socio-médicale, écologique), animés successivement par une personne du réseau	infrastructures	4	1	2	1
14. Encourager les promenades digestives : inviter les gens du quartier à se promener n'importe quand : réinvestissement du territoire	infrastructures	3	2	-	1
15. Créer un parking sous les bâtiments ou à l'entrée de Saint-Jean pour les habitants de façon à libérer les places de parc ; externaliser le stationnement afin de récupérer l'espace pour des lieux de rencontre (équipements de proximité, « jardins de poche »...)	cadre de vie	3	1	-	2
16. Réunir une fois par année tous les élus du quartier pour une forme de rencontre avec la population ; intégrer les élus lors de manifestations du quartier	vie sociale	2	-	2	-
17. Créer des comités d'immeubles pour favoriser la vie en communauté en immeuble	vie sociale	2	1	1	-
18. Covoiturage ou auto-partage	déplacements	2	-	-	2
19. Accueillir chaque nouvel habitant du quartier par un journal d'information sur la vie du quartier	vie sociale	1	-	-	1
20. Développer des locaux de type gestion accompagnée, en priorité pour les jeunes, avec un projet par ex. de type musical ; occupation libre des locaux avec un règlement adéquat	infrastructures	1	-	-	1

Séquence E :
Présentation des 5 propositions sélectionnées

Après le vote des participants pour les propositions d'actions qui leur semblent les plus pertinentes, les 5 propositions ayant reçu le plus de points sont présentées.

Les propositions 3 et 4 ne se prêtant pas à un approfondissement particulier en termes de faisabilité, il a été proposé de développer les deux propositions venant immédiatement après les 5 premières (voir 3 bis et 4 bis).

Proposition 1

Création d'une maison de la santé et de l'environnement (conseils, soins ambulatoires) bien visible au niveau du quartier, animée par des professionnels et des non-professionnels.

Proposition 2

Réanimer le marché et les petits commerces, associer les commerçants à toutes les actions de modification des surfaces et de l'accessibilité (aménagement éphémères) ; créer des rues piétonnes (voir « la rue est à vous »).

Proposition 3

Stationnement pour les gens qui viennent en visite : créer une carte visiteurs achetée par l'habitant avec un crédit temps

Proposition 3 bis

Créer des lieux de débat décentralisés, un café des générations avec animation : prise de parole des différents âges

Proposition 4

Faire du RER une liaison inter-quartiers, avec une gare à Saint-Jean (Contrat Social)

Proposition 4 bis

Créer un réseau d'échange de savoirs, une bourse de compétences pour favoriser l'entraide et lutter contre l'isolement.

Proposition 5

Villages piétons reliés : créer des axes à mobilité douce pour les lier entre eux ; priorité aux piétons sans exclure les autres mobilités.

Séquence G :
Restitution de l'étude de faisabilité des 5 propositions d'action retenues

Après avoir travaillé sur une des cinq propositions sélectionnées selon un canevas préétabli, la réflexion est présentée à l'ensemble des participants.

Proposition 1

Création d'une maison de la santé et de l'environnement (conseils, soins ambulatoires) bien visible au niveau du quartier, animée par des professionnels et des non-professionnels.

Nom du projet :

« Une maison de la santé et de l'environnement »

Etat de la situation :

- Existence des UAC (Unités d'action communautaire) – CASS (Centre d'action sociale et de santé). Ex. consultation santé maternelle : ouverture sur un public de parents, manque ce type de prestation sur d'autres problèmes pour tout public.
- Modèle : Yverdon et centres locaux de santé communautaire au Québec
- Des permanences
- CASS occupé, saturé (place)
- UAC à l'extérieur du CASS

Objectifs :

- Un lieu : dans un cadre de proximité ;
- Fournir des conseils en matière de santé / environnement ;
- Offrir de l'information ou de l'aide pour des démarches administratives (UAC) ;
- Mener des actions de prévention et promotion ;
- Offrir des soins médicaux ambulatoires (décharger les HUG) ;
- Améliorer l'environnement CASS ;
- Offrir des pratiques alternatives.

Public-cible :

Population de Saint-Jean

Partenaires

- Professionnels - approche traditionnelle / alternative (privé et public) - ;
- UAC ;
- CASS : Spécialistes et techniciens de la santé ;
- HUG : médecins de ville ;
- Maison de quartier ;
- Spécialistes du paramédical ;
- Professionnels locaux / cantonaux ;
- Bénévoles pour l'accueil.

Budget et sources de financement :

- Pour le bâti
- Pour les postes (antenne médicale)

Planification de l'action :

A court terme :

- Améliorer l'aspect du CASS ;
- Augmenter la surface du CASS (un étage supplémentaire) ;
- Augmenter la signalisation du CASS et de l'UAC ;
- Changer le nom CASS ;
- Echange de locaux avec la Sgipa (Société Genevoise pour l'Intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes) antenne d'ateliers protégés pour personnes handicapées.

Calendrier général :

Proposition 2

Réanimer le marché et les petits commerces, associer les commerçants à toutes les actions de modification des surfaces et de l'accessibilité (aménagement éphémères) ; créer des rues piétonnes (voir « la rue est à vous »).

Nom du projet :

« Le nouveau marché de Saint-Jean »

Etat de la situation :

- Marché à la rue du Beulet avec seulement 3 - 4 étales (légumes, fleurs, poisson) ;
- Superbe halle de marché près de la maison de quartier ;
- Aménagement éphémère à la rue du Beulet ;
- Espace en face de la halle avec des aménagements éphémères (sur les voies) ;
- Proximité de « planète charmilles » = pôle d'attraction ;
- Dynamique des marchés déclinante à Genève.

Objectifs

- Développer la dynamique : activité de marché ;
- Aménagements éphémères en synergie avec les marchands et commerçants ;
- Fermeture de l'avenue Gallatin de manière hebdomadaire (samedi) pour le marché et utiliser la halle au marché actuelle ;
- Stands diversifiés (commerciaux, d'information, culturels ...).

Public cible

Population, petits commerçants, marchands.

Partenaires

- Fédération des Artisans Commerçants
- Association des marchands de marché
- Ville de Genève (Service de l'Aménagement Urbain, division de la voirie, service des agents de ville et du domaine public) ;
- Maison de quartier, associations (d'habitants, culturelles ...)
- Centre commercial de « planète charmille ».

Planification de l'action

- S'assurer le soutien de la ville (autorisations) ;
- Avoir un pilote = ville moteur ;
- Table ronde avec tous les partenaires (novembre 2004) : organisation, définition des objectifs et logistique ;
- Promotion auprès du public ;
- Fête de démarrage (15 mai 2005).

Budget et sources de financement :

Partenariat privé / public :

- Report des budgets existants (aménagement éphémères, gestion d'aménagement de marché) ;
- Synergie de budget de chacun (associations ...)
- Planète Charmilles
- Prévoir l'allègement des redevances (Ville)
- Budget promotion

Calendrier général :

De mars 2004 à mai 2005

Proposition 3 bis

Créer des lieux de débat décentralisés, un café des générations avec animation : prises de parole des différents âges

Nom du projet :

« Des lieux de débats intergénérationnels »

Etat de la situation :

- La maison de quartier : Forum Saint-Jean ;
- Des locaux en voie d'aménagement au contrat social et à l' Europe (99 rue de Lyon) ;
- Un local UAC - contrat social - ;
- Des paroisses.

Objectifs :

Création de lieux de débats intergénérationnels dans divers secteurs du quartier.

Public-cible :

- Parents
- Personnes âgées
- Population migrante
- Population des îlots (idée de sectorialité des sous secteurs)

Partenaires :

- Paroisses
- Clubs d'aînés
- Maison de quartier
- Délégation aux aînés (à créer) – ville (?)
- SSVG, UAC (?)

Budget et sources de financement :

Planification de l'action :

Calendrier général :

Proposition 4 bis

Créer un réseau d'échange de savoirs, une bourse de compétences pour favoriser l'entraide et lutter contre l'isolement.

Nom du projet :

« Un réseau d'échange, une bourse de compétences pour favoriser l'entraide, lutter contre l'isolement »

Etat de la situation :

- Un réseau de compétence et de savoirs en veillesse au CASS (frein institutionnel ? : dans les lieux CASS se pose le problème du rapport avec l'institution). En veillesse car pas assez rapide / réactif. Besoin d'un système souple.

Objectifs :

- Mettre en relation des gens qui ont des besoins avec des gens qui ont des compétences et vice versa (les donneurs sont receveurs, pas de bons d'échange) ;
- Type de prestations : Informations, dépannage (scolaire, technique, courses, écoute, visites).

Public-cible :

- Pas de catégorie d'âge, pas de ségrégation, garder l'hétérogénéité.

Partenaires :

- Maison de Quartier (relais, facilitateur) avec l'espace Emma Zell ;
- l'UAC accompagne un groupe noyau (groupe socialement hétérogène : jeunes, population immigrée, aînés ...) rattaché au lien fédérateur (Maison de quartier) ;
- Groupe existant en veillesse qui transmet les valeurs, met en lien des gens ;
- Etre rattaché à un lieu fédérateur : un lieu non stigmatisé, ouvert au quartier : (Maison de Quartier, 99 rue de Lyon ?).

Budget et sources de financement :

- Le cahier des charges des UAC (« coaching » du groupe noyau = éviter de retomber dans l'institutionnel) ;
- Moyens : Affichage, ordinateurs, un site Internet (utilisation d'un site existant, maison de quartier ?).

Planification de l'action :

- Prendre contact avec le « groupe veillesse » du CASS ;
- Prendre contact avec la maison de quartier, le groupe Emma Zell, la poste (synergies ? transformation ? Intégration dans le groupe noyau ?) ;
- Information pour créer le noyau (dans le CASS, à l'espace Emma Zell, à la maison de quartier, à la poste ...) ;
- L' UAC organise la 1ère rencontre ;
- Travailler, définir, créer le système de communication ;
- « Entretenir » le groupe noyau (rôle du coaching de l'UAC).

Calendrier général :

- Reentrée scolaire de septembre par rapport à l'information aux parents.

Proposition 5

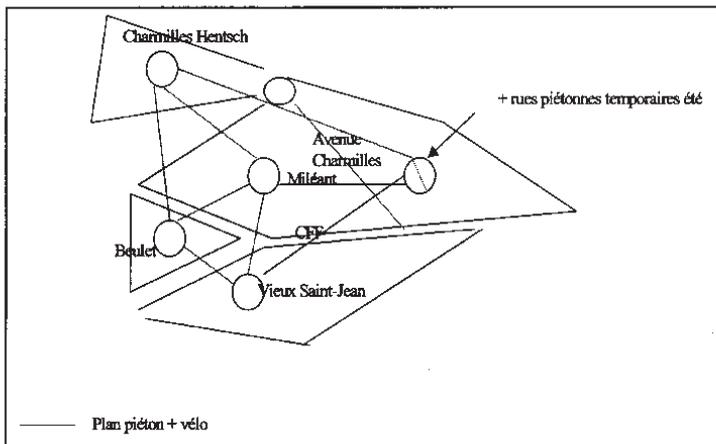
Villages piétons reliés : créer des axes à mobilité douce pour les lier entre eux :
priorité aux piétons sans exclure les autres mobilités.

Nom du projet :

Etat de la situation :

- Patchwork de quartiers
- Déséquilibre des activités communautaires (surtout entre le vieux Saint-Jean et les autres quartiers)
- Changement de population
- Quartiers isolés par de grands axes (pas de lien, pas d'échanges) ;
- Danger lié aux axes de circulation : nuisances sonores, olfactives, poussières / pollution = « la rue perd son sens »

Objectifs :



- (Re)créer du lien social, retrouver une vie communautaire ;
- Améliorer la sécurité des déplacements et la qualité de l'espace public ;
- Partager les voiries entre les différents usagers en faveur des modes doux ;
- Réduire les nuisances sonores et la vitesse ;
- Améliorer la continuité des cheminements (piétons et vélos) ;
- Aller contre la « ghettoïsation » de tout type.

Public-cible :

L'ensemble des usagers du quartier : tous, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...

Partenaires :

- Pour l'animation :
Commerçants, habitants, restaurateurs, écoles, la ville
- Pour l'aménagement :
Canton, Ville

Budget et sources de financement :

Planification de l'action :

- Identifier les quartiers « sympathiques » où on pourrait faire des places de village (urbain) ;
 - Donner une âme et développer une identité : série d'animation et travailler plus sur les relations à adapter (cheminements) ;
 - Développer des animations pour faire vivre les « places de village » : animer et habiller les places (lien social) :
 - mini marchés, étendre les terrasses (avec raison et attention bruit)
 - « Festival des bancs et des vaches » : (ex. projet Zurich)
- Localisation : ex., Place des Charmilles, vieux Saint-Jean, Place de l'Europe, Parc Voltaire (lien avec le futur parc Hentsch).
- Relier ces « places de village » par des voies favorisant la mobilité douce

Calendrier général :

- Animation : été 2004
- Aménagement : « influences possibles » au niveau des grands axes - 2004 et 2006
- Zone 30 : déjà prévue, vieux Saint-Jean 2004.



PROMOTION COMMUNAUTAIRE DE LA SANTE ET DE LA QUALITE DE VIE DANS LE CANTON DE GENEVE

« PRENEZ LA PAROLE !
Qualité de vie et santé dans votre quartier »

Projet de l'Etat de Genève, Département de l'action sociale et de la santé,
en partenariat avec la Ville de Genève et la Commune de Meyrin.
Réalisation d'equiterre et de la Fondation du Devenir.
Soutien de Promotion Santé Suisse.

Saint-Jean / Charmilles en actionS

Synthèse des propositions d'action issues de la démarche participative

Rédaction equiterre et la Fondation du Devenir

Genève – Mai 2004

Signalétique et consignes de lecture

Fidèle à la démarche participative, ce document rend compte des propositions imaginées par les participants à la consultation et à l'atelier de scénarios de Genève des 12 et 13 mars 2004. Mais il va plus loin en :

- agencant les propositions sous forme de scénarios tout en donnant une analyse ;
- proposant des actions découlant des propositions des participants ;
- mettant en cohérence ces scénarios et actions avec des cadres de références communal, cantonal et régional.

Ce document propose des **tableaux synoptiques** qui donnent un aperçu rapide des grandes lignes des scénarios, des propositions d'action et des indications sur leur réalisation ainsi que des cadres de référence (Agenda 21, objectifs de législature cantonaux et communaux) avec lesquels ils entrent en synergie.

Les propositions faites par les participants ont notamment servi à construire deux **scénarios** auxquels correspondent des icônes spécifiques :

Scénarios

icône représentant les scénarios

Développer l'humain : un quartier vivant, d'échange, de soutien et d'entraide



Développer l'urbain au service du social.



Qu'est-ce qu'un scénario dans le cadre de ce projet ?

Un scénario ne prétend pas décrire la réalité, mais il suscite l'imaginaire et facilite l'échange. Il ne faut donc pas le prendre au pied de la lettre.

« Un scénario volontairement factuel a pour ambition de provoquer l'imagination du lecteur, de la forcer au désaccord avec les hypothèses implicites ou explicites qu'il admet, de la contraindre à suivre d'autres cheminements que ceux qui sont évoqués »¹.

C'est dans cette perspective que le lecteur est invité à prendre connaissance du présent document.

¹ MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses Universitaires de France, 3^{ème} édition revue et augmentée, 2000, mai, Paris

Agencements des scénarios

Chacun de ces deux scénarios :

- Est examiné sous l'angle de la mise en cohérence avec des cadres de références communal, cantonal et régional.

Chaque proposition d'action est qualifiée par des pictogrammes afin de mieux en apprécier la réalisation en fonction des budget, calendrier et degré de difficulté.

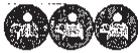
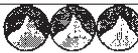
Budget	 Un peu... : 0.- à 5'000.-	 Un peu plus... : 5'000.- à 20'000.-	 Beaucoup : 20'001.- et plus
Calendrier	 Court terme : 2004-2005	 Moyen terme : 2006-2010	 Long terme : 2011 et plus
Degré de difficulté²	 Facile	 Plutôt facile	 Difficile

Image directrice de Saint-Jean / Charmilles

En se basant sur l'atelier de scénario, il est possible de construire une image directrice du quartier. Saint-Jean / Charmilles serait aussi :

- ... un quartier vert,
 - ... un quartier convivial, sûr et animé dans le respect des différents usagers
 - ... un quartier qui ne développera pas de construction
 - ... un quartier qui favorise la mobilité douce
 - ... un quartier qui est soucieux de gérer sa diversité

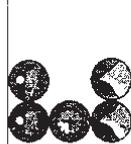
² La difficulté est fonction : 1. du degré de collaboration inter et intra-institutionnelle, 2. de la polarisation politique, 3. de l'aspect innovant de la proposition, 4. de la méconnaissance du contexte notamment en lien avec la disponibilité de données brutes et de données probantes). Plus les facteurs 1,2, 3 et 4 sont élevés, plus c'est difficile.



Scénario : Développer l'humain : un quartier vivant, d'échange, de soutien et d'entraide

Il s'agit de favoriser une vie sociale plus active, de stimuler l'entraide, d'offrir des lieux publics plus vivants facteurs de mobilisation et de responsabilisation des habitants du quartier.

Titre	Propositions d'action	Contexte	Qui ?	Indications sur la réalisation
Les villages de Saint-Jean / Charmilles	<ul style="list-style-type: none"> Faire que la population réinvestisse le lieu public, le rende plus vivant ; Recréer du lien social, et retrouver une vie communautaire ; Développer des petits commerces ; Développer des lieux d'action et d'échanges décentralisés ; Impliquer les habitants ; Imputer une meilleure implication des habitants, une appropriation plus marquée ; Développer et décentraliser les occasions d'échanges. 	<ul style="list-style-type: none"> Un secteur hétérogène, un sentiment d'absence de vie Des villages repérés : « Concorde, Contrat social, Europe-Charmillles, « vieux Saint-Jean », Délices, Seujét ; Des services et associations existantes, Des acteurs et actions d'animation ; Problème de la rentabilité des petits commerces. 	Commune Habitants et/ou associations	
Des lieux d'échange décentralisés, une population responsabilisée	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en place du réseau d'échange de tous ordres (dépannages techniques, scolaires, visites, courses...); Encourager l'implication des individus. 	<ul style="list-style-type: none"> Sentiment de manque d'information de proximité ; Sentiment de manque d'échanges et d'implication ; Un lieu d'échange centralisé : le Forum ; Quelle échelle idéale ? 	Commune Habitants et/ou associations	
Bourses aux compétences « solidarité services »	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en place du réseau d'échange de tous ordres (dépannages techniques, scolaires, visites, courses...); Encourager l'implication des individus. 	<ul style="list-style-type: none"> Sentiment d'absence de lien social et de solidarité ; Des services existants au niveau du secteur (Carrefour d'entraide « coup de pouce » - Collaboration Croix rouge genevoise - C.A.S.S.) ; Difficulté de mobilisation des individus pour la mise à disposition bénévole de compétences. 	Commune Habitants et/ou associations	
Une maison de la santé et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Développer un lieu dédié : <ul style="list-style-type: none"> conseil, d'information sur la santé et l'environnement ; actions de prévention et de promotion ; services de soins médicaux ambulatoires ; aide aux démarches administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> Des services d'information existants : <ul style="list-style-type: none"> Via Internet : « maison santé environnement », « Environnement-info », Centre de documentation en Santé, Un service d'aide aux démarches administratives (guichet universel). Des services de prévention et de promotion existants au sein du quartier ; Pas de lieu suffisamment grand identifié localement ; 	Carillon Commune	

<p>Un quartier sûr</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter à plus d'investissement des lieux publics ; ▪ Assurer plus de visibilité des agents de sécurité ; ▪ Assurer plus de contrôles. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sentiment d'insécurité la nuit et dans les parcs ; ▪ Des locataires en nombre insuffisant ; ▪ Des locataires en service uniquement la journée ; ▪ Diversité d'agents de sécurité (confusion) avec des domaines d'interventions différents et spécifiques ; ▪ Manque de moyens. 	<p>Canton Commune Habitants et/ou associations</p>	
--	--	--	--	---

Mise en cohérence avec les cadres de référence

Programme de législation du DASS

- Proximité en tant que catalyseur de la gouvernance locale et stimulateur de l'empowerment de la population
- Partenariat pour mettre en œuvre des solutions concertées et efficaces (qualité)
- Partenariat de proximité entre Etat, communes et associations
- Partenariat social, proximité et trajectoire de vie des individus
- Nouvelle loi sanitaire visant à simplifier et améliorer l'organisation sanitaire
- Formatage du service institutionnel aux problèmes inhérents au public-cible et non plus le contraire
- Identification de nouveaux acteurs sociaux de proximité (les concierges comme « les nouveaux gardiens de l'architecture sociale des milieux urbains »)
- Populations vulnérables : améliorer l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées
- Partenariat pour mettre en œuvre des solutions concertées et efficaces (qualité)
- Qualité comme valeur visant à une utilisation optimale des deniers publics
- Contribuer à développer une organisation efficiente et efficace des CASS
- Développer des mesures visant à comprendre et limiter l'augmentation des coûts de la santé

Agenda 21 communal, Programme de législation communal

- Ouverture au dialogue
- Priorité au social
- Proximité
- Des finances publiques saines
- Promotion de l'égalité

Mise en cohérence avec les cadres de référence

Programme de législation du DASS

- Partenariat pour mettre en œuvre des solutions concertées et efficaces (qualité)

Agenda 21 communal, Programme de législation communal

- Une ville agréable à vivre
- Des finances publiques saines
- Des aménagements urbains urgents
- Une politique sociale du logement
- Transports
- Proximité
- Encourager la promenade
- Valoriser des lieux, des places par quartier
- Faciliter les mouvements piétons
- Éliminer les obstacles aux piétons
- Modérer le trafic à l'échelle de quartiers

M^{me} Claudine Gachet, ancienne présidente de la commission ad hoc Agenda 21 (R). Tout d'abord, je tiens à rappeler que ce rapport résulte d'une demande du bureau à la commission ad hoc Agenda 21 et que huit commissaires ont donné treize heures de présence sur leur week-end pour assister à ces ateliers scénarios. Je les en remercie, ainsi que la rapporteuse M^{me} Pfund.

Par contre, je déplore que n'apparaissent pas, dans le rapport, certaines informations, comme le nom de notre procès-verbaliste, M^{me} Meyer, ou la séance d'information du 27 janvier 2004, qui nous a préparés à cet exercice de démocratie participative. Je tiens à préciser que ces ateliers scénarios sont une des étapes du projet intitulé: «Prenez la parole! Qualité de vie et santé dans votre quartier» et que, faute d'une vision globale des étapes du processus dans le rapport, je crains que ce dernier reste indigeste et inutile pour la plupart d'entre nous.

Je vais rappeler ici les objectifs de ces ateliers scénarios. Un des premiers objectifs était de donner la parole à des habitants de deux quartiers pilotes, Saint-Jean/Charmilles et Champ-Fréchets, à Meyrin, sur le thème de la santé et de la qualité de la vie. Le deuxième objectif était de donner à chacun les moyens d'agir en faveur de sa santé et de sa qualité de vie. Enfin, le troisième était de mettre à la disposition des décideurs locaux les résultats de la démarche participative, afin qu'ils puissent concevoir, piloter, évaluer des projets ou des politiques publiques, dans le domaine de la santé ou de la qualité de vie, les plus pertinents pour la population.

Je terminerai en réitérant mes craintes que ce rapport reste hermétique et ne s'adresse qu'à des initiés. Je prie tous ceux qui n'ont pas vraiment compris la démarche de ces ateliers de prendre la peine d'être curieux et de s'adresser à leurs commissaires d'Agenda 21 ou à moi-même pour en savoir plus.

Le président. Je donne la parole à M^{me} Schum, actuelle présidente de la commission ad hoc Agenda 21.

M^{me} Caroline Schum, présidente de la commission ad hoc Agenda 21 (Ve). Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord rappeler quelques éléments concernant la commission ad hoc Agenda 21, au-delà de ce rapport sur les ateliers de Saint-Jean, qui vous est soumis aujourd'hui pour information. Effectivement, l'Agenda 21 suscite de nombreuses questions parmi les conseillères et conseillers municipaux, parce qu'il s'agit d'un concept relativement abstrait. Nous avons été, nous représentants du Conseil municipal à la commission ad hoc Agenda 21, consultés dans le cadre des ateliers de Saint-Jean et, comme vous l'avez dit, Mon-

sieur le président, j'interviens ici en tant que nouvelle présidente de la commission, mais surtout pour clarifier certains points, car l'Agenda 21 tient tout particulièrement à cœur au groupe des Verts.

Agenda 21 est un concept abstrait, comme je l'ai dit, c'est un processus; un programme dans lequel s'est engagée la Suisse. C'est un plan d'action pour le XXI^e siècle, qui a été élaboré lors du Sommet de la terre à Rio, en 1992 déjà, sous l'égide de l'ONU, un catalogue de mesures concrètes que chaque région, chaque municipalité, chaque communauté se propose de mettre en œuvre en fonction de ses spécificités locales. Cet accord a été conclu entre 180 pays. Les objectifs premiers de l'Agenda 21 sont la préservation de notre environnement naturel, indispensable à notre vie sur la terre, et l'éradication de la misère et de la pauvreté. Ce sont les priorités qui ont été définies et les mesures d'un Agenda 21 doivent, par conséquent, répondre à trois critères: aux impératifs de l'économie, aux impératifs de l'environnement ainsi qu'aux impératifs du social. C'est donc une lecture transversale des projets que doit apporter l'Agenda 21.

La commission ad hoc Agenda 21 a déjà fait un énorme travail sous la présidence de M^{me} Claudine Gachet et ses travaux devraient être terminés à l'automne. C'est en tout cas le souhait de l'ensemble des membres de la commission, et je tiens à le souligner ici. Nous devrions revenir avec nos conclusions et recommandations dans la deuxième moitié de l'automne. Je ne rappellerai pas ici les objectifs de la commission ad hoc Agenda 21: je vous demanderai de vous référer à cet égard à la résolution R-52, qui avait été acceptée à l'unanimité par ce plénum.

Je reviens aux ateliers de Saint-Jean, qui font l'objet du présent rapport. Ces ateliers recouvrent un aspect important, voire fondamental de l'Agenda 21: il s'agit d'une démarche de démocratie participative, les citoyens étant invités à se réapproprier la vie, le devenir de leur quartier et à déterminer ce qu'ils veulent en faire. C'est dans ce cadre que les élus siégeant à la commission ad hoc Agenda 21 ont été appelés à participer à ces ateliers pilotes du quartier de Saint-Jean, qui sont un projet du Service cantonal du développement durable, auquel a été associée l'unité Agenda 21 de la Ville de Genève. Pour votre information, je précise qu'un atelier similaire a été conduit sur la commune de Meyrin. Des expériences ont été faites dans dix quartiers à Lausanne, sous l'appellation de Quartier 21, auxquelles plus de 500 habitants ont participé, ainsi qu'à Bâle-Ville, toujours à la satisfaction de la population. Ces ateliers ont également été organisés dans de nombreuses villes européennes.

A Saint-Jean, je puis vous dire que ce projet a été très bien reçu par l'ensemble des participants, que ce soit par les habitants du quartier ou par les huit élus de ce Conseil municipal qui y ont participé. Ces ateliers ont été préparés pendant plus d'une année par les services du Canton et de la Ville de Genève. 12 000 tout-ménage ont été distribués et plusieurs séances publiques ont été orga-

nisées. J'encourage vivement chacun à lire le rapport de la commission ad hoc Agenda 21. Même si celui-ci est effectivement un peu difficile, un peu conceptuel au départ, dans la deuxième partie on trouve toute une série de propositions concrètes émanant des habitants, et il me semble important qu'en tant que relais de la population nous en tenions compte. A titre d'exemple, je citerai la création d'une maison de la santé et de l'environnement pour le quartier, la réanimation du marché de Saint-Jean, la création de lieux de débats décentralisés, de cafés inter-générationnels, de cartes de stationnement pour les visiteurs dans les zones bleues, etc.

Ce qui est intéressant aussi, c'est que les habitants, à partir de propositions concrètes, ont défini comment ils voyaient leur quartier. Je cite ici les concepts auxquels ils sont arrivés: un quartier vert, convivial, sûr et animé, dans le respect des différents usagers; un quartier qui ne développera pas de constructions; un quartier qui favorise la mobilité douce; un quartier soucieux de gérer sa diversité. S'il s'agit pour l'instant d'un projet pilote qui a eu lieu dans un seul quartier, cette démarche contient néanmoins une multitude de propositions d'actions: à nous, élus, de pouvoir y répondre ensuite. Il me semble que c'est, pour nous, un véritable puits et catalogue de motions.

Le souhait des Verts est que le Conseil municipal et l'administration poursuivent dans cette voie, que la Ville de Genève développe de tels projets dans d'autres quartiers et les étende progressivement à l'ensemble des quartiers, afin que les habitants se réapproprient leur ville.

Le suivi des propositions d'actions émanant des habitants pourrait être du ressort de la commission ad hoc Agenda 21, mais nous y reviendrons probablement dans les conclusions et recommandations de la commission, à l'issue de nos travaux cet automne. Voilà, il n'y aura pas de vote sur cet objet, mais c'est là une occasion à saisir, l'occasion d'établir un lien avec les habitants d'un quartier.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'exposé de M^{me} Schum. Pour ma part, ayant participé aux ateliers de Saint-Jean, j'ai trouvé que des relations très importantes s'établissaient entre les habitants, les élus et les professionnels du quartier. Nous avons travaillé tout au long de la journée dans des groupes différents, des groupes qui se refondaient selon les intérêts des personnes, et la parole d'un élu ou d'un professionnel et celle d'un habitant avaient le même poids. Toutes les propositions venant d'un côté ou de l'autre avaient la même importance, et je pense que cela est fondamental. Le rapport ne peut refléter exactement ce qui s'est passé pendant les ateliers, car les groupes changeaient et la personne qui a rédigé le rapport n'était pas dans tous les groupes à la fois; elle a donc dû se débrouiller avec ce qu'elle-même avait vécu.

La participation à ces ateliers est une des nombreuses activités de la commission ad hoc Agenda 21 et, en l'occurrence, la justifie parfaitement.

M^{me} Claudine Gachet (R). Nous rencontrons souvent les gens suite à leurs plaintes, et c'est dommage. Les ateliers scénarios se proposent d'ouvrir le dialogue entre les habitants, les élus et les professionnels. Ils permettent ainsi d'être à l'écoute du citoyen, c'est une démarche proactive. J'ai personnellement beaucoup apprécié cette rencontre avec les habitants du quartier et les professionnels, j'ai été heureuse de partager ce week-end avec eux et de voir à quel point les personnes sont motivées et s'impliquent dans de telles rencontres. Le groupe radical crée souvent des événements rassembleurs pour être proche des habitants. Nous nous soucions du monde que nous allons laisser aux générations futures et nous estimons qu'Agenda 21 est un concept que chacun devrait adopter, sous condition qu'il serve à la population et au bien commun. Il nous est, par contre, insupportable que certains partis s'en emparent à des buts électoralistes. Nous attendons confiants, cependant, les applications concrètes de ces démarches que nous proposera le Conseil administratif.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti se réjouit de la réussite de cette rencontre. On voit que la Landsgemeinde, quand elle revient sous une forme aussi adaptée, est toujours la bonne formule, tant mieux! Ce que je voudrais relever, car cela nous a particulièrement frappés, c'est que la population a émis beaucoup de propositions et qu'elle a dû les sélectionner, dans une démarche tout à fait raisonnée et raisonnable. A cet égard, nous avons été réjouis par l'objectif N° 1 qui a été choisi, à savoir une sorte de maison de quartier pour le bien-être au sens général. La proposition N° 2 vise une réanimation du quartier grâce aux petits commerces et au marché, avec la participation des commerçants et de tous ceux qui contribuent à la vie économique du quartier. Cela nous réjouit également, car, comme on l'a constaté et comme on le constatera encore ces prochains jours, il y a toujours, du côté des petits commerçants et artisans, une certaine tristesse à voir que les autorités ne prennent pas en compte leurs intérêts, leurs desiderata. Cela nous fait donc plaisir de voir que les habitants, qui savent, qui comprennent que la vie d'un quartier dépend précisément de la présence et de la bonne santé de ses petits commerces, ont mis cet objectif en deuxième position et qu'ils demandent notamment que la Fédération des artisans et commerçants – c'est le premier partenaire cité – puisse être associée aux prochaines propositions qui seront faites. Nous savons que le Conseil administratif est toujours à l'écoute de la population. Le message est en l'occurrence très clair, et les petits commerçants seront contents de voir que la population a pris le relais en leur faveur.

M. Pascal Rubeli (UDC). Quelques mots pour vous donner mon sentiment, mon impression, et celle de mon groupe. Il est vrai qu'Agenda 21 n'est pas l'apanage d'un parti plus que d'un autre. En l'occurrence, il s'agit essentiellement de savoir comment faire ensemble pour que les choses aillent mieux à terme, pour le futur, pour nos descendants. Ce qui a été particulièrement intéressant dans ces ateliers, c'est l'intérêt grandissant, pendant la période durant laquelle s'est déroulé le séminaire, des gens qui y ont participé. Politiques, commerçants, habitants, nous avons tous plongé réellement dans les inquiétudes, les joies, les moments de questionnement que nous pouvons tous avoir, et nous sommes arrivés à développer des solutions, des propositions. C'est dans cet esprit-là qu'il faut voir l'Agenda 21, car c'est effectivement ce dont nous aurons besoin à terme pour vivre le mieux possible tous ensemble, dans les meilleures conditions.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour ma part, j'ai également suivi avec un très grand intérêt ce séminaire à Saint-Jean. Les libéraux se réjouissent que la population puisse s'exprimer, avec différents intervenants, sur l'avenir des quartiers et que se développe ainsi une politique à l'écoute du citoyen. On a pu constater que les citoyens sont effectivement très créatifs, que des solutions novatrices, notamment en matière de logement, ont été émises, que les grandes idées que nous développons ici ne sont parfois pas celles dont les habitants ont vraiment envie, du moins sous cette forme. Je prends par exemple l'idée du logement dit social tel que nous le concevons dans cette enceinte: ce n'est absolument pas l'idéal des habitants de Saint-Jean, du moins de ceux qui se sont exprimés ce jour-là. Ils ont émis une idée beaucoup plus intéressante, à mon avis, qui est qu'en aucun cas le lieu où l'on loge, la manière dont on est logé ne doit dépendre du chiffre figurant au bas de la feuille de paie, mais qu'en fait le riche, le pauvre, l'étranger, le citoyen, le bien portant, le handicapé, devraient s'entraider et former une sorte de communauté, une petite société à l'intérieur d'un immeuble. J'ai trouvé cette idée particulièrement intéressante, et nous serons attentifs, dans les actions que nous aurons à mener, à certaines de ces idées novatrices émises par les personnes présentes.

J'ai personnellement regretté que, proportionnellement au nombre de personnes qui ont participé au séminaire, il n'y ait eu qu'une petite participation de la population. Le jour où j'étais présente, sur 40 personnes, il avait huit habitants, et je regrette que l'on tire des conclusions trop exhaustives à partir d'un si petit nombre de participants. Néanmoins, toute proposition mérite d'être entendue et nous souhaitons que, d'une manière ou d'une autre – peut-être faudra-t-il encore une consultation pour arriver à la bonne solution – nous trouvions les moyens d'intéresser et de faire s'exprimer la population, afin de développer une action au service du citoyen.

Enfin, j'ai relevé un point très important durant ce séminaire, c'est le souci des habitants d'être plus proches des politiques. Ils nous ont interpellés vivement et nous ont invités à venir à leur rencontre. Je crois que c'est un souhait très fort de leur part: ils souhaitent que nous soyons présents, non seulement lors de nos séances parlementaires et dans les commissions, mais aussi sur le terrain, avec eux, lors de leurs débats, à l'occasion de forums ou de fêtes. Nous retenons ce désir et nous ferons notre possible pour aller à leur rencontre.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Beaucoup de choses très intéressantes et très justes ont été dites par les représentants des différents partis. Je me félicite que, concernant la démocratie participative, les groupes considèrent, pratiquement à l'unanimité, qu'il y a quelque chose à faire dans cette direction. Je me réjouis donc que cela continue. Il est vrai que cela demande un gros travail de préparation et que, pour l'instant, un petit nombre d'habitants se déplacent et s'engagent dans cette collaboration avec les professionnels et les politiques, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut arrêter ce type de démarche. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y avait peu d'habitants, mais je dois rappeler, pour preuve de l'intérêt de la population, qu'au moment de la restitution des résultats des ateliers, au Forum de Saint-Jean, la maison de quartier était pleine. 150 personnes étaient venues entendre ce que le conseiller administratif ou le conseiller d'Etat proposaient de faire des différentes propositions. Je ne crois donc pas que celles-ci vont tomber dans les oubliettes. Je pense que c'est un très bon signe, qui justifie que nous continuions, étant précisé que cela demande un minimum de moyens de la part de la Ville et de l'Etat. Comme dans toutes les villes du monde où ce travail se fait – et il se fait de plus en plus – il faut investir pour que nos relations politiques et pratiques avec la population se renforcent.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais me féliciter de cette belle unanimité, une fois n'est pas coutume. En matière d'Agenda 21, en matière de concertation avec les habitants, nous prenons note que nous nous retrouvons tous. D'ailleurs, vous nous adressez des louanges, nous les recevons et vous en remercions, mais c'est surtout le département de M. Unger qu'il faut féliciter, car c'est un projet du Canton, auquel la Ville a été associée. Les services de l'Etat, ceux de la municipalité et un certain nombre d'habitants du quartier ont su travailler en bonne intelligence. L'innovation, dans cette démarche, est d'avoir réussi à rassembler, avec des représentants des habitants, les techniciens de plusieurs services de la Ville et de l'Etat – je remercie d'ailleurs les collaborateurs du département de M. Tornare, qui étaient présents tout au long du séminaire – et des

élus du Conseil municipal, qui se sont engagés pendant un certain nombre d'heures, y compris lors de la restitution des résultats des ateliers, au Forum de Saint-Jean.

A cet égard, M. Pattaroni a relevé quelques propositions parmi celles qui ont été faites. En plus d'une maison de la santé, il a évoqué la proposition N° 2, qui consiste à «réanimer le marché et les petits commerces». Je me permets d'aller jusqu'au bout de la proposition, Monsieur Pattaroni, car vous avez oublié – peut-être malgré vous – de nous donner la suite: «associer les commerçants à toutes les actions de modification des surfaces et de l'accessibilité (aménagements éphémères) – aménagements dont on a un peu parlé cet été! – et créer des rues piétonnes», dont on parle aussi de temps en temps... Pour notre part, comme les habitants, nous souhaitons donc associer les commerçants à ces différentes mesures.

Comme l'a relevé M^{me} Kraft-Babel tout à l'heure, les participants ont exprimé leur volonté d'arriver à communiquer très largement. Je sais que certains, dans cette enceinte, préfèrent opter pour la communication virtuelle, en nous proposant de mettre des antennes à tous les carrefours pour mieux communiquer sur le net... Mais, dans ces séances en tout cas, on nous demandait de mettre l'accent sur davantage de communication humaine et de créer – c'est la proposition 4bis – un réseau d'échange de savoirs, une sorte de bourse d'entraide à l'intérieur des quartiers. C'est là un projet des plus intéressants.

Je terminerai en vous disant, Mesdames et Messieurs, que nous avons tous, par notre participation, donné un certain nombre d'espoirs à nos interlocuteurs et à nos interlocutrices, et que nous avons l'obligation de ne pas les décevoir. Cela signifie qu'avec le Canton nous devons mettre en œuvre les différents projets qui ont été retenus. Aujourd'hui, à travers le rapport de la commission ad hoc Agenda 21, une large information est donnée au Conseil municipal, mais il nous appartiendra ensuite – à l'instar du Conseil d'Etat et du Grand Conseil – de faire des propositions concrètes, de présenter motions et résolutions, pour honorer les engagements que nous avons tous pris vis-à-vis des habitants.

Il est pris acte du rapport de la commission ad hoc Agenda 21.

6. Rapport d'activité 2003 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32).

FONDATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES EMPLOIS ET
DU TISSU ÉCONOMIQUE
EN VILLE DE GENÈVE

FONDETEC



Alois OTH 1880 - 1968 "Voilier sur le Léman"



André-Julien PRINA 1886 - 1941 "Salève"

Rapport annuel 2003



Marcel D'ETERNOD 1891 - 1971 "Vue du lac Léman et des Dents du Midi"

Avec la publication de son rapport 2003, Fondetec présente les œuvres de divers artistes de l'Ecole genevoise et de l'Ecole suisse qui sont exposées dans ses bureaux.

Ecole genevoise :

BLONDIN Fernand	1887 1967	Bouquet de fleurs
CHAMBAZ Marius	né en 1905	La Fontenette Carouge
COPPIER P. M.	20 ^{ème} S.	Bord de l'Arve
DELUC John-Henri	1868 1958	Chevaux aux Marais de Sionet
FRANCOIS Gustave	1893 1964	Campagne près de Présinges
GAUD Léon	1844 1908	Jeune fille nettoyant un plat d'étain
GIRARD George	né en 1917	La table provençale
JUVET Emile	1883 1976	Vue de Leiden
MATHEY Paul	1891 1972	Paysage de printemps
PAGANI Sylviane	20 ^{ème} S.	Lac de la Moubra Montana
PICCAIA M.	20 ^{ème} S.	Place de la Gymnastique Carouge
PRINA André-Julien	1886 1941	Salève
ROCHAT William-James	né en 1920	Paysage
SORDET Eugène	1836 1915	Vue de montagnes en Valais
VEUILLET	20 ^{ème} S.	Les Roulottes à la Queue d'Arve

Ecole suisse :

BILLON Charles	1882 1944	Marchande de fruits
BONO Primitif	né en 1890	Les Labours
CHAVAZ Albert	1907 1990	1. Femme assise 2. Cheval au cirque
D'ETERNOD Marcel	1891 1971	Vue du lac Léman et des Dents du Midi
DOMENJOZ Henri	19 ^{ème} 20 ^{ème} S.	Les bords de l'Aire sous Confignon
FOUET René	1869 1931	Cour de ferme
FROIDEVAUX Paul	né en 1918	Paysage de neige
GILLARD Henry V.	1902 1980	Paysage genevois, Thônex
GUIGNARD	20 ^{ème} S.	Nature morte
HUGUENIN Paul	1870 1919	Les Michabels au dessus de Saas-Fée x 2
JEANNOT Sarah	1883 1958	Lac de Neuchâtel
MARIE Bernard	né en 1934	Paysage
MEINEN Eric	1914 1969	Paysage de la côte lémanique
NADASY	20 ^{ème} S.	Pierrot musicien
OTTH Alois	1880 1968	Voilier sur le Léman
REHFOUS Alfred	1860 1912	Le Moulin
RIARD Fernand	1896 1959	Bouquet de fleurs
ROUILLER Armand	1901 1977	Le Laboureur paysage Vaudois
RUFFIN A.	20 ^{ème} S.	Coup de Joran sur le Léman
RUZO Victor	1913 1994	Chevaux
SALZMANN Louis	1887 1955	Le Guitariste
SCHEDLER Eric	1913 1974	Vue du Cervin
SCHLAMP Albert	1920 1979	Voiliers dans la rade
SCHMID Jules	né en 1902	Nu assis Jeannette
VORHAUER G.	20 ^{ème} S.	Voiliers au port

Table des matières

Généralités

Message du Président	4
Quelques éléments de l'activité administrative	6

Activités

Procédure

Procédure des interventions	9
-----------------------------	---

Exercice 2003

Rapport de l'organe de révision	10
Bilan	11
Compte de fonctionnement	13
Compte de l'activité de soutien	14
Compte de résultat sur titres	15
Variation et utilisation du capital de l'exercice	16
Annexes aux états financiers	17

Statistiques et graphiques

Types de financements accordés	20
Répartition des nouvelles entreprises par type d'activité, par montant et par nombre d'employés et statistiques du personnel	21

Membres du Conseil et collaborateurs

Membres du Conseil de Fondetec	22
Collaborateurs de Fondetec	23

Message du Président

Un nouveau Conseil de fondation

En juin 2003, à la suite des élections municipales, un nouveau Conseil de fondation était élu à la tête de Fondetec.

Une période d'adaptation et d'apprentissage a été nécessaire pour ce nouveau conseil qui comprend cinq nouveaux membres. Cependant, le travail a continué, les projets réclamant des études et des décisions et on peut affirmer, a posteriori, que la transition s'est effectuée sans grandes difficultés.

L'arrivée d'un nouveau conseil a d'autre part été l'occasion d'un certain nombre de réflexions sur le fonctionnement de l'institution, sur son travail, sur les projets qui lui sont soumis, sur les questions financières.

Réfléchir pour mieux poursuivre la mission de Fondetec qui, rappelons le, est de «...promouvoir de nouvelles entreprises et de développer des entreprises existantes, de stimuler l'innovation technologique en Ville de Genève».

En ce qui concerne les activités de Fondetec, l'année 2003 n'a pas été une année particulière. Les projets soutenus ont été un peu moins nombreux que les années précédentes. Ce sont 22 projets nouveaux ainsi que 17 développements de projets existants qui ont été l'objet de décisions favorables pour une somme de 3,4 millions de francs. Cette année encore, les «petits» projets ont été nombreux. Il est vrai que, dans ce domaine en particulier, les banques n'accordent que peu ou pas de prêts, estimant que les rendements sont trop faibles et les risques trop élevés. Et cela, malgré leurs déclarations d'intérêt pour les entreprises locales !

On notera une modification importante de la présentation des comptes 2003 par rapport à ceux des années précédentes. Les activités de Fondetec ont été séparées en trois domaines distincts faisant chacun l'objet d'un compte séparé. Sous le terme «activité de soutien» se regroupe l'ensemble des opérations qui concernent les projets eux-mêmes. Le compte de fonctionnement reflète la marche de l'institution et le «résultat sur titres» concerne la gestion des fonds. Cette nouvelle présentation doit offrir une meilleure visibilité du travail de Fondetec. L'inconvénient d'un tel changement réside dans la difficulté de faire certaines comparaisons avec les années précédentes, inconvénient très temporaire puisque nous pensons pouvoir conserver cette même présentation dans les années à venir.

En ce qui concerne le compte de l'«activité de soutien», l'apparition de provisions plus importantes constitue un changement important.

Jusqu'à maintenant, des provisions n'étaient inscrites que lorsqu'un projet était en échec de manière quasi certaine et lorsque les chances de remboursement devenaient extrêmement minces. Il est vrai que les prêts étant entièrement couverts par nos fonds, les pertes ne mettent pas en péril la fondation.

Cependant, l'inscription de provisions nous a paru donner une meilleure image de la situation réelle de la fondation.

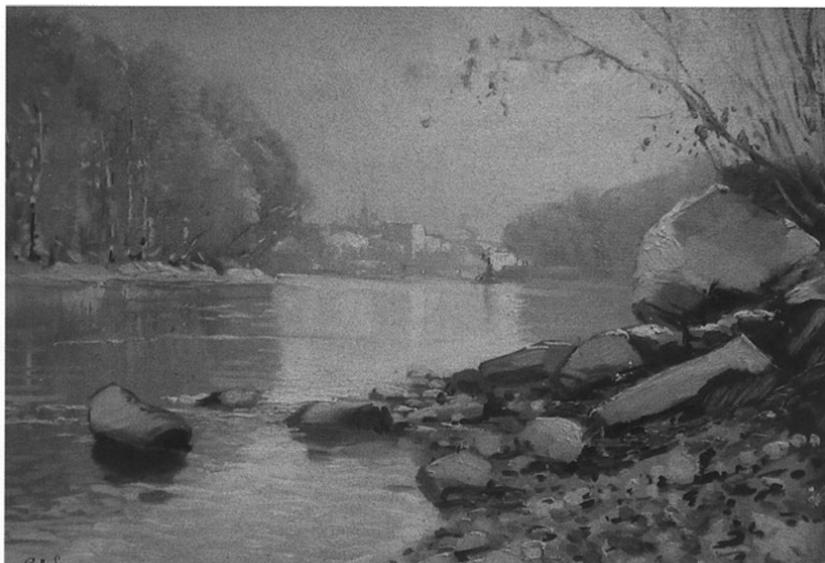
Ainsi, une nouvelle provision de CHF 1'800'000.— a été inscrite qui reflète, après une étude cas par cas, les risques sur l'ensemble des projets en cours.

Notons pour terminer qu'une décision importante a été prise concernant les statuts de la fondation. En accord avec les autorités municipales qui sont à l'origine de Fondetec, une transformation du statut de droit privé en statut de droit public est actuellement à l'étude.

Le premier pas de la transformation passe par la création par le Conseil municipal de la Ville de Genève d'une fondation de droit public, création qui doit être ratifiée par une loi votée par le Grand Conseil. Alors seulement, la fondation actuelle pourrait se dissoudre pour investir la nouvelle fondation.

A l'heure actuelle, le projet est en travail et, de toutes façons, il ne verra pas le jour avant 2005. Il marque, j'en suis sûr, la volonté de la fondation et des autorités municipales de continuer le travail entrepris depuis plus de six ans par Fondetec.

Jacques François
Président



P-M COPPIER 20^e siècle "Bord de l'Arve"

Quelques éléments de l'activité administrative

1. Dossiers et chiffres

En 2003, Fondetec a traité quelque **45 dossiers** qui ont amené un soutien à 22 nouvelles entreprises et un complément financier à 17 autres, le tout pour un total de CHF 3'442'100.—.

Par contre 6 dossiers n'ont pas obtenu l'aval du Conseil.

23 interventions ont été totalement remboursées en 2003, pour un montant cumulé de CHF 3'862'000.— ce qui porte à 50 le nombre total de crédits (il y a parfois plusieurs crédits pour un dossier) remboursés depuis la création de **Fondetec** qui en **gère encore 112** au 31 décembre 2003.

Le chiffre ci-dessus de 112 dossiers d'entreprises ne comprend pas les dossiers qui ont été retirés (68), ceux qui n'ont pas été ouverts pour différentes raisons propres à l'entreprise (35), ceux qui ont malheureusement abouti à une faillite ou une cessation d'activité (20), les dossiers refusés (33), et ceux remboursés (41). Au total c'est donc **309 dossiers qui ont été traités depuis 1997**.

En fin d'année, 53 dossiers étaient ouverts dans les banques représentant un solde de CHF 5'739'422.— et 28 étaient directement gérés par Fondetec pour un montant total de CHF 3'370'815.—.

22 dossiers sont en attente d'une décision de la Fondation et 9 dossiers acceptés attendent la libération de leur crédit.



Eric MEINEN 1914 - 1969 "Paysage de la côte lémanique"

Récapitulatif au 31.12.03	
Dossiers dans les banques	53
Dossiers chez Fondetec	28
Dossiers acceptés mais pas encore ouverts	9
Dossiers en attente d'une décision	22
Total dossiers en traitement pour l'année 2003	112
Dossiers remboursés	41
Dossiers retirés*	68
Dossiers non ouverts**	35
Dossiers refusés	33
Dossiers en faillite ou en cessation d'activité	20
Total dossiers terminés	197
Total cumulé des dossiers traités de 1997 à 2003	309

* Le demandeur, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant décision du Conseil

** Le demandeur a retiré son dossier, après décision du Conseil.

L'estimation du chiffre d'affaires annuel des entreprises qui bénéficient d'un soutien de Fondetec avoisine les 70 Mo.

Les frais administratifs pour l'année 2003, sans les frais du Conseil municipal (jetons de présence, indemnités et provision pour évaluation), s'élèvent à quelques CHF 620'000.—soit 3.1% de la dotation de base de 20 millions.

2. Administration

Depuis 2002, trois collaboratrices assistent le directeur, gérant l'administration d'une quarantaine de crédits chacune et se partageant : les travaux de comptabilité interne et externe, l'informatique, la gestion du portefeuille l'administration et les statistiques.

3. Formation

Notre stagiaire FCPM a réussi ses examens et obtenu le diplôme d'assistante en gestion et administration de l'Etat de Genève.

L'apprentie de 3ème année a également réussi ses examens et obtenu le Certificat Fédéral de Capacité de commerce.

Une apprentie est en 3ème année d'Ecole de Commerce et va passer son CFC en juin 2004.

Un stagiaire prépare sa maturité professionnelle et son travail de diplôme consiste notamment à évaluer l'influence de Fondetec sur le tissu économique genevois.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs de la Fondation pour le travail accompli, pour leur enthousiasme et l'harmonie des rapports entretenus.

Tous nos travaux résultent des décisions et des actions des membres du Conseil qui par leur appui et leur engagement favorisent le bon fonctionnement des activités de Fondetec; à eux aussi vont nos remerciements.

En dernier lieu, il nous tient à cœur de remercier les organismes bancaires, ceux de l'État et des institutions de soutien à l'économie qui collaborent avec Fondetec avec qui nous entretenons d'excellentes relations et qui participent ainsi au maintien et au développement permanent de notre économie locale.

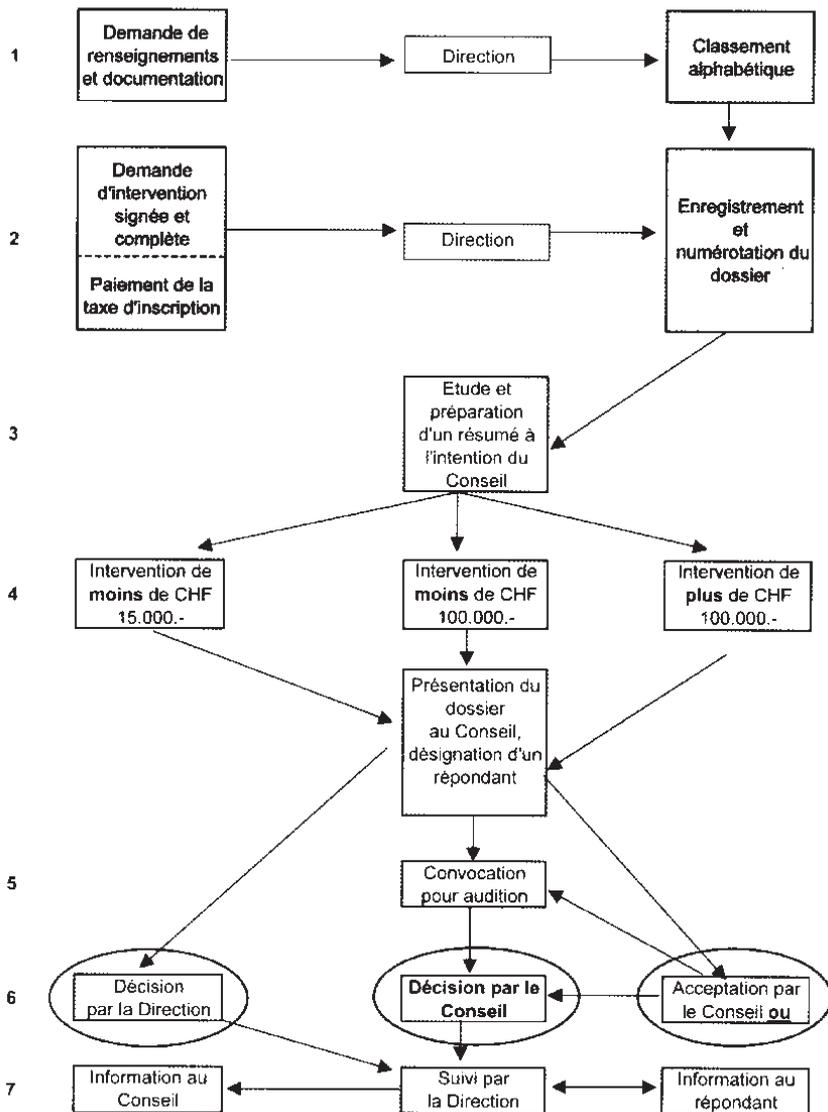
Gilbert Mouron
Directeur



Léon GAUD 1844 - 1908 "Jeune fille nettoyant un plat d'étain"

Procédure des interventions

Phases



Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC**

Genève

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la *FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC*, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatée avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par des sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliqués les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 mars 2004

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
ET DE REVISION S.A.
D. WIDLET ————— B. COSTE
(responsable de la révision)

Annexes : comptes annuels comprenant :

- bilan au 31 décembre 2003 (comparé à 2002)
- compte de fonctionnement de l'exercice 2003 (comparé à 2002)
- compte de l'activité de soutien de l'exercice 2003 (comparé à 2002)
- compte de résultat sur titres de l'exercice 2003 (comparé à 2002)
- compte de variation du capital de l'exercice 2003 (comparé à 2002)
- annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 (comparé à 2002)

CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre

Rue Agasse 45 - Case postale 111 - 1211 Genève 17 - Tél. 022 736 36 33 - Fax 022 786 11 31 - E-Mail: sfer@fidusfer.ch

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE	2003	2002
	CHF	CHF
ACTIF		
<i>Disponible & réalisable</i>		
Caisse	310.30	871.95
CCP	31'930.73	20'515.85
Banques	7'979'856.49	4'623'883.99
Débiteurs	2'443'346.04	247'609.35
Débiteurs douteux en cours de procédure	927'469.20	793'560.95
Débitur notaire - Immeuble François-Dussaud	1'650'000.00	0.00
Titres & placements	5'670'715.96	12'781'787.17
Titres de participations	200'000.00	200'000.00
Impôt anticipé à récupérer	82'569.70	135'128.66
Actifs transitoires	57'571.95	227'786.72
	19'043'770.37	19'031'144.64
<i>Immobilisations</i>		
Matériel & mobilier de bureau	6'084.10	4'619.05
Matériel informatique	9'167.10	3'368.65
Parts sociales & garanties	12'000.00	12'000.00
	27'251.20	19'987.70
TOTAL DE L'ACTIF	19'071'021.57	19'051'132.34

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE	2003	2002
	CHF	CHF
PASSIF		
<i>Fonds étrangers</i>		
Banque Coop, crédit lombard	850'000.00	0.00
Banque Von Ernst, avance sur titres	400'000.00	0.00
Passifs transitoires	68'929.60	62'661.65
	1'318'929.60	62'661.65
<i>Provisions</i>		
Provision pour audit d'évaluation	10'000.00	0.00
Provision pour pertes sur débiteurs	927'469.20	793'560.95
Provision pour pertes sur cautions exigibles	320'798.50	205'000.00
Provision pour moins-values non réalisées sur titres	1'058'683.07	1'572'924.55
Provision pour moins-values sur titres de participations	200'000.00	0.00
Provision pour risques sur dossiers	1'800'000.00	0.00
	4'316'950.77	2'571'485.50
<i>Capital</i>		
Capital de dotation	20'000'000.00	20'000'000.00
Variation au 1er janvier	(3'583'014.81)	(2'097'538.92)
Variation annuelle	(2'981'843.99)	(1'485'475.89)
<i>Capital au 31 décembre</i>	13'435'141.20	16'416'985.19
TOTAL DU PASSIF	19'071'021.57	19'051'132.34

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève**

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	2003	2002
	CHF	CHF
PRODUITS		
Sous-locations	3'396.00	3'546.00
Tenue de comptabilité	1'100.00	1'120.00
Locations parkings François-Dussaud	16'300.00	0.00
Recettes diverses	2'139.15	19'325.90
TOTAL DES PRODUITS	22'935.15	23'991.90
CHARGES		
Loyers & entretien locaux	(40'846.05)	(47'578.05)
Charges immeuble François-Dussaud	(778.45)	0.00
Frais de bureau & informatique	(17'475.50)	(17'556.85)
Assurances	(426.10)	0.00
Communications & affranchissements	(9'803.05)	(13'086.80)
Frais de personnel, dons et cotisations	(1'170.05)	(6'410.50)
Frais de déplacements	(5'081.10)	(5'061.90)
Prospection	(976.15)	(2'936.80)
Imprimés	(6'378.20)	(7'674.10)
Salaires	(426'515.80)	(388'415.35)
Jetons de présence & frais du conseil	(70'082.50)	(87'028.95)
Indemnités	(4'000.00)	(4'000.00)
Charges sociales	(86'020.70)	(68'066.80)
Formation du personnel	(4'606.90)	(2'786.00)
Honoraires & frais juridiques	(24'503.60)	(21'439.10)
Frais audit d'évaluation	(50'000.00)	0.00
Attribution provision pour audit d'évaluation	(10'000.00)	0.00
Amortissements :		
- Mobilier	(4'007.95)	(3'824.00)
- Informatique	(7'269.60)	(2'913.55)
- Frais de constitution	0.00	(1'144.00)
TOTAL DES CHARGES	(769'941.70)	(679'922.75)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(747'006.55)	(655'930.85)

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève**

COMPTE DE L'ACTIVITE DE SOUTIEN	2003	2002
	CHF	CHF
PRODUITS		
Frais d'inscriptions	13'500.00	15'100.00
Intérêts & commissions sur prêts	51'269.95	16'666.65
TOTAL DES PRODUITS	64'769.95	31'766.65
CHARGES		
Frais de représentation	(9'348.25)	(5'233.30)
Enquêtes & expertises	(6'233.55)	(20'153.45)
TOTAL DES CHARGES	(15'581.80)	(25'386.75)
PERTES SUR DEBITEURS & VARIATIONS PROVISIONS		
Pertes sur débiteurs	(745'374.27)	(460'731.95)
Résultat sur liquidation concordataire	(85'664.30)	0.00
Variation provision pour pertes sur débiteurs	(133'908.25)	53'120.65
Variation provision pour pertes sur cautions exigibles	(115'798.50)	(69'519.40)
Attribution provision pour moins-values sur participations	(200'000.00)	0.00
Attribution provision pour risques sur dossiers	(1'800'000.00)	0.00
TOTAL PERTES SUR DEBITEURS & PROVISIONS	(3'080'745.32)	(477'130.70)
RESULTAT DE L'ACTIVITE DE SOUTIEN	(3'031'557.17)	(470'750.80)

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève**

COMPTE DE RESULTAT SUR TITRES	2003	2002
	CHF	CHF
PRODUITS		
Revenus des titres et intérêts courus	247'116.68	437'034.16
Bénéfices sur ventes de titres	288'104.95	0.00
Intérêts bancaires	32'697.68	37'740.61
Gains de change	7'216.54	0.00
TOTAL DES PRODUITS	575'135.85	474'774.77
CHARGES		
Pertes sur ventes de titres	(236'733.55)	(469'236.45)
Frais de gestion des titres	(38'588.09)	(19'257.50)
Intérêts et frais bancaires	(16'144.44)	(664.61)
Pertes de change	(1'191.52)	(1'525.90)
TOTAL DES CHARGES	(292'657.60)	(490'684.46)
RESULTAT SUR TITRES AVANT VARIATION PROVISION	282'478.25	(15'909.69)
Variation provision pour moins-values non réalisées sur titres	514'241.48	(342'884.55)
RESULTAT SUR TITRES	796'719.73	(358'794.24)

FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève

VARIATION ET UTILISATION DU CAPITAL DE L'EXERCICE	2003	2002
	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(747'006.55)	(655'930.85)
Résultat de l'activité de soutien	(3'031'557.17)	(470'750.80)
Résultat sur titres	796'719.73	(358'794.24)
VARIATION ANNUELLE DU CAPITAL	(2'981'843.99)	(1'485'475.89)



Fernand RIAR 1896 - 1959 "Bouquet de fleurs"

**FONDATION POUR LE DEVELOPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Geneve**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE**

	2003	Variation	2002
	CHF		CHF
<u>Cautions & garanties en faveur de tiers :</u>			
Cautions & garanties données en faveur des banques	5'739'422	-4'218'628.00	9'958'050
<i>(Ces garanties sont couvertes par des dossiers titres d'une valeur de nantissement globale déterminée par les banques pour une valeur totale de CHF 7'757'698 au 31 décembre 2003, soit un montant disponible de CHF 2'018'276)</i>			
Cautions & garanties données en faveur de tiers hors banques	300'000	-500'000.00	800'000
<i>(Ces garanties sont couvertes par les disponibilités non nantées auprès des banques, représentant une valeur totale de CHF 683'628 au 31 décembre 2003)</i>			
<u>Restriction de propriété pour propres engagements, actifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de propriété</u>	11'536'689	-3'587'597.00	15'124'286
<u>Valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles</u>	80'000	0.00	80'000

Indications complémentaires :

- La fondation "Fondetec" est une fondation de droit privé régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.
- Les statuts datent du 19 novembre 1997 et le règlement de la fondation date du 28 décembre 1997.
- Le capital de dotation de CHF 20'000'000.00 a été versé par la Ville de Genève, le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.
- Selon arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 1997, la fondation est exonérée, pour une durée indéterminée, des impôts sur le revenu et la fortune et placée sous le contrôle de l'autorité de surveillance des fondations de droit civil.

Composition du Conseil de Fondation :

<u>Prénom Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Titre</u>	<u>Jetons de présence CHF</u>
Daniel Sommani	Cité-Vieussaux 2 1203 Genève	Président jusqu'en juin	7'762.50
Indemnité du président 1er semestre			2'000.00
Pierre Reichenbach	Rue de Carouge 59 1205 Genève	Vice-Président jusqu'en juin	3'105.00
Bernard de Riedmatten	Avenue Krieg 32 1208 Genève	Membre jusqu'en juin	3'082.50
Eric Rossiaud	Chemin Point-du-Jour 23 1202 Genève	Membre jusqu'en juin	4'590.00
Jacques François	Quai du Cheval-Blanc 17 1227 Acacias	Président dès juin	6'425.00
Indemnité du président 2ème semestre			2'000.00
Gilles Thorel	Rue de la Servette 90 1202 Genève	Vice-Président dès juin	8'395.00
René Winet	Chemin Frank-Thomas 10 bis 1208 Genève	Membre	10'280.00
Anja Wyden	Rue des Bains 41 1205 Genève	Membre de juin à novembre	3'050.00
Gary Bennaïm	Rue de la Terrassière 47 1207 Genève	Membre dès juin	3'125.00
Franz Bruderli	Avenue Weber 34 1203 Genève	Membre dès juin	3'625.00
Marc Dalphin	Chemin du Pré-Cartellier 14 1202 Genève	Membre de juin à décembre	3'225.00
Roger Deneys	Rue Gourgas 15A 1205 Genève	Membre dès décembre	325.00
Luc Renevey	Route de Florissant 23 1206 Genève	Membre	4'380.00
Jean-Luc von Arx	Av. Pictet-de-Rochemont 24 1207 Genève	Membre	8'712.50
			<hr/> 74'082.50

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Geneve**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003 (suite)**

Direction :

Gilbert Mouron Rue de la Poterie 4 1202 Genève Directeur

Les membres du Conseil et le directeur sont habilités à signer avec signature collective à 2 avec le président

Organe de révision :

Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA (SPER), Rue Agasse 45, 1208 Genève

Prestations de la fondation :

Développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève

Fondetec a étudié 50 dossiers en 2003 :	<u>CHF</u>
39 ont reçu une décision positive pour un montant total de :	3'442'100
6 ont été refusés pour un montant total de :	1'130'000
5 ont été retirés après une étude préalable, car ils ne remplissaient pas les conditions nécessaires à l'obtention éventuelle d'un crédit par Fondetec.	

Montants attribués par type d'activité:

Restauration, hôtellerie	743'800
Commerce	691'000
Informatique, Télécom	600'000
Médecine, santé	327'500
Ecologie, environnement	320'000
Services divers, communication	200'000
Mécanique, électronique	185'000
Education, loisir, enseignement	145'000
Bâtiment	110'000
Industries diverses	79'800
Industries alimentaires	<u>40'000</u>
TOTAL	3'442'100

Durée moyenne des projets soutenus en 2003: 31 mois

Types de financements accordés en 2003:

Crédits garantis	2'843'600
Prêts directs	<u>598'500</u>
TOTAL	3'442'100

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC
Genève**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003 (suite)**

Etat du financement

	<u>31.12.03</u>	<u>Variation</u>	<u>31.12.02</u>
	CHF	CHF	CHF
Cautions et crédits garantis en faveur des banques	5'739'422	-4'218'628	9'958'050
Cautions et crédits garantis en faveur de tiers hors banques	300'000	-500'000	800'000
Débiteurs, prêts directs	3'370'815	2'329'645	1'041'170
Participation	200'000	0	200'000
	<u>9'610'237</u>	<u>-2'388'983</u>	<u>11'999'220</u>

Actifs financiers de la fondation en fonction des catégories de placement

	<u>31.12.03</u>	<u>Variation</u>	<u>31.12.02</u>
	CHF	CHF	CHF
Liquidités	8'012'098	3'366'826	4'645'272
Obligations	2'113'358	-6'763'642	8'877'000
Actions	1'313'415	111'893	1'201'523
Fonds et placement immobilier	1'185'260	54'920	1'130'340
	<u>12'624'130</u>	<u>-3'230'004</u>	<u>15'854'134</u>

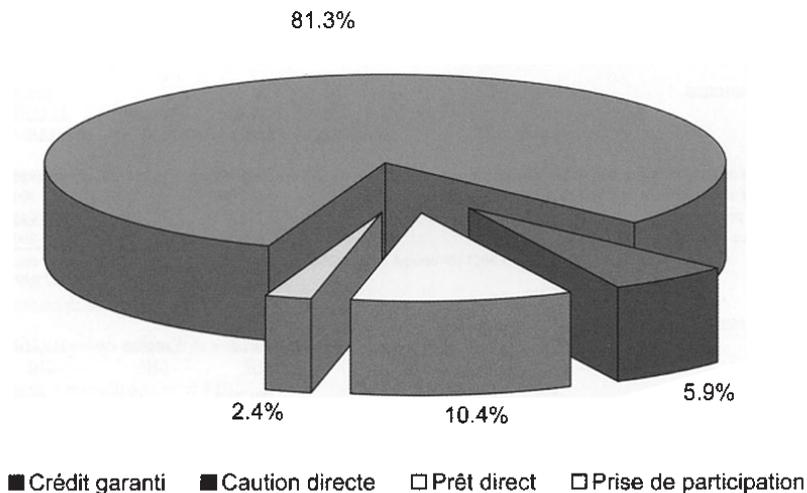
Capital de la fondation :

	CHF
Capital au 1er janvier 2003	16'416'985
Activité de fonctionnement en 2003	-747'007
Activité de soutien et des provisions en 2003	-3'031'557
Activité des titres en 2003	796'720
<i>Capital au 31 décembre 2003</i>	<i>13'435'141</i>

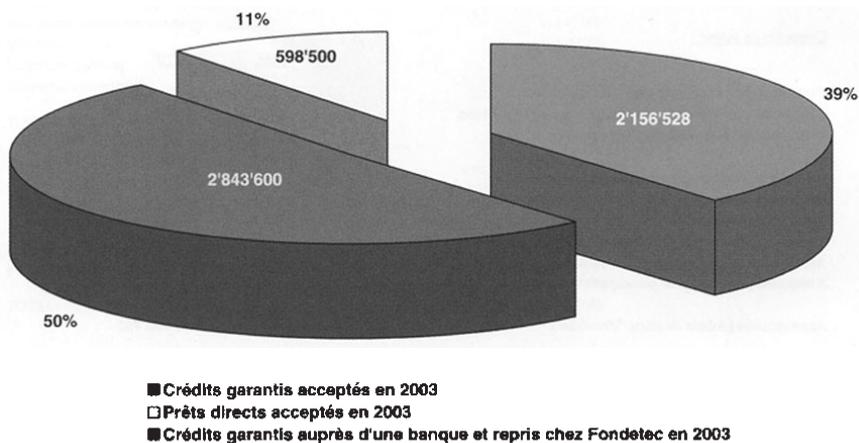
Correctifs de valeur :

	CHF	CHF
Dissolution provision pour pertes sur débiteurs	793'561	
Dissolution provision pour plus value non réalisé sur titres	1'572'925	
Dissolution provision sur cautions exigibles	<u>205'000</u>	<u>2'571'486</u>
Attribution provision pour audit d'évaluation	10'000	
Attribution provision pour pertes sur débiteurs	927'469	
Attribution provision pour moins value non réalisé sur titres	1'058'683	
Attribution provision sur cautions exigibles	320'799	
Attribution provision pour risques sur dossiers	1'800'000	
Attribution provision pour participation sur dossiers	<u>200'000</u>	<u>4'316'951</u>
<i>Augmentation globale du poste "Provisions"</i>		<i>1'745'465</i>

Types de financement des crédits accordés de 1997 à 2003 Actualisé au 31.12.2003



Types de financement des crédits accordés en 2003



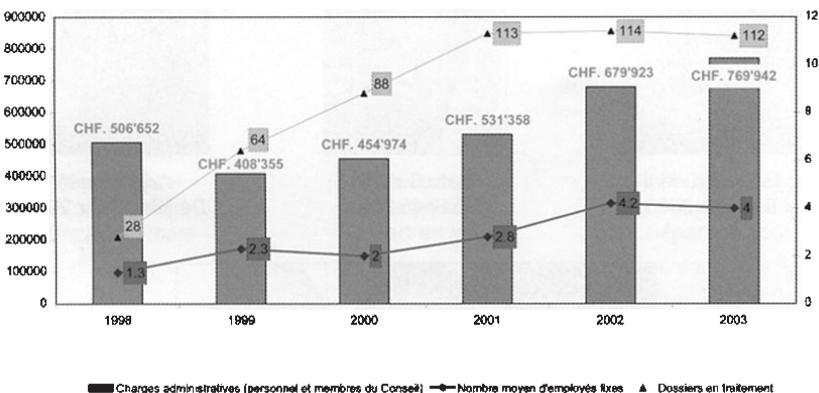
Répartition des nouvelles entreprises soutenues par Fondetec en 2003 par type d'activité et par montant

Aide Fondetec en CHF	< 50'000	< 100'000	< 250'000	> 250'000
Restauration	1		1	
Commerce - de gros et de détail	6		2	1
Services	2			
Production	2	1	4	1
Autres				1
TOTAL	11	1	7	3

Répartition des nouvelles entreprises soutenues par Fondetec en 2003 par nombre d'employés

Employés	1-2	3-5	6-10	11-20
Restauration	1		1	
Commerce - de gros et de détail	6	2		
Services	1	1		
Production	6	1		1
Autres				1
TOTAL	14	4	1	2

Evolution du personnel et des charges administratives par rapport au nombre cumulé de dossiers traités



	1996	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre cumulé de dossiers traités	47	112	167	226	274	309
	1,5	5,5	4,3	3	11	2,8

Membres du Conseil de Fondetec



Jacques François
Président
Dès juin 2003



Gilles Thorel
Vice-président



René Winet



Jean-Luc von Arx



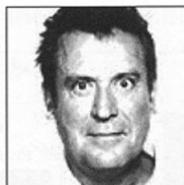
Luc Renevey



Gary Bennaim
Dès juin 2003



Franz Brüderli
Dès juin 2003



Marc Dalphin
Dès juin 2003



Anja Wyden
De juin à nov. 2003



Roger Deneys
Dès décembre 2003

Collaborateurs de Fondetec



Gilbert Mouron
Directeur



Gaëlle Verdier
Collaboratrice
administrative



Audrey Mori
Assistante
administrative



Rosalia Correia Afonso
Assistante
administrative



Yvan Zweifel
Stagiaire HEC
Départ en mars



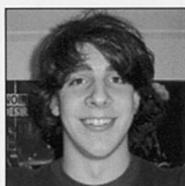
Julia Richon
Stagiaire FCPM
Départ en août



Carla Da Silva Carvalho
Apprentie 3ème année
Départ en août

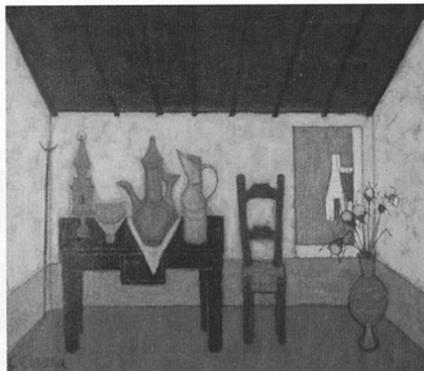


Johanna Arias
Apprentie 2-3ème année

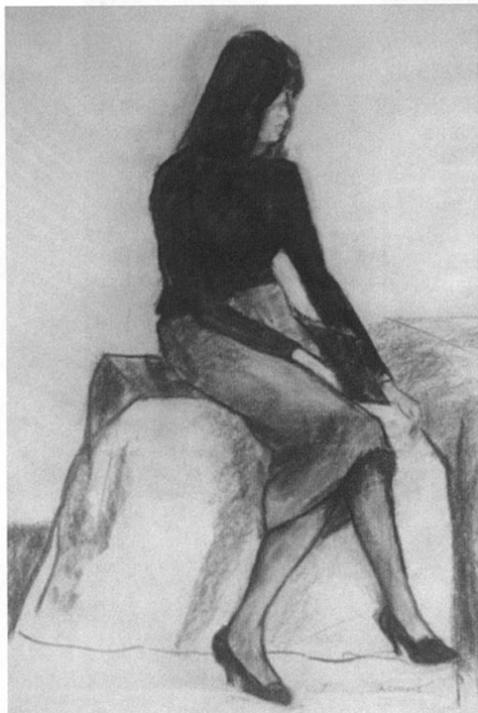


Romain Oberson
Stagiaire Maturité professionnelle
Dès septembre

FONDATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES EMPLOIS ET
DU TISSU ÉCONOMIQUE
EN VILLE DE GENÈVE



Georges GIRARD né en 1917 "La table provençale"



Albert CHAVAZ 1907 - 1990 "Femme assise"

FONDETEC

4, Cité Vieusseux - 1203 Genève
Téléphone 022 338 03 60
Fax 022 338 03 69
E-mail: fondetec@fondetec.ch
Site internet: www.fondetec.ch

Rapport du président du Conseil de fondation de la FONDETEC au Conseil municipal de la ville de Genève à propos des comptes 2003

21 mai 2004

Sommaire

Introduction

Commentaires sur les comptes 2003

- La nouvelle présentation
- Le compte de l'activité de soutien
- Le compte de fonctionnement
- Le compte des résultats sur titres
- La variation du capital au cours de l'exercice
- Quelques commentaires sur les annexes

Les activités en 2003

- Les projets acceptés
- Quelques indications sur les projets 2003
- Les emplois

A propos du travail de la Fondetec

- Cautions ou prêts directs
- Cautions : la politique des banques
- Cautions et prêts directs : vers une nouvelle répartition
- Quels projets faut-il soutenir ?
- La gestion des fonds

D'une fondation de droit privé à une fondation de droit public ?

Eléments de conclusion

Ce rapport n'engage pas le Conseil de fondation de la Fondetec, mais uniquement son auteur.

Introduction

Le présent rapport est destiné au Conseil municipal de la ville de Genève. Il constitue un complément au « rapport annuel 2003 » de la Fondetec. Il marque la volonté du Conseil de fondation de mieux collaborer avec les autorités de la ville et donc de leur fournir une vision plus claire et plus complète du travail de la Fondetec.

Commentaires sur les comptes 2003

Les comptes sont publiés dans le rapport annuel 2003 de la Fondetec. Les commentaires qui suivent se rapportent directement à cette publication.

1. Nouvelle présentation

A la demande du Contrôle financier de la Ville (M. Lévrier), l'organisation des comptes a été modifiée. Cette nouvelle organisation permet, nous le pensons, une meilleure visibilité du travail de la Fondetec à travers la présentation des comptes. Elle divise l'activité financière de la Fondetec en trois entités :

- Le compte de l'activité de soutien (gestion des projets)
- Le compte de fonctionnement
- Le compte de résultat sur titres (gestion de la fortune)

Tout changement de présentation des comptes comporte un inconvénient : la comparaison avec les comptes des années précédentes est plus difficile. Cependant, la nouvelle présentation devrait pouvoir être conservée dans les années qui viennent.

2. Le compte de l'activité de soutien (gestion des projets)

Jusqu'à maintenant, la Fondetec n'inscrivait pas de provisions dans ses comptes lorsqu'un projet était en difficulté et que les chances de remboursement devenaient minces. Il est vrai que chaque prêt est garanti dans son entier sur le capital de la fondation et qu'un projet en échec ne compromet pas la santé financière de la fondation elle-même. Il était donc habituel de ne considérer que les pertes avérées. Or, dans le cas d'une faillite, des années peuvent s'écouler avant que la situation ne soit définitivement réglée. D'autre part, bien souvent, les difficultés d'une entreprise peuvent être détectées bien avant que des mesures légales ne soient activées. L'inconvénient de l'absence de provisions réside dans le fait que les comptes ne reflètent dès lors pas la situation réelle de la fondation ou, du moins, pas sa situation la plus probable. Nous avons donc décidé de changer la pratique de la fondation dans ce domaine.

Ainsi, dans les comptes 2003 on trouve, sous le titre « pertes sur débiteurs et variations provisions » les libellés suivants :

- pertes sur débiteurs	745 374,27
------------------------	------------

Il s'agit de pertes avérées sur des projets, prises en compte en 2003

- Résultat sur liquidation concordataire	85 664,30
--	-----------

Un immeuble acquis en remboursement d'un prêt a été revendu. Cette ligne concerne les frais de revente.

- Variation provision pour pertes sur débiteurs	(133 908,25)
Variation provision pour pertes sur cautions exigibles	(115 798,50)

Ces deux provisions concernent des projets considérés comme perdus cette année, même si la situation légale n'est pas définitivement scellée. Dans le premier cas, il s'agit de prêts directs de la Fondetec. Dans le second, les prêts étaient réalisés sous forme de cautions dans une banque. Dans les deux cas, il s'agit de la variation, en augmentation, de ces provisions.

- Attribution provision pour moins-values sur participations	(200 000,00)
--	--------------

Il s'agit d'une participation prise dans une entreprise soutenue par la Fondetec. La situation actuelle de l'entreprise incite à considérer la valeur de ces actions à zéro

- Attribution provision pour risques sur dossiers	(1 800 000,00)
---	----------------

Cette provision est nouvelle dans les comptes de la Fondetec. Il s'agit d'une estimation des risques sur l'ensemble des projets soutenus. Chaque dossier a été examiné avec soin et les risques de non-remboursement évalués. Cette évaluation doit fournir une indication importante sur l'état financier véritable de la fondation. Bien évidemment, toute évaluation peut être erronée et il ne faut pas, dès aujourd'hui, considérer cette somme comme une perte. Avec environ 20% de crédits à problème, la Fondetec se trouve plutôt bien placée dans l'ensemble des fondations du même type.

- Résultat de l'activité de soutien	(3 031 557,17)
-------------------------------------	----------------

Le résultat de l'année en ce qui concerne l'activité de soutien (qui est, rappelons le, la raison d'être de la Fondetec) se solde au total, pertes et provisions, par une perte de 3 millions environ. Cependant, encore une fois, les attributions pour risques sur dossiers apparaissent pour la première fois aux comptes et ces provisions concernent l'ensemble des projets en cours. Ainsi, la comparaison avec 2002 n'a pas de sens direct.

Notons encore que sont comptabilisées dans les charges de ce compte que les frais engagés pour le traitement individuel des projets. L'ensemble du travail courant de la fondation est comptabilisé dans les dépenses de fonctionnement.

3. Le compte de fonctionnement

L'essentiel du compte de fonctionnement est constitué par les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'institution. Quelques remarques :

- Les charges de fonctionnement se sont élevées à 769 941,70 Fr. en augmentation de 90 000.- Fr. environ par rapport à 2002.
- Les frais de l'audit demandés à la fin de la législature de 50 000.- Fr. représente une part importante de l'augmentation.
- Une somme de 10000.- Fr. a été provisionnée pour la prochaine audit. En provisionnant chaque année, on effectue une répartition des coûts de l'audit qui doit être effectuée tous les quatre ans.
- Les salaires des employés de la fondation utilisent la grille des fonctionnaires de la ville. Les augmentations accordées ont donc été celles octroyées par la ville selon les mécanismes salariaux en vigueur. D'autre part, la masse salariale est affectée dans une faible mesure par la présence de stagiaires qui restent quelques mois à la Fondetec. L'augmentation de ce poste s'élève à 38 100,45 Fr.

- Les charges sociales ont augmenté de 26% à 86 020,70 Fr. Cette augmentation est principalement due à un réajustement tardif des assurances accidents et pertes de gain du personnel pour 2002. L'augmentation de ce poste pour 2003 est dans les normes.

- Les jetons de présence des membres du Conseil ont diminué de 20% à 70 082,50 Fr. Rappelons que les séances de la Fondetec sont rémunérées au même tarif que les séances de commission du Conseil municipal.

- Pour les autres dépenses administratives, on remarquera un effort d'économie sur différents postes.

Le résultat du compte de fonctionnement montre un coût global de fonctionnement de 747 006,55 Fr. Il est vrai que ces dépenses sont nettement plus élevées que celles qu'avait envisagé le Conseil municipal lors de la création de la fondation. En réalité, la gestion de la Fondetec s'est avérée plus lourde et plus compliquée que prévu. L'étude des coûts de fonctionnement montre que la très grande partie des dépenses sont difficilement compressibles : salaires, charges sociales, informatique, frais juridiques, audit. D'autres dépenses doivent cependant faire l'objet d'une surveillance accrue, sans toutefois pouvoir imaginer que les économies pourraient être substantielles.

4. Le compte de résultat des titres (gestion de la fortune)

Les fonds actuels de la Fondetec sont issus de la dotation initiale de 20 millions de francs et des différentes opérations réalisées lors de son travail depuis sa création. Les fonds sont placés sous trois formes principales : des liquidités, des obligations et des actions dans cinq banques : la BCG, la banque Coop, la banque Migros, le Crédit Suisse et la banque Von Ernst. Les placements sont gérés depuis un peu plus d'une année par un bureau spécialisé.

Le seul compte de résultat sur titres ne permet guère de tirer des conclusions sur la gestion de la fortune. On trouvera des indications fort précieuses dans « l'annexe aux comptes annuels ».

Le résultat sur les titres montre un solde positif de 796 719,73 Fr.

Les produits se montent à 575 135,85 Fr. Ils sont constitués à moitié par les intérêts des titres placés et pour moitié par la vente de titres.

Les charges se montent à 232 657,60 Fr. Elles sont constituées pour 236 733,55 Fr. par des pertes sur la vente de titres. Les frais bancaires et les frais de gestions constituant le reste des charges.

La variation pour moins-values sur les titres montre une valeur positive de 514 241,48 Fr. On sait qu'en 2002 la bourse avait baissé fortement et la valeur des titres en possession de la Fondetec avait dû être évaluée à la baisse. Une année plus tard, ces titres ont retrouvé une valeur plus élevée de près de un demi-million de francs. Mais, bien évidemment, le gain par rapport à l'année dernière est virtuel.

Notons tout de même l'amélioration sensible de la situation en 2003 par rapport à 2002 où le résultat sur titre s'était soldé par un résultat négatif de plus de 350 000.- Fr.

5. Variation du capital au cours de l'exercice

La consolidation des trois comptes permet de calculer la variation du capital pendant l'exercice 2003 :

Résultat de fonctionnement	(747 006,55)
Résultat de l'activité de soutien	(3 031 557,17)
Résultat sur titres	796 719,73
Variation annuelle du capital	(2 981 843,99)

Au bilan, le capital de la fondation au 31 décembre 2003 passait ainsi à :

13 435 141,20 Fr.

6. Quelques commentaires sur les annexes aux comptes annuels

On trouve dans les annexes quelques indications intéressantes :

- répartition des actifs financiers de la fondation au 31 décembre 2003

Liquidités	8 012 098.- Fr.	63%
Obligations	2 113 358.- Fr.	17%
Actions	1 313 415.- Fr.	10%
Fonds et placement immobilier	1 185 260.- Fr.	9%
Total	12 624 130.- Fr.	

On trouvera plus loin dans le rapport un commentaire sur la gestion des fonds.

- engagements de la Fondetec

La plus grande partie des fonds placés dans les banques servent de contrepartie aux cautions pour les projets soutenus par la Fondetec.

Au 31 décembre 2003, la situation était la suivante :

Fonds déposés pour les cautions	11 536 689 Fr.
Maximum des cautions pouvant être garanties par les dépôts	7 757 698 Fr.
Cautions données en faveur des banques	5 739 422 Fr.
Montant disponible (pour les projets à venir 1)	2 018 276 Fr.

On remarquera que le montant total accepté par les banques pour servir de caution (7 757 698 Fr.) correspond à seulement 67% du montant total déposé (11 536 689 Fr.). Il s'agit d'un point extrêmement important, imposé par le système bancaire avec des variations de taux selon les banques. Ce point est discuté plus loin dans ce rapport.

- Liste des montants attribués par type d'activité

La définition des types d'activité utilisée dans cette liste ne paraît pas être judicieuse. En découpant un nombre de projets très limité (39), ainsi que des projets de taille très différente, en 11 catégories, on crée plus de bruit que d'information. D'autant que le secteur est choisi en fonction de la destination finale de l'activité plutôt qu'en fonction du type même d'activité de l'entreprise. Cependant, cette liste a été conservée pour des raisons de comparaison et parce qu'il s'agit d'une nomenclature largement utilisée.

On trouvera dans les pages qui suivent une tentative de classement qui devrait permettre de mieux cerner l'activité de la Fondetec à travers les entreprises soutenues.

Les activités en 2003

1. Les projets acceptés en 2003

En 2003, la Fondetec a soutenu 39 projets. Parmi ces 39 projets, 22 projets concernaient des entreprises faisant appel à la Fondetec pour la première fois, alors que 17 projets étaient proposés par des entreprises ayant déjà eu recours à la Fondetec, soit pour développer de nouvelles activités, soit pour des développements complémentaires.

Bien évidemment, le nombre de projets entrepris en une année est un indice intéressant de l'activité de Fondetec. Cependant il n'est probablement pas le plus pertinent en terme d'objectifs.

En comparant avec les années antérieures, on constate une légère baisse du nombre des nouvelles entreprises soutenues. Cependant, la comparaison doit être relativisée à cause des projets développés par des entreprises déjà en contact avec la Fondetec (17 projets).

	2000	2001	2002	2003
Nouvelles entreprises soutenues	33	34	31	22
Total des prêts	5.9 M	5.2 M	4.5 M	3.4 M

La somme globale des prêts est moins élevée en 2003 qu'au cours des années antérieures. Deux éléments expliquent en partie ce phénomène :

- le nombre important de petits projets
- la diminution de la somme disponible qui incite, tout naturellement, à une certaine prudence

A la fin de 2003, la somme disponible était finalement d'un peu plus de 2 M. de francs. Il est clair que dans ce cas, la prudence de la direction et du Conseil de fondation est tout à fait raisonnable.

Cependant, peu de projets satisfaisant aux conditions administratives ont été refusés au cours de 2003 et ces refus ne sont pas dus à la situation financière de la Fondetec, mais exclusivement à la qualité même des projets ou aux conditions qui n'étaient pas remplies.

Il est clair qu'en 2004, les fonds disponibles dépendront des remboursements des projets et que la question d'une nouvelle dotation se posera dès 2005 si l'on désire garder un niveau de financement justifiant le travail de la Fondetec.

2. Quelques indications sur les projets 2003

Dans le rapport des comptes annuels, les projets sont classés par type d'activité en 11 catégories. Avec une trentaine de projets, cette division des projets cachait plus d'informations qu'elle n'en fournissait, le nombre de projets de chaque catégorie étant trop faible. D'autre part, c'est moins le secteur final qui nous intéresse que le type d'activité lui-même.

Dans les tableaux ci-dessous, quatre catégories ont été choisies qui nous semblent représentatives de l'ensemble des projets. Pour ces quatre secteurs d'activité, on trouvera le nombre de projets, classés par la taille du crédit.

	Nouvelles entreprises soutenues	Total des projets	% des projets
Restauration	2	5	13%
Commerce commerce de détail	9	11	26%
Services	2	7	18%
Production de biens Artisanat	8	15	38%
Autres	1	1	3%
Total	22	39	100%

Aide Fondetec en Fr.	< 50'000.- Fr	50'000.- 100'000.- Fr	100'000.- 250'000.- Fr	> 250'000.- Fr	Total des crédits	En % du total
Restauration	4		1		343'000	10%
Commerce Commerce de détail	8	1	1	1	816'000	24%
Services	5	2			250'000	7%
Production de biens artisanat	6	2	6	1	1'842'000	48%
autres				1	400'000	12%
Total	21	5	8	3	3.4 M	100%

Nombre de projets soutenus en 2003 par type d'activités et par montant (premier projet d'une entreprise + projets de nouveaux développements)

Commerce et commerce de détail

Le commerce représente une part importante des projets. On constate qu'il s'agit souvent de demandes de crédit relativement modestes. Pourquoi une telle demande ? L'attitude des banques constitue le premier élément de réponse. Il est dans la pratique presque impossible à un projet de ce type de trouver un financement bancaire. Reste que la Fondetec doit faire attention de ne pas devenir la « banque » des petits commerçants.

Restauration

Les projets concernant la restauration ont fait l'objet d'une étude attentive de la direction et du Conseil de fondation. En effet, de nombreuses études ont paru au sujet du nombre trop important d'établissements, cafés et restaurants de tous types. A ce sujet, le Conseil a reçu le président de l'association des cafetiers et restaurateurs, ainsi qu'un syndicaliste s'occupant de la branche. Et, il est vrai que la Fondetec affiche une certaine prudence dans ce domaine.



Services

Seules deux nouvelles entreprises ont proposé des projets dans le domaine des services. En revanche, cinq projets complémentaires ont été acceptés.

Productions de biens / artisanat

Sous ce terme, nous avons rassemblé l'ensemble des activités de fabrication ou de transformation de produits. Ce groupe rassemble des activités assez hétéroclites, mais qui mène toutes à la production de biens. Il est constitué en opposition avec le commerce qui fait essentiellement du transfert de biens et de produits. Un fait réjouissant : ces projets ont utilisé pratiquement la moitié du financement de l'année accordé par la Fondetec.

En résumé : Plus de la moitié des projets ont reçu une aide inférieure à 50 000.- Fr. En moyenne, les projets de cette catégorie ont reçu 22 800.- Fr. On peut donc classer ces prêts dans ce qui est appelé communément le micro-crédit. Seuls trois crédits dépassent 250 000 Fr.

3. Les emplois

Un des objectifs prioritaires de la Fondetec lorsqu'elle étudie un projet est la création d'emplois ou la sauvegarde d'emplois.

La question de l'évaluation d'un projet en terme d'emploi n'est guère facile à résoudre. Compter les seules places de travail est un peu frustré. Il paraît judicieux de se poser quelques questions à ce sujet :

- quelle est la qualité du travail ?
- s'agit-il d'un travail temporaire ?
- les salaires sont-ils au moins au niveau des conventions collectives ?
- quelle sera la pérennité de la place de travail ?

La réponse à ces questions dépend également du secteur dans lequel l'entreprise concernée évolue. J'ajoute encore, qu'il est clair qu'une nouvelle entreprise dans un secteur pléthorique ne génère que des emplois de transferts. Une nouvelle entreprise dans un tel secteur entraîne la fin d'une autre entreprise du même secteur. Ici, l'emploi peut tout de même être bénéficiaire au niveau de sa qualité et de sa pérennité, mais pas au niveau du nombre de places de travail offertes.

Bien d'autres questions se posent encore quand il s'agit d'évaluer les actions de la Fondetec sur l'emploi. Ces dernières années, l'habitude voulait que la somme des emplois des entreprises aidées soit considérée comme la somme des emplois créés ou sauvegardés. Même si d'autres institutions utilisent cette méthode, il faut revenir à une évaluation plus sensée et plus fondée.

Lorsque l'aide de la Fondetec se monte en terme financier à 20% du coût du projet, peut-on comptabiliser l'ensemble des emplois au bénéfice de notre action ? Lorsqu'il s'agit d'emplois de transfert, peut-on oublier les emplois perdus par ailleurs ? Donner uniquement des chiffres globaux sans parler de la qualité des emplois créés ou sauvegardés est-il correct ?

La question est bien difficile à trancher d'autant que nous ne possédons pas d'outils d'analyse sérieux. C'est la raison pour laquelle, dans le rapport 2003, la seule mention est faite du nombre total d'emplois des entreprises aidées sans présumer de l'importance de l'action de la Fondetec dans ce domaine. Peut-être, pourrions-nous dans un avenir proche fournir de meilleurs indicateurs pour approcher cette question.

Nombre d'employés.	1 à 2	3 à 5	6 à 10	11 à 20
Restauration	1		1	
Commerce Commerce de détail	6	2		
Services	1	1		
Production de biens	6	1		1
Autres				1
Total	14	4	1	2

Nouvelles entreprises soutenues par la Fondetec en 2003
par type d'activité et par nombre d'employés

A propos du travail de la Fondetec

1. Cautions et prêts directs

Jusqu'à maintenant, la majorité des prêts aux entreprises sont octroyés par la Fondetec à l'aide d'un système de cautions. C'est une banque qui, en fait, accorde le crédit, impose un intérêt (autour de 4.5% actuellement) et gère le crédit. La Fondetec, elle, garantit le crédit de la banque à l'aide de ses avoirs dans cette même banque. Pour cela, la Fondetec travaille avec l'une des quatre banques suivantes : la BCG, la banque COOP, la banque Migros et le Crédit Suisse.

Ce système possède un avantage important pour la Fondetec. Il utilise les mécanismes de gestion de la banque pour gérer le prêt, c'est dire pour gérer les délais de remboursement, le payement des intérêts, pour gérer en fin de compte le prêt tout au long de son existence.

Cependant, lorsqu'une entreprise aidée par la Fondetec se trouve en difficulté et ne peut plus, même temporairement, payer les intérêts et suivre les délais de remboursement, la banque demande à la Fondetec de reprendre le crédit à son compte, c'est à dire de rembourser totalement le crédit. Ce passage peut être fait sans difficulté puisque le montant du crédit avait été bloqué à la banque pour servir précisément de caution.

On s'aperçoit ainsi de l'avantage pour la banque d'un tel système. La banque octroie le crédit et encaisse les intérêts mais sans prendre aucun risque puisque, en cas de problèmes, la caution de la Fondetec assure le prêt à la banque.

Pour certains crédits, la Fondetec utilise des prêts directs. En général, il s'agit de petits crédits de quelques dizaines de milliers de francs. La Fondetec fournit directement le prêt à l'entreprise et gère le crédit elle-même. L'intérêt du prêt est donc versé à la Fondetec.

La Fondetec gère donc en prêts directs deux types de projets : un certain nombre de petits crédits qu'elle a décidé elle-même d'octroyer en prêts directs et les projets en difficulté dont les banques désirent se décharger.

2. Cautions : la politique des banques

Le second problème posé par le système de cautions est dû à la politique des banques dans ce domaine. Lorsque des fonds sont déposés dans une banque pour servir de cautions qui garantiront les prêts de la Fondetec, la banque ne prend pas en compte la totalité des fonds déposés, mais un pourcentage qui dépend du type de placement de ces fonds. On comprend bien que, si la garantie des prêts est sous forme d'actions, la banque puisse prendre une marge importante car le risque sur les actions est relativement grand. En général, si des actions sont déposées comme contrepartie d'un prêt, cette contrepartie n'est en général que de 60% de la valeur des actions. Un peu plus, pour les obligations. Même pour les liquidités, ce pourcentage ne s'élève guère au-dessus de 80%. D'autant que certaines banques prennent encore une marge pour couvrir une partie des intérêts qui ne seraient pas payés par le bénéficiaire du prêt.

Le prix économique pour la Fondetec de telles pratiques est élevé. En effet, par ce biais, environ 30% des fonds de la Fondetec ne peuvent pas être réellement prêtés. Ce qui est considérable. Ainsi, non seulement, les banques ne veulent plus s'occuper de petits crédits pour les nouvelles entreprises, mais encore leur politique vis-à-vis de fondation comme la nôtre est extrêmement restrictive.

Nous avons entrepris à ce sujet des discussions avec les banques et nous espérons pouvoir améliorer la situation.

3. Cautions ou prêts directs : vers une nouvelle répartition

A la lumière de ce qui vient d'être dit, on est en droit d'imaginer qu'un plus grand nombre de projets pourrait être financé en prêts directs. C'est ce qui est train d'être fait depuis le début de l'année.

Pour cela, il fallait s'assurer que le surcroît de travail serait acceptable avec la structure actuelle du personnel. Et, pour l'instant, il n'est pas question d'abandonner complètement le système de caution auprès des banques

Il devrait être possible ainsi pour les projets en prêts directs d'offrir un taux d'intérêt mieux adapté à chaque projet et également, pour la Fondetec, de bénéficier directement des intérêts, mais surtout de mieux utiliser l'ensemble des fonds de la Fondetec.

Nous analyserons à la fin 2004 les effets de cette nouvelle manière de procéder.

4. Quels projets faut-il soutenir ?

La question de savoir quels sont les projets que la Fondetec doit soutenir en priorité doit rester une préoccupation constante du Conseil de fondation et de la direction. Les ressources financières et la structure de l'organisation définissent en partie un cadre aux interventions possibles. On trouve d'ailleurs des informations intéressantes à ce sujet dans l'audit réalisée l'année dernière.

Donnons ici quelques points de repères :

- La Fondetec reçoit et étudie tous les projets qui lui sont soumis pour peu qu'ils remplissent les conditions définies par son règlement. Elle n'a donc pas une attitude de promoteur, mais se trouve plutôt à l'écoute des projets qui se mettent en place.

- Son importance est en partie liée au fait que les banques n'accordent plus de crédits de démarrage pour les petites entreprises et les entreprises individuelles. Elles considèrent les risques comme trop élevés et la rentabilité de ce type de projets comme insuffisante.

- ses moyens financiers limités (3 à 5 millions par année) déterminent finalement la taille des projets qu'elle peut soutenir. Comme le signale l'audit, son travail touche principalement deux créneaux : les petits crédits (micro-crédits) pour le développement d'entreprises personnelles (de 15 à 40'000.- Fr.) et les crédits destinés au développement de petites entreprises comportant une dizaine de personnes (200 à 300'000.- Fr.)

- Le problème des petits crédits réside dans l'aide qu'il faut apporter aux « nouveaux entrepreneurs », aide concrète et journalière pour la marche de l'entreprise (coaching). La structure actuelle de la Fondetec et ses compétences ne permettent pas pour l'instant de jouer ce rôle avec toute l'attention voulue. Faut-il développer cet aspect ?

- La question des risques d'un prêt n'est pas une question qui peut être tranchée facilement. Un prêt à faible risque peut paraître un bon prêt pour la Fondetec. C'est le cas sur le plan financier. Mais, selon les buts de la Fondetec, un bon projet est un projet qui « développe le tissu économique et les emplois ». Raison pour lesquelles, la Fondetec se doit de prendre des risques avec certains projets qui peuvent créer de l'emploi.

- Ces dernières années, une part importante des projets concernait le commerce, le commerce de détails, la restauration. Il ne faudrait pas que la Fondetec devienne le « petit banquier » de ce secteur. D'autant que – comme nous l'avons déjà signalé – la question du développement de l'emploi dans ce secteur est problématique.

- Finalement, la Fondetec devrait-elle avoir en terme de développement de projets une attitude plus volontariste ? L'idée de ne refuser aucun projet a priori est respectueuse des entreprises et éthiquement correcte, mais il ne faudrait pas que cette attitude empêche la Fondetec d'avoir un avis ferme sur ce qu'est le « développement du tissu économique et le développement de l'emploi ».

- En résumé, le Conseil de fondation se doit de conserver une réflexion permanente sur les projets qu'elle pense intéressants de soutenir afin de ne pas être uniquement réactif aux sollicitations des entreprises.

5. Gestion des fonds

La gestion des fonds de la Fondetec (20 millions de francs au départ) pose deux problèmes principaux :

- un problème de risques
- un problème d'éthique

Le **problème du risque** s'évalue en analysant, dans un premier temps, le type de placements. Ces types sont au nombre de quatre :

- Les **placements en liquide** sont les placements les plus sûrs. Ils possèdent de plus l'avantage d'être immédiatement mobilisables pour les prêts, en particulier pour les prêts directs. Le total des prêts accordés par les banques sur des cautions en liquide se situe autour de 80%. Le taux d'intérêt des placements en liquide, actuellement proche de 0% constitue l'inconvénient majeur. Au 31 décembre 2003, 63% de la fortune de la Fondetec se trouvaient sous forme de liquidités soit 8 012 098 Fr.

- Les **obligations** représentent des placements avec une bonne sécurité. Actuellement les taux d'intérêts ne sont guère élevés, mais tout de même positifs ! Ce placements génèrent un intérêt mais peuvent également dégager une plus-value par des achats et des ventes. Au 31 décembre 2003, les obligations représentaient 17% de la fortune de la Fondetec à 2 113 358 Fr.
- Les **actions** représentent le placement comportant le plus de risques, mais également le plus rémunérateur. En 2002, le portefeuille d'actions de la Fondetec a subi des moins-values importantes. Les pertes réelles n'ont pas été très grandes car il n'a pas été nécessaire de vendre ces actions au mauvais moment et la situation s'est améliorée en 2003. Cependant, il faut considérer ces expériences comme un avertisseur majeur. Au 31 décembre 2003, le portefeuille d'actions représentait 10% de la fortune de la Fondetec soit 1 313 415 Fr.
- Les **fonds** (fonds Ethos + d'autres) offrent un risque moins élevé que les simples placements en action. Leur portefeuille est constitué d'un ensemble de titres ce qui moyenne les risques pris sur chaque titre individuel. Au 31 décembre 2003, les placements dans ces fonds représentaient 9% de la fortune de la Fondetec soit 1 185 260.- Fr.

La question de l'éthique pour les placements est évidemment une question qui préoccupe le Conseil de fondation. Les ordres sont stricts sur ce point. Aucun placement ne doit être réalisé sur des titres d'entreprises dont les activités ne sont pas en accord avec l'éthique d'une institution publique comme la Ville, qui est, rappelons le, la source unique de notre dotation. Les intentions sont claires. Encore est-il parfois bien difficile de définir avec précision la limite des activités des entreprises éthiquement acceptables.

Il est clair que le Conseil de fondation va devoir prendre des décisions concernant la gestion des fonds dans les mois qui viennent. Les résultats de 2002 incitent à la prudence. La question du taux de risque de nos placements n'est pas simple et fait l'objet de discussions. Le choix est, bien sûr, entre rendement et sécurité.

Cependant, il faut tenir compte d'un autre paramètre qui a été jusqu'à maintenant trop sous-estimé. Le **taux de couverture pour nos prêts**, admis par les banques, dépend du type de placements. Finalement, les placements mieux rémunérés mais plus risqués immobilisent une part plus grande du capital et par conséquent ont un coût économique dont il faut tenir compte. Actuellement, ce taux est globalement aux environs de 70%, ce qui signifie que 30% de nos fonds sont immobilisés sans utilisation véritable pour les prêts.

Enfin, et cet argument n'est pas le moindre, il est certain que les autorités de la Ville préfèrent une gestion peut-être plus timide mais plus sûre.

D'une fondation de droit privé à une fondation de droit public ?

Un projet de transformation du statut de la Fondetec est actuellement en travail. Il s'agit de la transformation du statut de fondation de droit privé en fondation de droit public. Rappelons que du point de vue juridique, cette transformation passe par la création par le Conseil municipal d'une fondation de droit public, sa création définitive devant faire l'objet d'une loi approuvée par le Grand-Conseil. Le Conseil de fondation de la Fondetec actuelle décidera alors de sa dissolution et du transfert de son actif et de son passif à la nouvelle fondation.

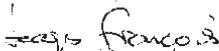
Si un mouvement important autour de la Fondetec s'est engagé dans cette transformation du statut, c'est principalement pour améliorer les relations de la Fondetec avec la ville de Genève et ses autorités, le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il ne faut pas oublier que la ville a entièrement financé la Fondetec par l'intermédiaire d'une dotation de 20 millions de francs.

Il ne faut pas se cacher que les relations entre la Fondetec et le Conseil municipal ont été tendues ces dernières années. Quelles qu'en soient les raisons, trouver un nouveau mode de relation qui permette une meilleure collaboration paraît indispensable. D'autant qu'après plus de six ans de travail avec la dotation d'origine, la question d'une nouvelle dotation se posera dans un avenir proche, nouvelle dotation qui décidera du travail futur de la Fondetec.

A l'heure actuelle, le Conseil de fondation a accepté l'entrée en matière pour cette transformation et un projet d'arrêté va être présenté dans les semaines qui viennent au Conseil municipal. Restera alors l'étude définitive du projet de statut par le Conseil municipal puis, après acceptation, la formulation du projet de loi et son traitement par le Grand-Conseil. Enfin, le vote définitif du Conseil de fondation décidera ou non du transfert des biens de la fondation et donc de l'existence réelle ou non de cette nouvelle fondation. Dans le meilleur des cas, la transformation ne pourra guère être effective avant le début de 2005.

Eléments de conclusion

1. Les comptes 2003 sont conformes aux attentes. Ils montrent que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées par rapport à la structure de la fondation.
2. La nouvelle structure des comptes présente l'avantage d'une meilleure visibilité du travail de la fondation.
3. Une nouvelle politique concernant les provisions permet de mieux appréhender la situation financière.
4. Le nombre de projets réalisés cette année est en légère diminution sans qu'il ne soit possible d'en tirer des conclusions définitives.
5. Les fonds disponibles permettent d'envisager une activité normale de la Fondetec en 2004. Cependant, dès 2005, il faudra envisager la demande d'une nouvelle dotation ou réduire considérablement les activités. Un rapport complet concernant les prévisions pour les prochaines années sera fourni aux autorités de la Ville de Genève dans les mois à venir.
6. Le changement de statut, de droit privé en droit public, devrait améliorer les relations entre la Ville et la Fondation. Ce changement devrait se concrétiser dans les 12 mois prochains.



Jacques François
Président du Conseil de fondation
Le 30 avril 2003

Le rapport d'activité est renvoyé à la commission des finances sans débat.

7. Questions orales.

M. Alain Marquet (Ve). Le 23 février 2004, le Conseil municipal avait renvoyé au Conseil administratif la motion M-418 demandant la mise en conformité de l'emplacement des panneaux publicitaires sur le domaine public, en référence à l'ordonnance fédérale sur la circulation routière, qui stipule que ces panneaux ne doivent pas se situer à une distance inférieure à 3 mètres du bord de la chaussée. Cela fait maintenant sept mois que cette motion a été renvoyée au Conseil administratif et j'aimerais savoir où en sont les travaux à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Notre collègue André Hediger, en charge de ce dossier, est absent ce soir et vous répondra lors d'une prochaine séance. Pour votre information, Monsieur Marquet, sachez que le Conseil administratif a demandé que soit mis en place un groupe de travail réunissant divers collaboratrices et collaborateurs de l'administration, sous la conduite de notre collègue Hediger. Du travail a été fait et M. Hediger vous donnera les résultats de cette démarche lors d'une prochaine séance de votre Conseil.

M. André Kaplun (L). Ma question s'adresse à M. Muller. Je voudrais vous demander, Monsieur le conseiller administratif, de vous exprimer sur l'issue défavorable du litige qui a opposé la Ville de Genève à la Banque cantonale de Genève (BCGe) et, en particulier, sur la décision du Conseil administratif de ne pas négocier lorsque c'était possible.

M. Pierre Muller, maire. Un rapport sur ce sujet a été rendu d'abord au Conseil administratif et ensuite à la commission des finances. Je crois que tous les éléments de cette affaire ont été divulgués à ladite commission et je n'ai pas d'autre chose à ajouter. Mais, si vous avez des questions précises, j'y répondrai volontiers.

M. André Kaplun (L). Je croyais avoir été assez précis. Vous me demandez si j'ai une question en particulier. En l'occurrence, je vous demandais pourquoi –

et quelle est votre opinion personnelle – le Conseil administratif avait refusé, au moment où c'était possible, de négocier un arrangement avec la BCGe.

M. Pierre Muller, maire. La BCGe et le Service de la taxe professionnelle avaient en effet une lecture différente de la loi et il y a eu litige sur la taxation de ladite banque en matière de taxe professionnelle. Nous avons essayé de nous arranger, mais l'accord n'a pas été possible. Il y a eu donc ouverture d'un procès et nous avons gagné au Tribunal administratif; ensuite, la banque a fait recours auprès de l'organe supérieur qu'est le Tribunal fédéral, et elle a gagné. Je crois qu'il ne sert à rien maintenant de revenir sur une plaie qui s'est cicatrisée en ce qui concerne le Conseil administratif. Nous nous sommes assez disputés là-dessus, me semble-t-il, y compris par voie de presse. Il ne sert à rien que moi-même ou mes collègues du Conseil administratif reprenions le combat ici. Je crois que tout a été dit sur cette affaire.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je partage le sentiment du maire, M. Muller. Il faut toujours tirer une leçon des situations et la leçon que nous tirons de cette affaire, c'est l'importance de la taxe professionnelle, sachant, Monsieur Kaplun, que certaines personnes ont des velléités de la supprimer. Cette affaire démontre la nécessité, bien au contraire, de la maintenir, parce qu'elle est fondamentale aux recettes de la Ville de Genève. C'est en tout cas la conclusion que nous tirons tous.

M. Pierre Muller, maire. Pour rebondir sur ce que vient de dire M. Ferrazino, je rappellerai que je me suis exprimé de nombreuses fois sur la taxe professionnelle. Imaginons qu'on la supprime: c'est 110 millions de revenus qui manqueraient à la Ville de Genève. 110 millions représentent 8 centimes additionnels supplémentaires, pour autant que nous souhaitons garder les mêmes revenus. L'autre solution serait évidemment de diminuer nos charges de 110 millions: là, je vous laisse attaquer le problème. Je ne sais pas si vous commencerez par le début ou par la fin du budget, mais ce sera en tout cas assez sanglant!

M. Pierre Maudet (R). Le maire vient de parler de certaines plaies qui mettent parfois du temps à cicatriser: je crois qu'il est bon parfois de savoir user de la salière et de remettre un peu de sel sur ces plaies pour vérifier qu'elles cicatrisent bien! Vous me permettrez de le faire avec cette question qui s'adresse au magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

A plusieurs reprises lors de la législature passée, certains collègues et moi-même vous avons interpellé, Monsieur Tornare, sur le devenir d'une institution chère à mon cœur et qui est le Parlement des jeunes, dont on ne voit pas très bien ce que vous voulez en faire. Je découvre avec stupeur cette année que, dans le budget, vous remplacez la ligne libellée «Parlement des jeunes de la Ville de Genève» par un libellé un peu abscons, vague, qui indique qu'on va entreprendre des actions pour la citoyenneté. Ce libellé reste un peu vague et je voudrais savoir, Monsieur le magistrat, ce que vous allez concrètement entreprendre pour le Parlement des jeunes: allez-vous le maintenir ou le supprimer? Allez-vous instituer des parlements de quartier, comme vous l'évoquiez il y a trois ans? Où en est ce dossier? Je vous prie de me donner une réponse précise.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vais répondre à M. Maudet, qui voit cela de l'extérieur, puisqu'il n'est plus membre du Parlement des jeunes, même s'il fait très souvent encore preuve de jeunisme... Vous savez très bien, Monsieur Maudet, puisque vous en discutez souvent avec M. Deuel, responsable de ce dossier, qu'il n'est pas facile de mobiliser des jeunes pour un parlement tel que vous le conceviez de votre temps, quand vous aviez entre 16 et 20 ans. Cela d'autant plus qu'aujourd'hui, avec le droit de vote à 18 ans, beaucoup de jeunes peuvent s'engager plus tôt dans la vie civile.

Nous avons essayé, à maintes reprises et avec plus ou moins de bonheur, de trouver de nouvelles équipes pour relancer le Parlement des jeunes. Dernièrement, nous étions sur le point de réunir un bureau qui aurait pu faire redémarrer ce parlement. Or vous avez vu que l'équipe pressentie a pris des positions contre la Suisse dans la presse, qui n'ont sans doute pas eu l'heur de vous plaire non plus. Ces jeunes, instrumentalisés par certains, désiraient en effet que Genève quitte la Confédération. Cette politisation nous paraissait maladroite, car elle était vraiment univoque et unilatérale. Nous essayons donc, actuellement, de réunir un bureau qui représente, non pas des partis politiques, mais des tendances différentes et qui soit – cela va faire plaisir à l'Union démocratique du centre – un peu plus «suisse»...

Il faut dire qu'à part Meyrin, où le parlement subsiste encore, toutes les communes qui ont essayé de relancer un parlement des jeunes affrontent les mêmes difficultés. C'est pourquoi, depuis déjà trois ans – mais vous n'êtes peut-être pas au courant, Monsieur Maudet, pour être plus souvent à Fribourg qu'à Genève – nous essayons de décentraliser et de faire en sorte que les jeunes puissent s'exprimer dans les quartiers. Nous organisons des réunions avec la Délégation à la jeunesse, nous les écoutons et c'est un grand succès, puisque nous avons pu ouvrir des lieux pour les jeunes et prendre un certain nombre de

mesures pour répondre à leurs attentes, par exemple en matière de manifestations festives. A mon avis, c'est dans ce sens-là qu'il faut aller, plutôt que de faire du Parlement des jeunes un laboratoire pour futurs conseillers municipaux ou futurs députés.

Le président. Mesdames et Messieurs, il y a encore 21 personnes inscrites. Je propose que les questions comme les réponses soient brèves...

M. Alexis Barbey (L). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Ferrazino. Elle porte sur les aménagements éphémères en Ville de Genève baptisés «Les yeux de la ville». Je ne reviendrai pas sur les péripéties qui ont animé l'aménagement de la rue de Montchoisy. Celui-ci, malheureusement, n'a pas eu beaucoup de succès et, d'une manière générale, en me promenant en ville, il m'a semblé que ces aménagements ne rencontraient pas une fréquentation populaire très fournie. En revanche, ils font l'objet d'une très belle publication – c'était le cas l'année dernière – faisant le bilan desdits aménagements. Je m'étonne de cette dichotomie et je vous pose la question suivante: s'agit-il réellement de faire des aménagements au profit de la population locale? s'agit-il de soutenir des artistes locaux en mal de projets? s'agit-il d'une mesure de plus destinée à limiter la circulation automobile en Ville de Genève? ou s'agit-il d'une manœuvre de promotion électorale en votre faveur?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mon imagination n'est pas aussi fertile que la vôtre, Monsieur Barbey, et les ambitions de ce projet sont beaucoup plus modestes que celles que vous lui avez prêtées. Je dois dire, tout d'abord, que le succès de ces aménagements éphémères est quelque peu différent de ce que vous avez indiqué; j'en veux pour preuve les pétitions que nous avons déjà reçues et que nous vous transmettrons. La commission des pétitions aura du travail, Monsieur Rielle!

Ainsi, nous avons reçu plusieurs centaines de signatures provenant de l'îlot 13 et de la rue des Gares. L'aménagement éphémère qui a été installé dans l'angle de la rue des Gares, pour permettre une meilleure utilisation de ce passage, l'a été, je m'empresse de le rappeler, à l'initiative et grâce aux habitants de l'îlot 13. Il a eu un franc succès, à tel point qu'aujourd'hui on nous demande d'intervenir auprès de l'autorité cantonale compétente pour pérenniser l'éphémère. Inutile de vous préciser que nous relayons et soutenons la demande des habitants. Je crois pouvoir dire, vu cet accueil, que l'aménagement de la rue des Gares a vraiment été un grand succès.

Monsieur Barbey, vous avez fait allusion à la butte de Montchoisy, chère à certains dans cette salle... Nous avons organisé un concours, avec la participation d'artistes et d'architectes. En matière d'art contemporain, j'admets qu'il y a des goûts et des couleurs et que l'on puisse trouver, disons, quelque peu provocatrice la proposition qui a été retenue pour Montchoisy. Cela dit, je remercie en passant certains députés de l'Entente d'avoir participé à l'animation de ce lieu... En dehors des programmations prévues par la Ville, il y a aussi eu quelques démarches et happenings spontanés. Je me suis laissé dire que la butte était devenue un lieu de rendez-vous des habitants du quartier, qui s'y retrouvent le mardi, en fin de journée. C'est plutôt sympathique et je suis personnellement satisfait que ces aménagements éphémères participent à ce genre de rencontre.

Un troisième aménagement, qui a mieux marché, est celui de la rue Jean-Viollette. Là aussi, une pétition – je ne l'ai pas encore reçue, car les pétitionnaires veulent récolter plusieurs centaines de signatures – a été lancée, non seulement par les habitants, mais également par les commerçants. Ceux-ci, Monsieur Pattaroni, nous demandent de prévoir un projet de piétonisation de la rue Jean-Viollette. C'est là un résultat plutôt sympathique.

A la rue du Village-Suisse, cela s'est bien passé, il y a eu de bonnes animations et nous avons reçu des courriers plutôt favorables.

C'est dire que le bilan, globalement, est positif. L'objectif, à trois ans des élections, n'est évidemment pas celui que vous avez cru déceler dans notre démarche, Monsieur Barbey. Ce d'autant plus que ce n'est pas mon projet, mais un projet de la Ville de Genève, que nous pouvons réaliser grâce au Conseil municipal, qui nous en donne les moyens financiers, plus quelques idées par-ci, par-là. Le Conseil administratif peut ainsi le mettre en œuvre, avec la collaboration active des différents départements et services de la Ville. Je vous remercie de me donner l'occasion de le rappeler ici.

Enfin, je dirai que ce que Genève propose, avec ces aménagements éphémères, c'est ce que de nombreuses villes d'Europe font depuis plusieurs années, dans le même état d'esprit, pour tester provisoirement, l'espace d'un été, une occupation différente des rues de nos quartiers, pour essayer d'en faire autre chose que de simples parcs de stationnement. Si l'aménagement séduit, nous essayons de le pérenniser, sinon, nous l'abandonnons. Voilà l'objectif qui est poursuivi par cette démarche.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ma question s'adresse à M. Mugny et concerne un article du 30 juin paru dans le *Courrier*. L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit-on. Sur quels critères M. Mugny compare-t-il les buts et les actions du Centre social protestant et de Caritas avec ceux de la Tente du dialogue? On

pourrait attendre, de la part du Conseil administratif, une plus grande retenue et une neutralité de bon aloi dans un domaine qui ne ressortit pas à sa compétence.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Ce débat, comme d'autres, a effectivement animé une partie de l'été... En l'occurrence, j'essayais simplement d'expliquer que les activités des communautés religieuses, lorsqu'elles cherchent à rencontrer, à se mettre au service de la population, peuvent être soutenues sans donner l'impression que nous soutenons le discours politique, spirituel, voire mystique de ces religions, de ces églises. Encore qu'il est toujours difficile de parler d'église à propos du monde de l'islam, qui ne considère pas qu'il est une église à l'image des églises catholique ou protestante. J'ai pris l'exemple du Centre social protestant (CSP) et de Caritas et on m'a rétorqué que c'étaient des associations caritatives. J'ai alors rappelé que le CSP, notamment par la voix du bien connu Yves Brutsch, a souvent pris des positions politiques en matière de défense des requérants d'asile, pour ne prendre que cet exemple, que les sans-papiers ont été régulièrement défendus par Caritas et par le CSP, et qu'un important travail de dialogue social est aussi fait par ces associations.

Voilà dans quel esprit j'ai cité ces exemples. Cela dit, concernant le soutien à la Tente du dialogue, j'ai été très critique envers certaines personnes qui ont été invitées; je l'ai dit publiquement et cela a été largement relayé par la presse durant l'été. Le Conseil administratif a fait là un essai, partiellement réussi, avec quelques bémols. L'année prochaine, si une demande est à nouveau déposée auprès du Conseil administratif, nous aviserons. J'ai d'ailleurs demandé qu'une liste des invités nous soit fournie, non pour contrôler, mais simplement pour qu'il n'y ait pas de révisionnistes ou autres qui puissent poser problème.

Mesdames et Messieurs, j'attire enfin votre attention sur le fait que le Conseil municipal, à la quasi-unanimité, m'a demandé, par le biais de la résolution R-65, de ne pas intervenir en coupant les fonds, en empêchant les choses d'avoir lieu. Ici, nous avons permis à ces rencontres d'avoir lieu et on me le reproche! Je trouve cela plutôt cocasse...

M. Pierre Losio (Ve). La Ville de Genève encourage, favorise le tri des déchets, c'est même une des priorités du budget 2005, et les Verts s'en réjouissent. Notre Conseil municipal a accepté, il y a quelques années, une motion M-115 demandant que les associations qui organisent des manifestations sur le territoire de la Ville intègrent dans leur projet un concept de tri des déchets. Beaucoup d'associations le font, certaines sont même très motivées à cet égard. Ma question s'adresse à M. Ferrazino: que s'est-il passé lors de la Fête du sauvetage au mois de juillet? La Société de sauvetage du lac Léman a participé à de nom-

breuses séances avec la Ville de Genève pour organiser sa fête annuelle, elle était d'accord de faire ce qu'il fallait pour le tri des déchets, mais, le jour de la fête, elle n'avait toujours reçu aucun matériel. Pourrais-je avoir une explication à ce sujet?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne connais pas le cas particulier, Monsieur Losio, mais je vous indique volontiers comment les choses se passent de manière générale. Le Conseil administratif, fort de la volonté commune de nos deux Conseils, a décidé de faire un effort tout particulier pour le tri des déchets, y compris à l'occasion des manifestations sur le domaine public. Ainsi, je rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, lors des Promotions, il n'y avait pas de tri des déchets. Nous avons donc demandé à notre collègue Hediger, en charge du domaine public, de mettre une clause, une contrainte supplémentaire dans l'autorisation d'utiliser le domaine public, stipulant que celui qui bénéficie de cette autorisation a l'obligation d'utiliser de la vaisselle biodégradable notamment. Je n'ai pas le dossier dont vous me parlez sous les yeux, mais cette condition devait figurer dans l'autorisation, charge à l'organisateur de contacter la Division de la voirie, qui a développé tous les moyens de tri nécessaires pour les grandes fêtes comme la Fête de la musique ou les Fêtes de Genève. Les résultats sont parfois encore insuffisants, reste qu'en général les tours de tri sont sur place et que les services de voirie fonctionnent. Je me renseignerai sur le cas particulier que vous avez évoqué, mais je peux dire que nous avons réellement la volonté d'aller dans ce sens-là.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ma question concerne le Restaurant de l'Île Rousseau. J'ai reçu un petit dossier du fermier du Restaurant de l'Île Rousseau, qui a vu dernièrement son bail d'exploitation résilié pour mars 2005. Naturellement, il regrette cette décision, au regard de l'investissement personnel et matériel qui a été le sien durant ces cinq dernières années. Malgré des conditions d'exploitation pas toujours faciles, il a réussi à augmenter le chiffre d'affaires, son loyer augmentant en proportion. Je ne veux pas entrer dans le détail de ce dossier, qui est à votre disposition, mais je serais très content, Monsieur le maire, de vous entendre au sujet de la fin de contrat entre la GIM et ledit fermier.

M. Pierre Muller, maire. En accord avec le Conseil administratif, nous avons décidé de réduire l'emprise de cet établissement sur l'île Rousseau, point stratégique du périmètre de la rade. Je peux évidemment comprendre le désappointement du fermier, M. Heu, mais je rappelle que nous lui avons envoyé quelques avertissements concernant l'emprise de plus en plus prépondérante de son établissement sur l'île Rousseau. Nous lui avons aussi recommandé de bien

vouloir limiter les publicités qui fleurissaient partout, sur du mobilier ou des paravols assez voyants... Il avait également «privatisé», si je puis dire, l'île en installant un enclos à jeux. Tout cela était peut-être fort sympathique, mais ce n'était pas la base du contrat qu'il avait signé avec la Gérance immobilière municipale.

Voilà pour l'exploitation. Il y a un autre aspect, qui est celui de l'hygiène. Là, je dois dire que je suis entièrement d'accord avec les résultats des inspections faites par le Service de protection de la consommation du Canton, qui a constaté une absence de réfrigération, des communs dans un état carrément honteux... Le Conseil administratif a donc dû prendre une décision, qui consiste en l'occurrence à réduire l'exploitation de cet établissement et à le rendre à sa fonction originelle, celle d'un petit établissement, d'un kiosque offrant du thé et quelques pâtisseries. Finalement, il s'agit de revenir à l'état originel du pavillon des amoureux, et je suis sûr que cette formule s'intégrera fort bien dans le périmètre de la rade. En ce qui concerne M. Heu, nous essayerons de trouver une solution pour qu'il ne pâtisse pas trop de cette situation.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Hediger et concerne la plaine de Plainpalais. Au début de l'été a été tracée sur la plaine une voie d'urgence pour les pompiers, qui passe notamment derrière les stands des puciers et des maraîchers. Malheureusement, les exposants empiètent régulièrement sur cette voie d'urgence, et pour cause. On leur demande en effet de parquer leur véhicule derrière leur stand; or, entre les stands et la voie d'urgence, il n'y a même pas un mètre et il est donc impossible de parquer sans empiéter. Alors, pourquoi avoir tracé cette voie, si elle ne peut pas être respectée par les exposants?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Guillaume Barazzone (DC). Cet été, la presse s'est faite l'écho de négociations entre les deux banques propriétaires des murs et une personnalité du Golfe concernant l'éventuelle vente de l'Hôtel Noga-Hilton, situé sur une parcelle propriété de la Ville de Genève et grevée d'un droit de superficie. A titre de propriétaire, la Ville est donc directement intéressée dans les négociations. Actuellement, certains spécialistes du Moyen-Orient estiment que, dans le Golfe, le régime saoudien, notamment, est en passe d'être déstabilisé et qu'un certain nombre de membres du régime souhaitent, par conséquent, investir – ils le font déjà – dans des sociétés à capitaux étrangers, dans des sociétés occidentales particulièrement.

En Suisse, lorsque vous transférez 20 000 francs sur un compte en banque, on vous appelle immédiatement pour vous demander d'où proviennent les fonds. En revanche, quand vous voulez acheter un hôtel à 300 millions, personne ne vous demande quoi que ce soit... Je le répète, cette transaction intéresse directement la Ville à titre de propriétaire de la parcelle. Si je ne doute pas qu'un certain nombre d'habitants du Golfe veuillent investir pour le rayonnement de Genève et pour la rentabilité de leurs affaires, je soupçonne certains d'entre eux de vouloir «planquer» leur argent en Suisse. Je me demande donc si la Ville ne doit pas demander à ces gens de prouver d'où viennent les fonds. Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore et plus particulièrement à MM. Ferrazino et Muller: qu'en est-il des négociations, avez-vous eu écho du projet que l'éventuel acheteur voudrait mettre en œuvre et, le cas échéant, avez-vous prévu de lui demander d'où proviennent les fonds?

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal, certains de vos propos sont pertinents, d'autres un peu moins... Je ne veux pas les détailler ici, car je pense que nous aurons l'occasion de reparler de cette affaire.

Un contrat a en effet été signé entre l'UBS, la venderesse, et des acheteurs saoudiens. L'article de la *Tribune de Genève* à ce sujet, sous la plume de M. Guertchakoff, était d'ailleurs bien documenté. Il est clair que le Conseil administratif s'est posé toutes sortes de questions et nous avons demandé à la venderesse de bien vouloir nous fournir un certain nombre de documents qui, en l'occurrence, vont dans le sens de votre questionnement. Nous avons aussi demandé à l'UBS une *due diligence*, de manière à connaître l'origine des fonds et savoir qui sont les clients. Nous avons été renseignés, mais l'affaire n'est pas encore sous toit.

M. Ferrazino et moi-même avons reçu, la semaine dernière, une délégation de haut rang de l'UBS Zurich, nous avons posé un certain nombre de questions et mis certaines cautions. Nous avons reçu, une demi-heure avant l'ouverture de cette séance du Conseil municipal, une pile de documents qui nous permettront de nous faire une idée dans les heures à venir, d'ici à demain matin, sur ce que nous ferons dans cette affaire.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Pour être complet et suite à ce que vient d'indiquer M. le maire, je dirai que nous avons évidemment l'obligation de faire respecter le contrat de superficie. En plus de celles qui viennent d'être évoquées, nous avons donc posé la question suivante: quelles garanties donnez-vous en ce qui concerne l'exploitation de la salle de spectacle, qui était, je vous le rappelle, une des charges du contrat de superficie. Comme ledit contrat

échoit en 2065, nous avons également demandé s'il était possible d'amortir d'ici là un investissement aussi important, auquel il faut ajouter l'investissement complémentaire, estimé à quelques dizaines de millions, pour la restauration du bâtiment, qui n'a pas fait l'objet d'un rafraîchissement depuis bien longtemps. Vous me direz que tout est possible, mais nous avons demandé que le superficiaire pressenti prenne l'engagement d'amortir l'investissement dans les délais. En 2065, nous ne serons plus là – vous êtes un peu plus jeune, Monsieur Barazzone, mais nous ne serons en tout cas plus aux affaires – et nous voulons être sûrs que nos successeurs pourront récupérer le bien sans indemnités, comme le prévoit le contrat de superficie conclu à l'époque avec la société de M. Gaon.

Nous avons donc posé un certain nombre de questions, non pas pour rendre la vie impossible à l'UBS ou difficile à ces ressortissants d'Arabie saoudite, mais parce qu'il est de notre devoir de nous assurer que certaines conditions sont bel et bien remplies. Si tel est le cas, le Conseil donnera un préavis favorable. Une fois que nous aurons examiné, avec toute l'attention requise, les documents auxquels M. Muller a fait allusion, nous prendrons une décision dans le bref délai qui nous est imparti. Nous pourrions donc vous donner des précisions demain, à la séance de 17 h, puisque nous aurons, dans l'intervalle, examiné l'ensemble du dossier.

M. Pierre Muller, maire. Je précise à l'intention de M. Barazzone que nous pouvons et que nous pouvons toujours intervenir sur deux points, à savoir la nationalité des candidats – vous l'avez dit, ce sont des Saoudiens – et leur assise financière, compte tenu de ce que vient de dire M. Ferrazino. Il nous importe, en effet, que le bâtiment, en 2065, nous soit rendu en état et, deuxièmement, que nous puissions toucher chaque année une rente de superficie correspondant à l'objet – rente que mon département encaisse. Je précise encore, pour être complet, qu'à côté de l'UBS il y a une autre banque partenaire, la BNP Paribas, pour la partie du tiers arrière – je parle du fonds – qui est toujours propriété de M. Gaon.

Le président. Mesdames et Messieurs, deux questions ont suscité de longues réponses. Je vous propose donc de consacrer encore cinq minutes aux questions orales, avant de passer à la suite de notre ordre du jour.

M. Patrice Reynaud (L). Monsieur le président, je vais être extrêmement bref, rassurez-vous. Ma question s'adresse à M. Tornare. Lors des séances plénières du mois de juin, au sujet des problèmes de drogue notamment dans le quartier des Eaux-Vives, il avait été question d'installer des lampes, la nuit, dans les

préaux d'écoles des Eaux-Vives, et notamment à l'école de Montchoisy. Sauf erreur de ma part, ces installations électriques n'ont pas été faites. Nonobstant la motion M-476 qui figure plus loin à l'ordre du jour, quelles sont les raisons qui font que cette installation n'a pas été faite et que faudrait-il faire pour que celle-ci voie le jour?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, comme je vous l'ai dit en aparté, le matériel a été commandé et il sera installé prochainement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ma question a trait à un concept dont on a beaucoup parlé en cette fin d'été, à savoir le concept de sécurité. J'aurais aimé savoir dans quelle mesure le concept de sécurité s'applique au mobilier du Victoria Hall. En effet, à l'ouverture du Festival de la Bâtie a eu lieu au Victoria Hall un concert de Sonic Youth, dont le caractère de rock underground n'est pas discutable, mais dont le résultat sur le mobilier du Victoria Hall a été parfaitement conforme à ce qu'on a connu dans les meilleures salles parisiennes, dans les années 1960. A ce sujet, Monsieur le conseiller administratif, le personnel du Victoria Hall, m'a-t-on dit, vous a adressé un rapport richement documenté et ma question est: quelles mesures préventives ont-elles été prises pour éviter que le mobilier du Victoria Hall participe *de facto* au spectacle? Subsidiairement, quelles sont les mesures palliatives qui sont prévues à l'avenir pour préserver un investissement auquel certains d'entre nous sont attachés? En d'autres termes, on a besoin de chaises à chaque concert!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Rassurez-vous, Monsieur Froidevaux, les chaises sont toujours là! Il faut savoir que le Festival de la Bâtie a une particularité par rapport à d'autres manifestations culturelles, c'est qu'il ne dispose pas de lieux qui lui soient dévolus, qui lui appartiennent. Les concerts se déroulent dans une salle, dans une autre, et on essaie d'évaluer à chaque fois si tel spectacle correspond à telle salle. En l'occurrence, vous avez pris le bon exemple, il y a eu une évaluation erronée quant à savoir si on pouvait utiliser le Victoria Hall ou non. On a pensé que le risque était mineur, mais il n'était pas si mineur que cela... Cela étant, les dégâts sont anodins et n'entraîneront pas des frais très importants. Je ne veux pas dire de bêtises, mais je crois qu'ils se monteront à quelques centaines de francs. Je me réserve la possibilité de vous préciser la somme ultérieurement, mais cela reste anodin. Il est vrai que ce concert n'aurait pas dû avoir lieu au Victoria Hall et que ce genre de concerts se déroulera dorénavant ailleurs, dans des salles mieux adaptées.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Christian Ferrazino. Récemment, dans le quartier de Plainpalais, une zone 30 km/h a été aménagée dans les rues Prévost-Martin et du Pré-Jérôme. Il semblerait, et j'y ai passé tout à l'heure, que, dans ce quartier, il n'y ait plus de passage piéton, que le marquage pour les piétons n'ait pas été rétabli. Pourriez-vous veiller à ce que cela soit fait prochainement, parce que les personnes âgées ne sont plus en sécurité lorsqu'elles traversent la chaussée?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie de cette question, Madame Kraft-Babel, car elle me permet de donner une information sur cette situation et sur la position du Conseil administratif à ce propos. L'ordonnance fédérale concernant les zones 30 km/h stipule en substance que, dans les zones 30 km/h, il faut supprimer non seulement les stops, puisque la priorité de droite est la règle, mais également les passages piétons en règle générale. L'Etat a une lecture très rigide de cette ordonnance et le résultat est celui auquel vous avez fait allusion. Quand nous avons inauguré la zone 30 km/h située de part et d'autre du boulevard de la Cluse, nous avons constaté, à notre grand étonnement, qu'il n'y avait quasiment plus de passages piétons, à l'exception du boulevard de la Cluse, pour la simple et bonne raison que ce dernier n'est pas dans la zone 30 km/h. Il est resté en zone 50 km/h et on devrait plutôt doubler les passages piétons, car il est effectivement assez dangereux de traverser, ce d'autant qu'il faut compter avec l'Hôpital et l'école primaire de la Roseraie.

Sachez que j'ai relayé à plusieurs reprises et par écrit les doléances de l'association des parents d'élèves et des enseignants, que j'ai rencontrés. M. Coste et certains d'entre vous qui étaient à l'inauguration ont pu l'entendre. J'ai écrit à M. Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation qui est l'organe compétent; je me suis également adressé à M. Cramer et, maintenant, je transmets régulièrement au Canton les doléances que je reçois soit d'un habitant, soit d'une association, en rappelant que le Conseil administratif soutient tout à fait ces démarches et qu'il y a lieu, sans plus attendre, de redessiner les passages piétons sur la chaussée, en tout cas aux endroits signalés comme étant les plus dangereux. Il s'agit d'avoir une interprétation relativement souple des dispositions fédérales, sachant que l'objectif le plus important est de préserver la santé et la sécurité des utilisateurs du boulevard et, en particulier, des plus vulnérables que sont les enfants qui se rendent à l'école. Nous vous recevons donc cinq sur cinq, Madame, et nous vous confirmons que nous partageons vos préoccupations.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Muller. J'ai été partiellement satisfait par la réponse qu'il a donnée à propos du Restaurant de

l'île Rousseau. J'ai entendu que ce restaurant allait être transformé en tea-room... Tout à l'heure, M. Muller a dit que le restaurant avait tendance à s'étendre. Évidemment, c'est un restaurant qui marche très bien et qui est vraiment agréable. Alors, va-t-on vraiment le transformer en tea-room? Est-on en train de considérer la situation? Le Conseil municipal sera-t-il consulté sur la réaffectation de ce restaurant?

M. Pierre Muller, maire. Tout d'abord, je dirai qu'il appartient à mon département d'organiser cela et non pas au Conseil municipal. En l'occurrence, ce n'est pas une réaffectation: il s'agit tout simplement de revenir à la situation originelle. Ce sera donc un tea-room, mais je vous rappelle que, dans ce périmètre, il y a quantité de restaurants, qui font d'ailleurs florès. Il y a notamment le Lacustre – vous faites bien de le citer, Madame Salerno – que nous allons bientôt rénover... (*Exclamations.*) Oui, je m'en suis entretenu avec M. Ferrazino et je vous l'annonce en primeur: nous allons faire quelques modifications, de manière à rendre cet établissement plus esthétique. Vous voyez que nous faisons des efforts, au Lacustre, à la Potinière, etc. Sur l'île Rousseau, je crois qu'il est bon de revenir à quelque chose de plus petit, qui soit conforme à ce qui a toujours existé à cet endroit-là, à savoir le pavillon des amoureux.

8. Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2004 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 290 000 francs:

- un crédit de 100 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8, sur la parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
- un crédit de 80 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11, sur la parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
- un crédit de 110 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12, sur la parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-353).

Préambule

Dans les années 1980, les autorités cantonales et municipales se sont engagées avec la Fondation pour l'aménagement des Grottes (FAG) à maintenir la rue de l'Industrie dans son gabarit, conformément à l'image directrice du quartier des Grottes.

La Ville de Genève s'est attachée à restaurer ce quartier en respectant cette image, qui fit l'objet d'un large consensus avec des personnes et groupements concernés.

Notice historique

Dans le quartier des Grottes, la rue de l'Industrie constitue l'un des derniers témoins des phases initiales de la formation du faubourg. Zone de transition où se juxtaposent plusieurs formes d'implantation du bâti, cette rue vaut davantage par la diversité de ses édifices que par les qualités de chacun. Il s'agit en effet de constructions modestes, mais qui forment ensemble un type de paysage suburbain dont il ne reste pratiquement plus d'exemples à Genève.

Les bâtiments N^{os} 8 et 12 appartiennent à la première génération de l'habitat dans ce secteur. Ils ont été édifiés à fond de rue par le même entrepreneur, lequel possédait tout le terrain formant le côté pair de la rue de l'Industrie. Il ne s'agit

toutefois pas d'une opération unitaire. Le N° 8 date de 1836; il contenait à l'origine un four, ce qui laisse supposer qu'il s'agissait d'une boulangerie. Extérieurement, sa façade se signale par un fronton qui lui confère un caractère singulier, et des percements n'obéissant à aucun ordre de composition. Le N° 12, construit au même moment, a en revanche un aspect plus régulier, préfigurant les ordonnances répétitives de la rue des Grottes qui vont s'imposer dès les années 1860. L'un et l'autre bâtiment répondent au type d'édifice caractéristique des faubourgs de la ville: faible gabarit (deux étages sur rez), fonction mixte (artisanat-logement), toiture à deux pans et parfois pignon sur rue.

Le côté impair de la rue de l'Industrie, contrairement à son vis-à-vis, présente un bâti dispersé, dans lequel le N° 11 apparaît comme particulièrement significatif. Cet immeuble a été édifié en 1857-1858 sur un terrain gagné partiellement sur le nant des Grottes. Son implantation en biais par rapport à la rue est dictée par la forme de la parcelle prise entre le tracé oblique de l'ancien nant et les limites du N° 9 voisin. Elevé par un entrepreneur pour un sellier, il s'apparente aux autres édifices de type faubourien. Si l'intérieur est d'une grande simplicité, extérieurement, les encadrements en roche au rez-de-chaussée et les galeries d'escalier en bois découpé traduisent une volonté de décor, développé dans les limites d'une stricte économie.

Exposé des motifs

Dès 1984, un architecte était mandaté pour une étude de rénovation des N° 8 et 12, rue de l'Industrie. Il s'ensuivit le dépôt de deux requêtes en autorisation de construire, auxquelles le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) répondit favorablement; un recours fut déposé par l'Asloca contre le loyer autorisé. Après discussions avec la recourante et suspension de la procédure, de nouveaux plans financiers furent présentés, qui tenaient compte du bonus à la rénovation; mais celui-ci ne fut pas attribué par la commission ad hoc du DAEL. Enfin, la Commission cantonale de recours en matière de constructions prenait acte de la décision de la Ville de Genève de renoncer aux autorisations délivrées et constatait que le recours était devenu sans objet.

Le principe de la rénovation des bâtiments était cependant maintenu et débouchait sur la nouvelle orientation prise par le Conseil administratif en mai 2002, à savoir leur affectation à un projet de logements associatifs. Cette décision était consécutive au dialogue entrepris avec des groupements d'occupants, notamment avec le collectif «Les Baigneuses», qui avait accepté de libérer, sur la demande de l'autorité municipale, un immeuble qu'il occupait à la rue des Etuves.

Entre-temps, le N° 11, rue de l'Industrie avait également fait l'objet d'une étude qui n'a pas abouti au dépôt d'une requête en autorisation, au vu de la nouvelle orientation décidée par le Conseil administratif.

Ces premières études ont été financées par des crédits d'études inclus dans la proposition PR-226. Les comptes ouverts seront bouclés par le Service des bâtiments, qui en était le gestionnaire.

A partir de 1997-1998, aussi bien ces deux derniers immeubles que le 11, rue de l'Industrie, furent occupés par des squatters.

Dès novembre 2003, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a entamé un dialogue avec les différents collectifs de squatters, qui constituent l'association «L'Industrie», y compris le collectif «Les Baigneuses», qui s'est joint à l'association. Les premières esquisses de programme ont été discutées. Sitôt le présent crédit d'étude voté, le Service d'architecture lancera des appels d'offres sur invitation pour les mandats d'architectes et désignera des ingénieurs civils et spécialisés, pour les installations techniques.

Les trois immeubles affichent un degré de détérioration avancé et n'offrent aucun confort. La toiture du N° 12 a brûlé en 1998; c'est une toiture provisoire qui recouvre l'immeuble depuis ce temps. Même si la participation des habitants est envisageable pour les travaux de finition, les interventions importantes sur la structure et l'enveloppe des immeubles assimileront ces opérations à des rénovations lourdes.

D'autres bâtiments de la même rue appartiennent à la Ville de Genève, notamment le 7-9, rue de l'Industrie, qui se trouve dans un état de grande vétusté. Il sera rénové dans une étape ultérieure. A l'occasion des travaux à entreprendre sur le numéro 11, rue de l'Industrie, le mur de façade du 13, qui lui fait face, sera remis en état. Ce travail n'avait pu se faire lors de la rénovation de l'immeuble, vu sa trop grande proximité avec le 11.

Estimation sommaire du coût de l'opération

L'estimation sommaire des travaux est basée sur des études menées en 2001 pour une rénovation complète des trois immeubles. Le prix moyen au m³ SIA (CFC 2) TTC s'élevait alors à 969 francs. Le montant total de l'opération des trois immeubles, tous frais compris, devrait ainsi se monter aux environs de 3 800 000 francs, répartis comme suit:

- Industrie 8: 1 360 000 francs
- Industrie 11: 1 030 000 francs
- Industrie 12: 1 410 000 francs

Crédit I: Rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8

<i>Coût de l'étude</i>		Fr. HT
V	Frais secondaires	
V.0	Frais secondaires généraux	
	Relevés, sondages, reproduction documents, information	7 900
W	Honoraires	
W.2	Honoraires ouvrages	
	Honoraires d'architectes	55 600
	Honoraires d'ingénieur civil	18 000
	Honoraires d'ingénieurs spécialisés	9 600
	Honoraires d'expert	1 800
V-W	Coût total du crédit d'étude	92 900
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) appliquée sur les positions V-W = 7060 francs admis à	7 100
V-Z	Coût total du crédit d'étude TTC	100 000

Crédit II: Rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11

<i>Coût de l'étude</i>		Fr. HT
V	Frais secondaires	
V.0	Frais secondaires généraux	
	Relevés, sondages, reproduction documents, information	5 900
W	Honoraires	
W.2	Honoraires ouvrages	
	Honoraires d'architectes	43 000
	Honoraires d'ingénieur civil	14 600
	Honoraires d'ingénieurs spécialisés	8 300
	Honoraires d'expert	2 500
V-W	Coût total du crédit d'étude	74 300
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) appliquée sur les positions V-W = 5647 francs admis à	5 700
V-Z	Coût total du crédit d'étude TTC	80 000

Crédit III: Rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12

<i>Coût de l'étude</i>		Fr. HT
V	Frais secondaires	
V.0	Frais secondaires généraux	
	Relevés, sondages, reproduction documents, information	7 500

W	Honoraires	
W.2	Honoraires ouvrages	
	Honoraires d'architectes	61 200
	Honoraires d'ingénieur civil	20 000
	Honoraires d'ingénieurs spécialisés	10 500
	Honoraires d'expert	3 000
V-W	Coût total du crédit d'étude	102 200
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) appliquée sur les positions V-W = 7767 francs admis à	7 800
V-Z	Coût total du crédit d'étude TTC	110 000

Programme financier quadriennal

La rénovation des immeubles rue de l'Industrie 8 et 12 est prévue sous le N° 12.46.02 du programme financier quadriennal 2002-2005, pour un montant de 1 979 200 francs.

Il est fait mention du N° 11 au même PFQ sous le chiffre 12.47.02, sous le libellé «Industrie 7 à 11, rénovation des structures et des fluides», pour un montant de 3 000 000 de francs.

Charge financière

Si les études sont suivies de réalisations, les dépenses seront ajoutées à celles des réalisations et amorties sur la durée totale d'amortissement des réalisations.

En cas de non-réalisation, elles seront amorties en un an.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 100 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8, sur la parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 80 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11, sur la parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 80 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 110 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12, sur la parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 110 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Annexe: plan de situation

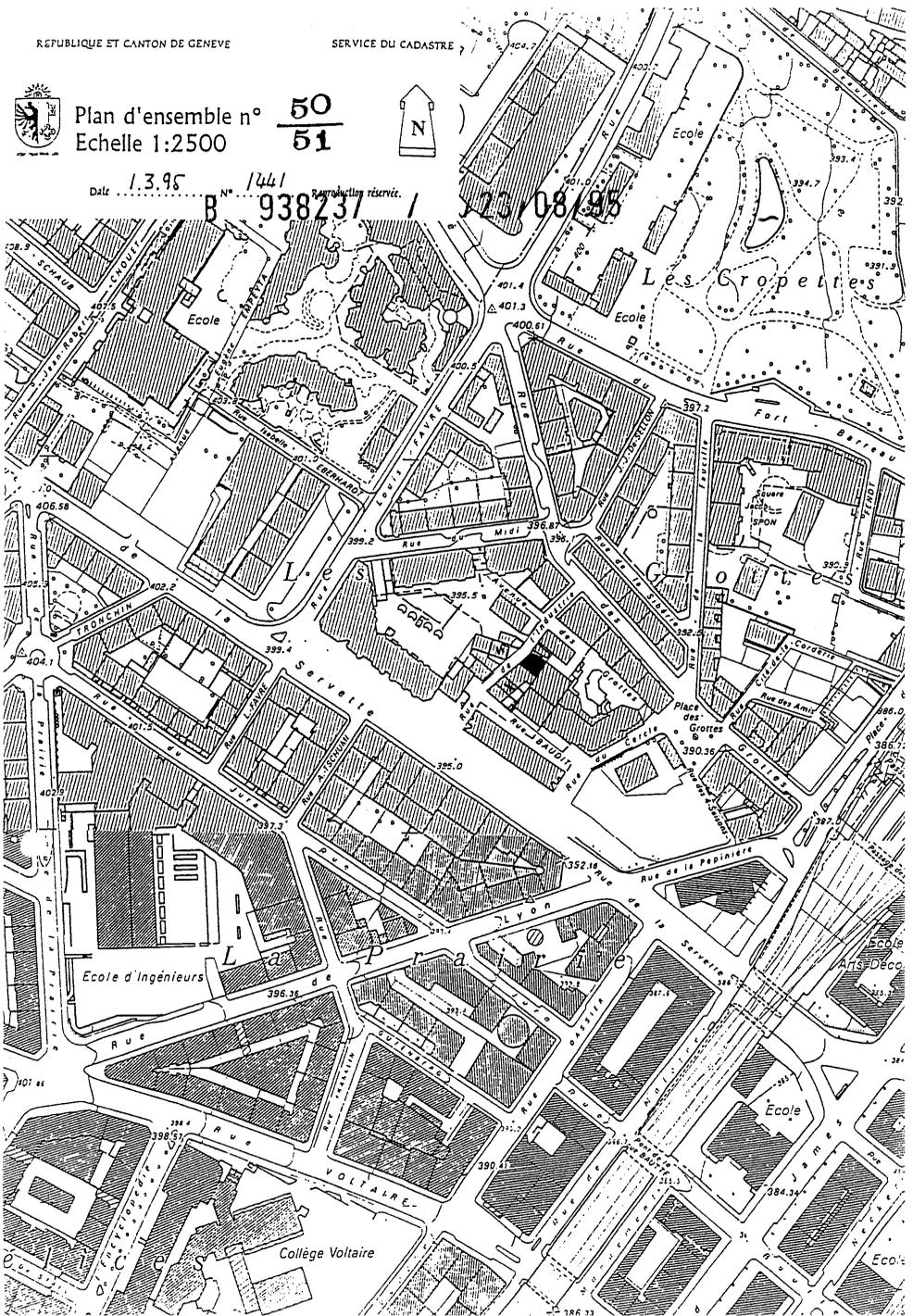


Plan d'ensemble n° $\frac{50}{51}$
Echelle 1:2500



Date 1.3.96 N° 1441
B 938237 / 1

103/08/95



La proposition est renvoyée à la commission du logement sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à la participation financière de la Ville à la rénovation et à l'extension du Village Aigues-Vertes (PR-358).

Historique

Créée en 1961, Aigues-Vertes est la plus ancienne institution genevoise pour personnes souffrant d'un handicap mental. Elle a vu le jour grâce à l'engagement de parents préoccupés du sort de leurs enfants différents devenus adultes. Au fil des ans, le hameau s'est développé en village. Il accueille 86 personnes handicapées mentales, qui vivent et travaillent dans cet endroit qui porte le nom de la fondation. Construit autour d'une ferme, le village compte 23 bâtiments, soit 11 maisons d'habitation, une église et son petit cimetière, un corps de ferme (trente têtes de bétail), une boulangerie, une épicerie, un tea-room et des ateliers de poterie et de tissage. Ses terres occupent une superficie de 25 hectares (dont 4 sont consacrés aux cultures maraîchères) et se situent dans la campagne genevoise, sur le territoire de la commune de Bernex. Les 86 pensionnaires actuels sont encadrés par 120 collaborateurs.

La Fondation Aigues-Vertes a, de tout temps, été gérée par un conseil de fondation. Mais ce sont les anthroposophes qui ont assuré le quotidien de l'institution jusqu'en 1995. La Fondation Aigues-Vertes a connu alors une période très difficile de transition qui menaça jusqu'à son existence même. Le refonte du conseil de fondation (statuts en annexe) et le remplacement d'une grande partie de l'équipe dirigeante, sous l'impulsion de Serge Bednarczyk (président du conseil de fondation) et d'Annelise Schneider (directrice), ont remis l'institution sur les rails.

Appuyé par les autorités cantonales, le nouveau conseil de fondation a pris d'importantes mesures pour réorganiser l'institution, sans se départir de l'esprit qui fait aujourd'hui encore l'originalité, la réputation et la qualité de vie du village, qui reste un lieu de vie empreint d'échanges et de convivialité, permettant l'épanouissement de tous dans le travail à la ferme, dans les ateliers, mais aussi à travers les contacts au café, dans les commerces...

A cet égard, signalons par exemple que, depuis deux ans, le village «exporte» les produits de ses cultures bio et son artisanat jusqu'aux marchés de Carouge et de la Ville!

Si l'avenir est dorénavant assuré en termes d'exploitation, ce n'est pas encore le cas du point de vue des installations. En effet, un audit effectué en 2001 a révélé l'urgente nécessité de rénover les 23 bâtiments du site, car aucun d'entre eux ne répondait aux normes de sécurité et de confort édictées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les autorités genevoises.

Afin d'assister les personnes vivant avec une déficience intellectuelle plus ou moins marquée et de pouvoir en accueillir encore davantage, il a été conseillé de réaliser un certain nombre de travaux.

Description du projet

Selon les dernières estimations, il manque près de 60 places à Genève pour des personnes handicapées adultes. De plus, l'extension permettra de régler le problème du vieillissement de la population d'Aigues-Vertes qui, à l'instar de la population en général, a bénéficié des progrès de la médecine et de l'hygiène. La moyenne d'âge actuelle s'élève à presque 50 ans. Quinze pensionnaires ont même plus de 60 ans. Ce qui ne va pas sans poser des problèmes nouveaux en termes d'aménagement des lieux.

La Fondation Aigues-Vertes s'est lancée dans un vaste programme architectural au terme duquel tous les bâtiments auront été refaits. Le projet a reçu l'accord de principe de l'Etat de Genève et de l'OFAS. Il s'articule en trois étapes et a commencé dans un premier temps avec la rénovation de la ferme. Jusqu'en 2006, trois nouveaux bâtiments seront construits et deux maisons seront rénovées. D'ici à 2009, l'ensemble du village devrait être remis à neuf.

Le village pourra accueillir alors 120 personnes handicapées mentales.

Budget

Le budget a été revu à la baisse et atteint une cinquantaine de millions (projet annexé). On a notamment renoncé, pour des raisons économiques, à l'aménagement d'une crèche. Par ailleurs, la construction d'un EMS a également été abandonnée, estimant qu'il serait tout à fait dans l'esprit de l'institution de favoriser le maintien chez eux des personnes handicapées.

La loi prévoit que l'OFAS, le Canton et l'institution participent de façon égale aux frais, soit 17 millions environ pour chacun. De plus, la commune de Bernex a promis de verser au Village Aigues-Vertes 900 000 francs sur quatre ans.

De l'opportunité du soutien de la Ville de Genève

Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a rappelé dans un document complet ses principes d'attribution de subvention et de soutien à des opérations ponctuelles ou à des institutions. L'examen d'une demande se fait à la lumière de trois critères principaux:

- celui de la compétence;
- celui du besoin;
- et celui de la quotité.

En ce qui concerne la demande qui nous occupe, les deux derniers aspects sont acquis. En effet, la clause du besoin est clairement établie. Le principe de quotité est également assuré, puisque la demande s'inscrit dans le cadre d'un budget qui fait appel aux autres collectivités publiques (OFAS et Canton) et qui fait également une large part à la recherche de fonds propres par l'institution. Celle-ci a déjà réuni plusieurs millions de francs.

Le premier principe de soutien de la Ville se discute, car le Canton reste le partenaire privilégié des associations privées pour la prise en charge des personnes handicapées. Cependant, il convient de relever que, sur les 86 villageoises et villageois actuels, vingt-cinq sont natifs de la Ville de Genève. C'est pourquoi, il semblerait tout à fait légitime que celle-ci participe également au projet de rénovation et d'agrandissement, à raison de 1 000 000 de francs qui se répartissent de la manière suivante:

- la somme de 500 000 francs prélevée sur le Fonds Emma Louise Zell. Ce prélèvement se justifie tout à fait compte tenu du vieillissement de la population d'Aigues-Vertes;
- la somme de 500 000 francs qui fait l'objet de la présente demande.

Agenda 21

Toute la production de la ferme et du jardin d'Aigues-Vertes est bio!

Le concept du village va à l'encontre des idées reçues sur le handicap mental. Car ce qui frappe le plus à Aigues-Vertes, c'est l'ouverture. Ouverture du village sur l'extérieur: de nombreux Genevois viennent en effet y faire presser leurs fruits, par exemple. Ouverture des pensionnaires sur les environs: ils empruntent avec facilité et bonhomie les Transports publics genevois! On est donc très loin de la pratique qui prévalait jusque dans les années 1960, quand la majorité des personnes handicapées mentales vivaient recluses dans des asiles psychiatriques. Les pensionnaires du village vivent en parfaite harmonie avec la communauté genevoise qui le leur rend bien.

Enfin, il faut rappeler que l'on dit souvent qu'Aigues-Vertes est la 46^e commune genevoise. Ses structures sont en effet très proches de celles d'une commune, puisqu'elle possède un conseil des villageois et compagnons, démocratiquement élu, un bureau et des commissions qui débattent de sujets intéressant les habitants.

Conclusion

C'est à sa capacité à prendre en compte les besoins de chacun qu'on mesure la véritable force d'une collectivité. La Ville de Genève partage, avec la Fondation Aigues-Vertes, la conviction qu'aider les personnes vivant avec une déficience intellectuelle c'est participer à un projet utile à la société.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application du 31 octobre 1984 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à la participation financière de la Ville à la rénovation et à l'extension du Village Aigues-Vertes, situé sur la commune de Bernex, sur la presqu'île de Loëx.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies budgétaires sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits 2004 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2004 de la Ville de Genève, sur le compte 365000 «Subventions accordées aux institutions privées», centre de coûts 50075199.

Annexes: Statuts de la fondation

Projet chiffré de réaménagement du Village Aigues-Vertes

FONDATION AIGUES-VERTES

VILLAGE POUR PERSONNES MENTALEMENT
HANDICAPEES
1233 - BERNEX - GENEVE

STATUTS

Chapitre I - Dispositions générales

ARTICLE 1 - NOM, SIEGE ET DUREE

- ¹ Sous la dénomination : « Fondation Aigues-Vertes », il est constitué une fondation sans but lucratif, au sens des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse (désignée ci-après par « la fondation »).
- ² Le siège de la fondation est dans le canton de Genève.
- ³ Sa durée est indéterminée.

ARTICLE 2 - BUT

- ¹ La fondation a pour but de contribuer à l'intégration sociale et économique de personnes mineures ou majeures présentant une déficience intellectuelle et reconnues comme souffrant d'un handicap ou d'une invalidité par tous moyens appropriés, soit notamment :
 - Par la création de tous établissements destinés au séjour, à l'éducation et au soin de telles personnes, en particulier celle d'un institut de pédagogie curative et de ses installations annexes, d'ateliers de formation professionnelle ;
 - Par la formation d'éducateurs spécialisés et de personnes présentant une déficience intellectuelle ;
 - Par l'encouragement de recherches dans le domaine de la déficience mentale.
- ² A cet effet, la fondation est autorisée à acquérir ou à faire construire tous immeubles et, en général, à effectuer toutes opérations propres à atteindre ce but, à contracter tous emprunts hypothécaires ou chirographaires, à solliciter et recevoir des

subventions officielles ou privées, des dons ou legs, à conclure tous accords utiles avec des organismes publics ou privés.

ARTICLE 3 - CAPITAL DE DOTATION

Les fondateurs dotent la fondation d'un capital de : Frs 10'000.- (francs suisses dix mille). Ils se réservent expressément le droit d'augmenter en tout temps, le capital de la dotation.

ARTICLE 4 - RESSOURCES

Pour atteindre son but, la fondation dispose notamment des ressources suivantes : les produits d'exploitation, les contributions, subventions, subsides, allocations, dons ou legs qu'elle pourrait recevoir et le montant de son capital de dotation.

Chapitre II - Organisation de la fondation

ARTICLE 5 - ORGANES

- ¹ Les organes de la fondation sont :
 - a) Le Conseil de fondation ;
 - b) Le Bureau ;
 - c) Le Réviseur ;
- ² Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation.
- ³ Le Bureau assure la gestion courante de la fondation.
- ⁴ Le Réviseur vérifie la comptabilité et soumet chaque année un rapport au Conseil de fondation.

Section I -Le Conseil de fondation

ARTICLE 6 - CONSTITUTION ET COMPOSITION DU CONSEIL

- ¹ Le Conseil de fondation (ci-après « le Conseil ») est composé de neuf à dix-sept membres. Il se complète et se renouvelle par cooptation par tiers chaque année.

- 2 Les membres du Conseil sont nommés pour une période de trois ans et peuvent être réélus.
- 3 La qualité de membre du Conseil se perd à l'âge de septante ans.
- 4 Le Conseil peut décider à une majorité de trois cinquièmes de ses membres d'exclure l'un de ses membres qui nuit aux intérêts de la fondation.

ARTICLE 7 - ORGANISATION DU CONSEIL

- 1 Le Conseil élit en son sein un président, ainsi qu'un ou plusieurs vice-présidents.
- 2 L'Association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapés a le droit de disposer d'un représentant au sein du Conseil de fondation. Elle propose la candidature d'un candidat au Bureau. Après approbation du Bureau, la candidature est soumise par le Bureau au vote libre du Conseil.
- 3 Le Conseil se réunit sur convocation de son président ou du bureau aussi souvent que les affaires de la fondation le nécessitent, mais au moins une fois par an.
- 4 Sous réserve des exceptions prévues par les présents Statuts, le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité de voix, le vote du président est prépondérant.
- 5 Les décisions du Conseil ne seront valables que si au moins la moitié des membres plus un sont présents ou représentés par un autre membre du conseil, incluant dans tous les cas le président ou, un vice-président. Chaque membre du conseil ne peut représenter qu'un seul autre membre.
- 6 Toute décision peut être valablement prise par voie de consultation à l'unanimité des membres du Conseil, à moins qu'une discussion ne soit demandée par l'un des membres du Conseil.
- 7 Il est tenu un procès-verbal des décisions du Conseil et ce procès-verbal est signé par le président et le secrétaire.

ARTICLE 8 - COMPETENCES DU CONSEIL

La fondation est administrée sous la haute surveillance du Conseil. Le Conseil a le pouvoir illimité de gérer et d'administrer la fondation. Il assume les tâches suivantes :

- a) il nomme les membres du Bureau et le Réviseur ;

- b) il nomme le directeur ;
- c) il décide de la répartition et de l'utilisation des biens de la fondation et de leurs revenus ;
- d) il approuve annuellement le budget, le bilan et le compte d'exploitation ;
- e) il représente la fondation à l'égard des tiers ;
- f) il établit le rapport annuel pour l'autorité de surveillance ;
- g) il modifie, si besoin est, les statuts, sous réserve de l'approbation de l'autorité de surveillance ;
- h) il assume toutes les fonctions qui ne sont pas expressément attribuées à un autre organe de la fondation.

Section II - Le Bureau

ARTICLE 9 - CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU

- ¹ Le Bureau est composé de quatre membres au moins, qui font également partie du Conseil.
- ² Les membres du Bureau, dont le Président, sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans et leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 10 - ORGANISATION DU BUREAU

- ¹ Le Bureau se réunit selon les besoins sans qu'une forme spéciale de convocation soit nécessaire.
- ² Les décisions du Bureau sont prises à la majorité. En cas d'égalité de voix, le vote du président est prépondérant.

ARTICLE 11 - COMPETENCE DU BUREAU

- ¹ Le Bureau est chargé de la gestion courante de la fondation. Il fonctionne comme secrétariat permanent de la fondation.
- ² Le Bureau est investi par le Conseil de fondation de tous les pouvoirs nécessaires pour gérer et administrer les biens de la fondation dans les limites de son but. En particulier :

- a) Il surveille la comptabilité de la fondation ;
- b) Il fixe la rémunération du directeur ;
- c) Il engage les cadres supérieurs ainsi que les mandataires de la fondation et fixe leur rémunération ; il peut déléguer tout ou partie de cette tâche à la direction,
- d) Tous les ans, il établit un rapport de ses activités et un budget qu'il soumet à l'approbation du Conseil de fondation ;
- e) Trois mois au plus après la fin de l'exercice, il soumet à l'approbation du Conseil de fondation le bilan et le compte d'exploitation ;
- f) Il décide de son organisation et des pouvoirs de signature dans les limites des présents statuts.

Section III - Le Réviseur

ARTICLE 12 - CONSTITUTION ET COMPOSITION

Le Conseil de fondation nomme pour une période d'un an, en dehors de ses membres, un réviseur présentant toutes les garanties d'indépendance. Il est rééligible.

ARTICLE 13 - COMPETENCES DU REVISEUR

- ¹ Le réviseur vérifie les comptes de la fondation et présente chaque année au Conseil de fondation un rapport de contrôle écrit sur les comptes de l'exercice écoulé.
- ² Le rapport du réviseur est soumis à l'autorité de surveillance.

Chapitre III - Dispositions finales

ARTICLE 14 - EXERCICE ANNUEL

L'exercice annuel de la fondation commence le premier janvier pour expirer le trente et un décembre de chaque année.

ARTICLE 15 - RESPONSABILITE

Les membres du Conseil de fondation n'engagent pas leur responsabilité personnelle pour les obligations de la fondation qui sont garanties exclusivement par les actifs de la fondation.

ARTICLE 16 - DISSOLUTION DE LA FONDATION

- ¹ Au cas où la fondation ne pourrait plus continuer son activité, le Conseil devra faire rapport sur la situation de la fondation à l'autorité de surveillance.
- ² L'actif de la fondation sera distribué à une institution poursuivant un but semblable.
- ³ En aucun cas, les biens de la fondation ne pourront faire retour aux fondateurs ni être utilisés, en tout ou partie de quelque manière que ce soit, à leur profit.
- ⁴ En cas de dissolution, aucune mesure, en particulier de liquidation, ne peut être prise sans l'accord exprès de l'autorité de surveillance qui se prononce sur la base d'un rapport motivé écrit.

BUDGET REAMENAGEMENT DU VILLAGE AIGUES-VERTES

PHASE 1 ACTIVITES AGROALIMENTAIRES	Nouvelle Ferme	2'320
	Nouvelle Serre	692
	Bâtiment d'appui	389
	Total phase 1	3'401

PHASE 2 HOMES NEUFS ET ARTISANAT	Transformation Ferme	3'246
	Bâtiment C	8'647
	Bâtiment E-F	14'059
	Cuisine centralisée-caféteria	1'094
	Aménagements extérieurs	1'908
	Total phase 2	29'345

PHASE 2 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	Génie civil	
	Chauffage à distance	
	Electricité-téléphone	
	Total phase 2 infrastructures	4'870

PHASE 3 BATIMENTS A ADAPTER	Ancienne Salle	438
	Sirius	922
	Cerisier	690
	Tamaris	796
	Dauphin	1'142
	Saint-Martin	1'676
	Orion	2'115
	Vieille Ferme	1'697
	Verger	1'976
	Total phase 3	11'452

Total général	49'068
----------------------	---------------

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

10. Proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 088 270 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ 2004) (PR-359).

Introduction

But

La présente proposition est destinée à assurer le financement des projets intégrés au plan informatique quadriennal 2004 (PIQ 2004).

Définition

Le plan informatique quadriennal (PIQ) fait partie du 20^e programme financier quadriennal (PFQ) de la Ville de Genève. Il permet d'assurer le financement des crédits d'investissement relatifs aux systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, dans le cadre d'une enveloppe de 4 millions de francs.

Depuis 1998, le PIQ est complété par une proposition de crédit concernant le système d'information du Conseil municipal. A l'intérieur de l'enveloppe quadriennale de 700 000 francs, et conformément à la planification établie, un montant de 100 000 francs est réservé en relation avec le PIQ 2004.

L'enveloppe totale prévue pour les objets figurant dans cette proposition se monte donc à 4,1 millions de francs.

Historique

Les précédentes tranches de PIQ ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante:

- Première tranche du PIQ 1995, votée le 14 mars 1995. Proposition N° 366 du 3 novembre 1994. Ouverture d'un crédit de 2 830 000 francs et réaffectation partielle d'un crédit de 850 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1995, votée le 10 octobre 1995. Proposition N° 3 du 12 mai 1995. Ouverture d'un crédit de 3 785 000 francs.

- Première tranche du PIQ 1996, votée le 17 septembre 1996. Proposition N° 88 du 12 février 1996. Ouverture d'un crédit de 993 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1996, votée les 13 janvier et 10 mars 1998. Proposition N° 282 du 23 juillet 1997. Ouverture d'un crédit de 2 250 430 francs.
- PIQ 1997, voté le 10 novembre 1998. Proposition N° 361 du 9 avril 1998. Ouverture d'un crédit de 2 810 660 francs.
- PIQ 1998, voté le 16 juin 1999. Proposition N° 446 du 10 février 1999. Ouverture d'un crédit de 3 215 410 francs, dont 400 000 francs pour l'équipement des conseillers municipaux.
- PIQ 1999, voté le 23 mai 2000. Proposition PR-28 du 8 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 2 988 305 francs.
- PIQ 2000, voté le 15 mai 2001. Proposition PR-96 du 29 septembre 2000. Ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.
- PIQ 2001, voté le 20 novembre 2002. Proposition PR-165 du 28 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3 099 330 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.
- PIQ 2002, voté le 6 mai 2003. Proposition PR-270 du 5 février 2003. Ouverture d'un crédit de 4 392 200 francs, dont 400 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.
- PIQ 2003. Proposition PR-324 du 14 janvier 2004. Ouverture d'un crédit de 4 063 370 francs, dont 100 000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

Processus d'élaboration du PIQ

Conformément à la procédure mise en œuvre par le Conseil administratif dès 1995, le processus d'élaboration du PIQ est le suivant:

- la Direction des systèmes d'information (DSI) envoie aux services les formulaires pour l'expression des besoins informatiques;
- les demandes sont chiffrées par la DSI;
- elles sont présentées au groupe SIC (Systèmes d'information et de communication) – constitué par décision du Conseil administratif et composé de représentants de l'administration municipale – qui élabore un projet de proposition de crédit conforme à la stratégie des systèmes d'information du Conseil administratif et au montant prévu sur le PFQ;
- le projet de proposition de crédit est présenté à la conférence des directeurs;

- le Conseil administratif retouche et approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal;
- le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), pour examen;
- le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

Projet de PIQ 2004

Pour ce cru, les services ont fait parvenir à la DSI des demandes en matière de systèmes d'information et de communication estimées à plus de 9 millions de francs.

Le processus adopté pour ramener les demandes des services dans le cadre de l'enveloppe de 4 millions de francs s'articule autour des principes suivants, dans l'ordre d'importance:

- les infrastructures et le parc micro-informatique sont renouvelés tous les cinq ans. Cette durée a été estimée et maximisée dans la perspective du développement durable, sans toutefois compromettre l'intercommunicabilité de l'administration municipale avec le reste du monde. A titre d'illustration, cette période de renouvellement est environ deux fois plus longue que le rythme dicté par le marché et excède de 20% l'amortissement légal (quatre ans);
- les besoins liés aux nouveaux postes de collaborateurs figurant sur le projet de budget 2005 ont ensuite été intégrés à la proposition de crédit;
- enfin, les études et les projets ont fait l'objet d'une priorisation. Seules les demandes indispensables au fonctionnement de l'administration municipale ont été retenues.

Une fois ce processus appliqué, la proposition de crédit est ramenée à un total de 3 988 270 francs (non compris les besoins du Conseil municipal). Elle est conforme à l'enveloppe prévue, ainsi qu'à la stratégie des systèmes d'information du Conseil administratif.

Notation

Dans les tableaux qui suivent, les colonnes:

- «PIQ 2004» contiennent les montants d'acquisition – directement visés par la présente proposition de crédit d'investissement;
- «PB 2006» indiquent les montants à prévoir pour la maintenance des biens acquis – en relation avec le futur projet de budget de fonctionnement 2006, rubriques 31503x des services.

Description des objets*Renouvellement des infrastructures* 518 000 francs

Objets	Nombre (01.06.2004)	Amortissement (années)	Nombre à renouveler	PIQ 2004 (francs)
Serveurs Intel (Linux, Netware, Microsoft)	70	5	14	168 000
Serveurs PowerPC (Unix AIX, Linux.)	6	5	1	150 000
Equipements du réseau Vilnet (étape 1)	33	—	20	200 000
Total				518 000

Renouvellement du parc micro-informatique 1 643 100 francs

Objets	Nombre (01.06.2004)	Amortissement (années)	Nombre à renouveler	PIQ 2004 (francs)
Ordinateurs	2245	5	451	1 160 000
Imprimantes	1028	5	207	483 100
Total				1 643 100

Nouveaux postes 69 300 francs

Il s'agit ici des postes prévus au projet de budget 2005 (état au 30 juin 2004), qui nécessitent un équipement informatique.

Service	Intitulé du poste	PIQ 2004 (francs)	PB 2006 (francs)
2 VOI Division de la voirie	Coordinateur/Chef d'équipe	11 190	2 150
2 VOI Division de la voirie	Chef d'équipe	11 190	2 150
3 BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Bibliothécaire (1)	5 840	550
3 BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Bibliothécaire (2)	5 840	550
3 BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Bibliothécaire (3)	5 840	550

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2004 (après-midi)
 Proposition: plan informatique quadriennal 2004

833

3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Bibliothécaire (4)	5 840	550
3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Bibliothécaire (5)	5 840	550
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	Bibliothécaire (Bibliothèque musicale)	4 140	150
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	Bibliothécaire (orientation bibliothèque numérique)	4 840	150
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	Comptable	8 740	2 150
Total			10 postes	69 300	9 500

Etudes et projets 1 757 870 francs

Service	Projet ou étude	PIQ 2004 (francs)	PB 2006 (francs)
1 ACH Achats	Mise à jour des logiciels «métiers»	15 940	150
1 DSI Direction des systèmes d'information	Mise à jour des outils informatiques	44 300	8 700
2 MOB Service de la mobilité	Création du Service de la mobilité	26 700	2 200
2 OFI Opérations foncières, information et communication	Documentation photographique – consultation	4 240	150
2 URB Urbanisme	URBA 2 – Première étape	54 000	10 800
3 BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Etude: nouveau système de gestion documentaire	12 000	–
3 BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Etude en vue du remplacement du système de prêt	10 000	–
3 BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Matériel supplémentaire pour le service de prêt	8 000	900
3 BPU Bibliothèque publique et universitaire	Equipement de numérisation du Centre d'iconographie genevoise	13 100	–

3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	Salle de travail pour le personnel de distribution	14 520	450
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	Stations de travail numériques de reprographie	10480	300
3	CJB	Conservatoire et jardin botaniques	Acquisition de logiciels scientifiques	14 000	2 800
3	CJB	Conservatoire et jardin botaniques	SIPV: gestion du patrimoine arboré – 1 ^{re} étape	170 610	19 600
3	DAC	Présidence et direction du dépt. affaires culturelles, et division art et culture	Mise à jour des logiciels «métiers» du Service de la promotion culturelle	9 400	-
3	DAC	Présidence et direction du dépt. affaires culturelles, et division art et culture	Musinfo: Archivage des ressources sonores et visuelles	21 000	-
3	DAC	Présidence et direction du dépt. affaires culturelles, et division art et culture	Musinfo: Numérisation des collections	25 000	5 000
3	DAC	Présidence et direction du dépt. affaires culturelles, et division art et culture	Musinfo: Suite du déploiement des collections sur internet	92 000	6 400
3	ETH	Musée d'ethnographie	Studio photo	21 900	3 600
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	Base de données d'images numériques à des fins pédagogiques	2 500	-
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	Médiation culturelle au musée	46 440	900
4	PCI	Assistance et protection de la population	Abri 2000	80 000	16 000
4	PCI	Assistance et protection de la population	Politique de communication et dossiers de sécurité des bâtiments	6 240	290

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2004 (après-midi)
 Proposition: plan informatique quadriennal 2004

835

4	SPO	Sports	Déploiement d'outils informatiques	18 480	4 300
4	SPO	Sports	Travaux infographiques pour le site web du service	3 600	-
5	DEJ	Délégation à la jeunesse	Déploiement d'outils informatiques	16 780	2 300
5	FUN	Pompes funèbres	Plan d'occupation des cimetières municipaux – 1 ^{re} étape: acquisition des données	49 140	1 850
5	SOC	Social	Gestion des aides financières du Service social	175 000	70 000
X	Ville	<i>Besoins généraux</i>	Extension du stockage en ligne	170 000	34 000
X	Ville	<i>Besoins généraux</i>	Infrastructures de sauvegarde des données – 2 ^e étape	275 000	55 000
X	Ville	<i>Besoins généraux</i>	Sécurité informatique et télécoms	144 000	28 800
X	Ville	<i>Besoins généraux</i>	Serveur d'images et de vidéos	91 500	12 900
X	Ville	<i>Besoins généraux</i>	SITV: diffusion de cartes sur internet	112 000	21 600
Total				1 757 870	308 990

Récapitulatif

	Investissements (francs)	Références au 20 ^e PFQ (PFQ 2002-2005)	Augmentation du budget de fonctionnement (francs)
Renouvellement des infrastructures	518 000	110.030.11	-
Renouvellement du parc micro-informatique	1 643 100	110.030.11	-
Nouveaux postes	69 300	110.030.11	9 500
Etudes et projets	1 757 870	110.030.11	308 990
<i>Sous-total (PIQ 2004)</i>	<i>3 988 270</i>		<i>318 490</i>
Conseil municipal	100 000		-
Total de la proposition de crédit	4 088 270		318 490

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

Ce crédit entraînera une augmentation du budget ordinaire de fonctionnement estimée à 318 490 francs, au titre de contrats supplémentaires de maintenance. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de quatre annuités, elle atteindra 1 071 900 francs.

Service gestionnaire et services bénéficiaires*Service gestionnaire*

Le service gestionnaire de ce crédit est la Direction des systèmes d'information (DSI).

Services bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce crédit sont les suivants:

Service	PIQ 2004 (francs)	PB 2006 (francs)
0 CFI Contrôle financier	-	-
0 OPE Ressources humaines	-	-
0 SEG Administration centrale	-	-
0 SRE Relations extérieures	-	-
1 ACH Achats	15 940	150
1 ASU Assurances	-	-
1 CGE Comptabilité générale et Budget	-	-
1 DAG Direction de l'administration générale	-	-
1 DSF Présidence, direction et secrétariat du dépt. des finances	-	-
1 DSI Direction des systèmes d'information	44 300	8 700
1 GIM Gérance immobilière municipale	-	-
1 TAX Taxe professionnelle communale	-	-
2 AMU Aménagement urbain	-	-
2 ARC Architecture	-	-
2 BAT Bâtiments	-	-
2 CPA Protection du patrimoine architectural	-	-

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2004 (après-midi)
 Proposition: plan informatique quadriennal 2004

837

2	DCO	Division de l'aménagement et des constructions	-	-
2	ENE	Energie	-	-
2	OFI	Opérations foncières, information et communication	4 240	150
2	MOB	Service de la mobilité	26 700	2 200
2	SIM	Présidence et secrétariat du dépt. aménagement, constructions, voirie	-	-
2	URB	Urbanisme	54 000	10 800
2	VOI	Division de la voirie	22 380	4 300
3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	59 200	3 650
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	55 820	3 200
3	CJB	Conservatoire et jardin botaniques	184 610	22 400
3	DAC	Présidence et direction du dépt. affaires culturelles, et division art et culture	147 400	11 400
3	ETH	Musée d'ethnographie	21 900	3 600
3	GTH	Grand Théâtre	-	-
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	48 940	900
3	MHN	Muséum d'histoire naturelle	-	-
3	MUS	Bibliothèque musicale	-	-
4	ADP	Agents de ville et domaine public	-	-
4	PCI	Assistance et protection de la population	86 240	16 290
4	SIS	Incendie et secours	-	-
4	SPO	Sports	22 080	4 300
4	SPS	Présidence et secrétariat du dépt. sports et sécurité	-	-
5	CIV	Etat civil	-	-
5	DEJ	Délégation à la jeunesse	16 780	2 300
5	DPE	Délégation à la petite enfance	-	-
5	ECO	Ecoles et institutions pour l'enfance	-	-
5	FUN	Pompes funèbres	49 140	1 850
5	SEP	Présidence et secrétariat du dépt. affaires sociales, écoles et environnement	-	-
5	SEV	Espaces verts et environnement	-	-
5	SOC	Social	175 000	70 000

X Ville <i>Besoins généraux</i>	792 500	152 300
Total	1 827 170	318 490

Conclusion

Considérant que les projets susmentionnés s'inscrivent dans la stratégie des systèmes d'information de la Ville de Genève, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 088 270 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 088 270 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2006 à 2009.

La proposition est renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication sans débat de préconsultation.

11. Interpellation de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer et M^{me} Bérengère Rosset: «Il se sent sûr! Pourquoi se censure-t-il?» (I-112)¹.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, c'est bien malgré moi que, six mois après l'événement, à savoir l'affaire dite «Dieudonné», je prends la parole sur ce sujet. Cela d'autant plus que nous avons eu l'occasion d'en débattre à notre dernière séance, avant la pause estivale, à l'occasion de la résolution R-65, et que presque tout a été dit. Cependant, il y a deux choses essentielles que je voudrais relever. Je précise ici que je ne porterai ce soir aucun jugement quant à savoir si M. Mugny devait ou non prendre les dispositions qu'il a prises, à savoir refuser la location de la salle dans un premier temps, puis accepter. C'est le problème du tango – je sais qu'il est passionné d'accordéon – un pas en avant, deux pas en arrière, et vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, qu'il n'est pas très rassurant d'être gouverné par des gens qui prennent des décisions et qui reviennent ensuite sur celles-ci.

L'influence de M. Mugny déborde d'ailleurs sur l'ensemble du Conseil administratif, puisque ce dernier, pour ne prendre que l'exemple de TV Léman bleu, demandait la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration, avant de faire marche arrière. Ce sont des attitudes qui sont très peu sécurisantes, pour nous aussi bien que pour les citoyens. Il y a sans doute bien d'autres sujets importants où le tango s'est aussi manifesté... Heureusement que nos magistrats ne sont pas aux commandes d'un Boeing 747, parce que là, une fois qu'une mauvaise décision est prise, la catastrophe est inévitable!

Une chose m'a profondément choqué, c'est qu'on n'a pas entendu notre magistrat sur le spectacle qui s'est donné au Théâtre Le Poche et qui avait pour titre *Les sphinx du macadam*. Je ne veux pas citer ici certains passages, car ils relèvent du blasphème, du sacrilège, et je ne voudrais pas que cela figure au *Mémorial*, mais j'invite le magistrat à lire la pièce. En l'occurrence, on n'a pas entendu le magistrat se manifester et je le regrette vivement! C'est donc ces deux raisons – ce tango, un pas en avant et puis on change d'avis, ainsi que les propos entendus au Théâtre Le Poche – qui m'ont amené à maintenir cette interpellation.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Queloz, dans un premier temps, j'allais vous répondre que votre interpellation était du réchauffé, que le soufflé était retombé! Vous êtes intervenu, nous sommes en démocratie, c'est votre droit, mais vous avez quand même dit une ou deux choses un peu étranges, surtout venant d'un libéral!

¹ «Mémorial 161^e année»: Annonce, 5150.

Selon vous, quand une personne prend une décision, cette décision ne doit plus jamais être remise en question. Pour notre part, au sein des Verts et de l'Alternative, nous considérons que, lorsque nous avons une idée, nous la soumettons, nous en discutons, les gens expriment leur point de vue, et notre propre point de vue évolue en entendant les arguments des autres. La démocratie, c'est aussi cette capacité de se dire que son idée n'est pas forcément la seule, que personne ne détient la vérité et que celle-ci est sujette à débat.

Dans le cas de M. Dieudonné, je reconnais qu'on aurait pu prendre une position ou l'autre avec, chaque fois, des arguments tout à fait pertinents, je l'ai dit et répété, je ne vais pas y revenir. Effectivement, nous avons pris une décision, puis notre position a évolué. Cela dit, ce qui est intéressant, Monsieur Queloz, c'est que vous avez voté, avec quasiment tout le Conseil municipal, une résolution R-65 disant que je ne devais plus jamais intervenir; or, c'est la deuxième fois aujourd'hui qu'on me reproche de ne pas être intervenu... On a cité tout à l'heure la Tente du dialogue, où nous avons mis à disposition le terrain, où nous avons laissé les rencontres avoir lieu. Selon vous, j'aurais dû intervenir au Théâtre Le Poche. Il faudrait savoir, Monsieur Queloz: soit je dois intervenir, soit je ne dois pas intervenir. Votre parti a défendu avec acharnement l'idée que je ne devais pas intervenir. Je me vois mal intervenir systématiquement pour toutes les pièces qui se jouent à Genève.

Dans le cas particulier, je vous rappelle qu'il ne s'agissait pas d'interdire le spectacle de M. Dieudonné, mais de savoir si nous allions lui louer une salle de la Ville. C'était là une décision qui était de la compétence du Conseil administratif. C'est tout. Alors, je le répète, je suis un peu surpris de vous entendre aujourd'hui me demander d'intervenir. J'espère que, la prochaine fois que j'interviendrai, Monsieur Queloz, vous me soutiendrez, en disant qu'il est de mon devoir d'intervenir quand des choses choquantes se passent à Genève!

M. Georges Queloz (L). Je voudrais juste préciser à M. Mugny que je lui accorde la liberté de prendre une décision. Je n'ai pas jugé sa décision, je n'ai pas jugé s'il fallait interdire ou non, mais j'aurais voulu qu'il ait les mêmes réactions pour d'autres textes qui étaient encore beaucoup plus choquants, et ce n'était pas le même Dieu...

L'interpellation est close.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'interpellation I-113 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Viatique financier de la législature: la semaine des quatre jeudis?», est retirée.

12. Motion de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et M^{me} Nathalie Fontanet: «Sous les pavés, pas de plage» (M-458)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- à de nombreux endroits, les pavés de la Vieille-Ville ont été remplacés par du goudron;
 - le résultat de cette opération est un patchwork inesthétique,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- profiter de tous les travaux à venir pour remettre des pavés là où ils ont été enlevés;
 - planifier et effectuer le remplacement des taches de goudron;
 - redonner ainsi son caractère original et uniforme au revêtement de la Vieille-Ville.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Mesdames et Messieurs, vous aurez peut-être constaté comme moi la fin imminente des travaux engagés par les Services industriels de Genève, notamment à la place de la Taconnerie et autour de la cathédrale, pour l'installation d'un câble optique dans une partie de la Vieille-Ville. Naturellement, si on peut regretter la longueur de ces travaux et le caractère peu esthétique des véhicules de chantier qui ont stationné ce printemps et tout au long de l'été autour de la cathédrale, on doit en revanche se réjouir du magnifique travail qui a été effectué par l'entreprise mandatée, notamment pour repaver de façon très harmonieuse tout le pourtour de la cathédrale, ainsi que la place de la Taconnerie, remplaçant les taches de macadam qui avaient fait leur apparition deci de-là, ces derniers temps, et les nombreux pavés cassés, cela pour la plus grande joie des passants, des touristes et des habitants de la Vieille-Ville. Dès lors, et c'est ce que propose cette motion, pourquoi ne profiterions-nous pas des futurs travaux pour repaver la Vieille-Ville?

J'ai ici, à la disposition de ceux qui désirent le voir, un dossier avec des photos, qui montrent qu'à de nombreux endroits nos chers pavés n'ont jamais été remplacés, qu'ils ont même souvent été supprimés, pour laisser place à des taches de goudron tout à fait inesthétiques. On remarque aussi très souvent des revêtements différents. Par exemple, à la place du Bourg-de-Four, le trottoir est pavé du

¹ «Mémorial 161^e année»: Annonce, 5616.

côté du Palais de justice; de l'autre côté, le trottoir est un trottoir «genevois», comme les appelle M. Broggin; au milieu, une partie est pavée et une autre partie est goudronnée. Il y a bien d'autres endroits comme celui-là en Vieille-Ville, notamment devant l'Hôtel des Armures, devant la Maison Tavel, dont on sait qu'elle est régulièrement visitée par les touristes. Il est dommage de voir cette rue à moitié pavée, à moitié goudronnée. Tous ces endroits figurent dans mon petit dossier photographique.

Repaver la Vieille-Ville ne peut que donner aux passants l'envie de flâner et de contempler la cathédrale, les vieux bâtiments... De plus, l'avantage des pavés est qu'on peut les réutiliser en cas d'ouverture de la chaussée. Dans ce sens, cette motion s'inscrit directement dans le débat que mène la commission des travaux autour de la motion M-450. Les motionnaires nous ont expliqué qu'il est effectivement plus judicieux de mettre des pavés, puisqu'on peut les réutiliser, conformément aux principes du développement durable.

En conclusion, il ne s'agit évidemment pas aujourd'hui d'éventrer toute la Vieille-Ville pour la repaver. En revanche, nous pourrions profiter des travaux à venir pour rendre aux rues de la Vieille-Ville leur apparence originelle. Je propose donc le renvoi de cette motion à la commission des travaux.

Préconsultation

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste enverra cette motion à la commission des travaux. Néanmoins, j'ai quelques remarques à faire à ce sujet. Sur le fond, on ne peut qu'être d'accord avec cette motion, mais il faut se souvenir que nous avons des soucis financiers, que nous devons faire des économies, et que toute intervention, même partielle, coûte. D'ailleurs, c'est tout Genève qui est délabrée, et pas uniquement la Vieille-Ville. Pour ma part, je bourlingue beaucoup dans la ville, je connais un peu tous les quartiers et je me suis amusé, cet été, à faire des photos de tous les lieux délabrés qui mériteraient une intervention: c'est gigantesque! Prenez uniquement notre patrimoine bâti, nos immeubles: vous savez tous depuis des années qu'ils sont presque à l'abandon. Notre ville se délabre et ce sont des centaines de millions de francs que nous devons dépenser pour la remettre en état. C'est d'ailleurs pour cette raison que certains ont pu faire toute leur campagne électorale sur la saleté, la salubrité, etc., en espérant que la majorité changerait, mais cela a raté, bien heureusement! Reste que Genève est délabrée et qu'en Vieille-Ville on le ressent très nettement en effet.

Concernant les pavés, il faut y réfléchir à deux fois. Nous pourrions en discuter en commission des travaux, avec les Verts en particulier, mais, compte tenu du travail nécessaire pour poser des pavés, je ne suis pas persuadé que ce soit la solu-

tion la plus économique. Et puis, encore faut-il trouver des paveurs! A Saint-Antoine, les pavés venaient des pays de l'Est et je me pose, là aussi, des questions. Je ne sais plus si c'est la Ville ou l'Etat qui a payé ces pavés, mais ils étaient très bon marché parce qu'ils venaient de Roumanie ou d'un autre pays de l'Est et que ces pays vendent leur patrimoine pour encaisser des devises. Cela ne va pas non plus et on ne peut pas entrer dans ce système-là.

On parle de paver la place du Bourg-de-Four depuis des décennies et je pense qu'on en parlera encore pendant des décennies, car on n'a pas l'argent pour se le permettre. Cela dit, il y a des accommodements à trouver. Vous avez raison, Monsieur Hatt-Arnold, il faudrait intervenir systématiquement quand les Services industriels, par exemple, ouvrent une tranchée. On devrait faire attention à la finition de ces travaux. Alors, nous allons étudier cette motion et aborder le problème du pavage, en même temps que la motion M-450 des Verts. Mais, à mon avis, le problème est beaucoup plus large, c'est le délabrement de notre ville en général auquel il faudrait sérieusement songer.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité (51 oui).

13. Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, MM. Gérard Deshusses, David Carrillo, Gilles Thorrel, René Grand, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, David Metzger, Roman Juon et Olivier Coste: «Plaisirs des sens y compris gustatifs (buvette du Jardin botanique)» (M-459)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Jardin botanique est un des lieux exceptionnels de notre Ville;
- que la population s'y promène à toutes les saisons;
- qu'il n'existe actuellement qu'une buvette insuffisante et de surcroît fermée en hiver;
- qu'il existe actuellement un projet de réaménagement de l'actuelle buvette,

¹ «Mémorial 161^e année»: Annoncée, 5616.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de l’informer de l’avancée des projets;
- d’accélérer le réaménagement de la buvette du Jardin botanique pour en faire une véritable brasserie populaire, ouverte toute l’année.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Les fermages de la Ville de Genève occupent régulièrement le Conseil municipal. Nous avons longuement parlé ce soir de celui de l’île Rousseau, nous avons souvent parlé du Lacustre, de la Potinière, du kiosque des Bastions, du Restaurant des Halles de l’Île, ou encore de celui de la Maison des arts du Grütli. Cette motion-ci s’intéresse au petit café qui existe actuellement au Jardin botanique. En fait, l’idée m’en est venue un peu par hasard, après un dimanche d’hiver ensoleillé passé là-bas avec les enfants. Il y avait énormément de gens qui se promenaient au Jardin botanique, et je me suis rendu compte qu’il n’y avait aucun endroit où boire ne serait-ce que de l’eau, puisqu’en hiver les fontaines ne fonctionnent pas et que la buvette était fermée.

Nous nous sommes donc intéressés à cette petite buvette et nous nous sommes rendu compte qu’elle était un peu désuète, un peu petite, trop souvent fermée, pour un lieu aussi prestigieux que le Jardin botanique, qui est vraiment un endroit magnifique. Ces dernières années, le personnel du jardin a développé toute une série d’activités, activités pédagogiques du mercredi, animations le soir... C’est un lieu qui se développe de manière très positive, de plus en plus d’habitants et d’habitantes y vont, et nous trouvons très dommage qu’il n’y ait pas un établissement simple où on puisse boire quelque chose en hiver, comme au printemps, en été ou en automne. Cela permettrait aux habitants et aux habitantes de la ville d’apprécier encore mieux cet endroit.

En rédigeant cette motion, nous avons obtenu quelques renseignements, notamment sur le fait qu’il existait un projet d’agrandissement des bâtiments, qui comprenait l’agrandissement de la buvette, raison pour laquelle il fallait attendre. Ce soir, nous souhaitons avoir quelques informations sur ce projet et savoir s’il ne serait pas possible, comme nous l’avons déjà demandé pour Baby-Plage par exemple, de scinder ce grand projet d’avenir pour réaliser plus vite la partie buvette. En effet, il nous semble que l’agrandissement de la buvette et son ouverture toute l’année pourraient très concrètement apporter un plus, sans engendrer trop de frais.

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous sommes d’accord sur l’essentiel de ce texte. Néanmoins, il y a un point qui ne rencontre pas tout à fait notre agrément. Cela a

peut-être échappé à certains, mais il nous paraît, à nous démocrates-chrétiens, que le but premier de la Ville n'est pas d'être tenancier de bistrot et, à cet égard, nous trouvons assez audacieux que l'invité de la motion spécifie: «... pour en faire une véritable brasserie populaire...» Il nous semble que ce n'est pas à nous de décider de la nature de l'établissement et que ce sera au gérant de voir ce qu'il est possible de faire. M^{me} Keller Lopez parlait d'un lieu simple et nous pouvons tout à fait la rejoindre sur ce point, mais il ne nous paraît pas justifié de spécifier qu'il s'agira d'une «brasserie populaire». Du reste, cette terminologie est sujette à toutes sortes d'interprétations: qu'est-ce qu'un lieu vraiment populaire? est-ce une question de prix, de décoration...?

Monsieur le président, je m'en vais donc déposer le projet d'amendement suivant sur votre bureau:

Projet d'amendement

Suppression de la mention: «... pour en faire une véritable brasserie populaire...»

Si cet amendement était accepté, le Parti démocrate-chrétien voterait cette motion.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral soutiendra cette motion, avec quelques réserves toutefois, réserves que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer dans ce Conseil lorsque nous parlions de fermages et de restaurateurs. Tout d'abord, si une brasserie ou un autre type d'établissement doit se développer au Jardin botanique, il conviendra que la gérance de cet établissement soit mise au concours par la Gérance immobilière municipale, avec un contrat ad hoc, afin d'être sûr que la convention collective de travail sera respectée, ainsi que toutes les autres dispositions légales, et pour mettre sur pied d'égalité tous les gens qui seraient intéressés à présenter un projet pour l'exploitation de cet établissement. J'aimerais insister naturellement sur l'aspect esthétique que devra avoir cet endroit. Le maire, Pierre Muller, l'a dit tout à l'heure: il est important de se débarrasser de certains mobiliers en plastique et autres, qui n'iraient pas du tout dans le cadre du Jardin botanique.

Enfin, pour rejoindre les propos de M^{me} Rys, je dirai qu'une véritable brasserie nous semble être, en effet, un projet par trop ambitieux. Cela dit, nous soutiendrons la motion.

M. Pierre Losio (Ve). Pour notre part, nous avons été un peu rassurés par les propos de M^{me} Keller Lopez, qui a précisé qu'en fait les motionnaires souhaitaient

quelque chose de simple. Les termes «véritable brasserie populaire» évoquent immédiatement toute une iconographie: la Brasserie Métropole, le Landolt, la Brasserie du Siècle... Je ne pense pas que la vocation du Jardin botanique soit d'abriter une véritable brasserie populaire.

Cela dit, nous serons également très attentifs à l'investissement qui va être nécessaire pour effectuer ces travaux. Si ceux-ci peuvent être financés par le budget de fonctionnement, par les crédits d'entretien, cet aménagement devient tout à fait faisable, mais s'il faut voter un crédit extraordinaire, dans ce cas-là, pour nous les Verts, ce n'est pas une priorité. Pour avoir davantage d'informations sur toutes ces questions, nous souhaitons donc que cette motion fasse un tour à la commission des travaux.

M. Alexis Barbey (L). J'ai quelques mots à dire sur ce sujet qui me tient à cœur, puisque, pour avoir le plaisir de siéger dans une commission qui se réunit là-bas, il se trouve que je fréquente l'actuel self-service – il faut l'appeler ainsi – du Jardin botanique. Effectivement, on peut dire que l'offre n'est pas vraiment à la hauteur du lieu, et cela pas du tout en raison d'un manque de bonne volonté des exploitants, qui s'activent, en famille, derrière le bar pour amener force pizzas et petites salades aux clients.

Quand M^{me} Keller Lopez dit qu'il faut aménager un lieu accueillant et simple, je la rejoins; encore faut-il savoir s'il y a un public prêt à se rendre dans ce restaurant. Je crois que, dans le cas du Jardin botanique, la question ne se pose pas: il y a des organisations internationales juste à côté, il y a le nombreux public qui fréquente le Jardin botanique, et, à n'en pas douter, la demande est là. Il vaut donc la peine de doter ce lieu d'un établissement qui soit plus à même de répondre, non seulement à la demande des gens qui le fréquentent, mais aussi à une certaine image de la Ville de Genève, qui se veut conviviale, dans la qualité. J'espère que c'est dans ce sens qu'ira le projet, sans négliger l'aspect simplicité et facilité d'accès.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'entends bien le flou qui entoure le terme «brasserie populaire», mais ce n'était en fait qu'une petite pique lancée à l'encontre de notre maire, qui nous avait présenté la brasserie du parc des Eaux-Vives comme étant un lieu «populaire». Quand je m'y suis rendue la première fois pour goûter avec les enfants, quelle n'a pas été ma surprise devant le prix du chocolat chaud et du café! C'est un lieu très cher, en fait, qui n'est pas du tout destiné aux personnes du quartier qui pourraient y venir pour le goûter. Au Jardin botanique, l'idée est donc d'aménager un café où l'on puisse boire un chocolat chaud ou un thé, de manière décente et à des prix pas trop élevés. J'avais choisi le

terme de «brasserie populaire», parce que c'était ainsi que M. Muller nous avait présenté la brasserie du parc des Eaux-Vives. Mais nous n'avons aucune objection à supprimer ce terme.

Par contre, il nous semble important que cet établissement soit ouvert toute l'année. On ne va pas se promener au Jardin botanique seulement pendant l'été, quand il fait beau, on y va aussi en hiver et en toutes saisons, et il est donc important qu'il y ait un lieu d'accueil ouvert toute l'année. Nous souhaitons garder cette idée et il faudrait donc libeller l'amendement de M^{me} Rys en conséquence.

D'autre part, j'aimerais répondre une deuxième chose à M^{me} Rys. Je ne pense pas que la Ville de Genève n'ait rien à dire sur les fermages, mais qu'au contraire elle a attendu bien trop longtemps pour exiger certaines choses et poser des conditions. Nous avons des lieux magnifiques, qui nous appartiennent, et c'est à nous de décider à qui nous voulons les confier et pour quel projet. Les gérances de la Ville ne sont pas comme n'importe quelle gérance, dans n'importe quel lieu. Il est important que nous établissions un cahier des charges expliquant ce que nous entendons faire de ces lieux. A notre avis – je pense que le Conseil administratif nous suivra et qu'il n'est pas forcément besoin de parler de brasserie populaire dans la motion – il est important que cet établissement soit destiné à un public familial, qui puisse venir y boire quelque chose, et qu'on n'en fasse pas un restaurant de luxe sur la rive droite. Tel n'est pas le but. Il faut également que l'établissement puisse rester ouvert toute l'année. Je le répète encore une fois à M^{me} Rys: il est essentiel que nous soyons exigeants et que nous sachions ce que nous voulons faire dans les fermages de la Ville.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous pouvez directement renvoyer cette motion au Conseil administratif. Je parlais du Jardin botanique tout à l'heure avec mon collègue Patrice Mugny qui, soit dit en passant, m'avait déjà relancé sur ce dossier il y a quelque temps. Lui-même va manger de temps en temps dans cet endroit, lorsqu'il va voir ses collaboratrices et collaborateurs du Jardin botanique, et il a aussi pu constater que l'endroit est suffisamment bien fréquenté pour garantir une clientèle à toutes les saisons. Vous l'avez relevé, il y a non seulement le personnel du Jardin botanique et les gens qui se baladent dans le parc, mais également le personnel des organisations internationales adjacentes.

Nous avons déjà un projet au Jardin botanique. Il est vrai que de tels projets – vous l'avez relevé, Madame Keller Lopez – qui intègrent plusieurs facettes, prennent beaucoup de temps avant de pouvoir être soumis au Conseil municipal. En l'occurrence, un centre d'accueil devrait être intégré au Jardin botanique et doit être pris en compte dans le projet de réalisation d'un tea-room, dirons-nous, qui réponde aux demandes que vous avez formulées.

Vous pouvez nous renvoyer cette motion, nous allons l'étudier avec les deux paramètres que vous avez retenus, à savoir une ouverture toute l'année et un caractère populaire. Le caractère populaire ou non de la brasserie sera fonction des prix qui seront pratiqués, et c'est une exigence qui peut figurer dans le cahier des charges, dans le cadre de l'appel d'offres. L'exploitant qui sera retenu devra être à même de répondre à nos exigences, à savoir une brasserie largement ouverte à tout un chacun. Nous vous remercions de nous renvoyer cet objet, afin que nous puissions revenir avec un projet dans les meilleurs délais possibles.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs, un restaurant n'est pas si simple à gérer. Tout repose évidemment sur le cahier des charges que M. Ferrazino a mentionné. Ce cahier des charges est une base très importante, mais vous ne pouvez pas tout simplement dire: «Un tenancier va s'engager pendant cinq ans et, de toute façon, qu'il gagne sa vie ou pas, ce n'est pas notre problème...» La Ville n'est pas là pour créer des entreprises qui vont faire faillite! En l'occurrence, soit il y a privatisation, soit il y a municipalisation de ces fermages. C'est là que se situe la question et c'est cet aspect-là qu'il faut analyser à fond, pour ne pas engager des gens qui se retrouvent au chômage après une année. Car, croyez-moi, ces fermages sont très précaires. Beaucoup de gens décident de se lancer dans la restauration, de prendre un fermage, d'engager leur famille dans l'exploitation et, une année après, ils constatent qu'ils ont fait une erreur. Dans ces cas-là, la Ville ne prend pas de responsabilités à leur égard: s'ils ne réussissent pas, elle décide de prendre quelqu'un d'autre...

M. Ferrazino nous a invités à lui renvoyer la motion, en disant qu'il allait l'examiner, mais je doute, Monsieur Ferrazino, que vous examiniez les dossiers des fermages comme il faut, parce que vous avez fait d'énormes erreurs jusqu'à maintenant, que ce soit à l'île Rousseau, au Lacustre, ou ailleurs. Pour ma part, je préférerais que vous donniez les dossiers des fermages à des professionnels, qui puissent les étudier de manière approfondie. Je rappelle que la motion M-201 est toujours dans le tiroir de M. Oberholzer, qui n'a malheureusement pas encore rendu son rapport. Si le rapport sur cette motion arrivait, nous pourrions discuter tranquillement des fermages de la Ville en général, car je crois que c'est un problème qu'il faut absolument prendre en main. Sinon, au Jardin botanique, on ira de nouveau dans le mur!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'ai oublié de signaler que le groupe socialiste souhaitait renvoyer cette motion au Conseil administratif et non à la commission des travaux, où nous aurons l'occasion de renvoyer le projet de rénovation lui-même, le jour où nous le recevrons. Par ailleurs, comme M. Winet, le groupe

socialiste souhaite ardemment voir revenir devant ce plénum le rapport sur la motion M-201, qui demandait un état des lieux des fermages, car il est vrai qu'un certain nombre de questions se posent depuis longtemps. Je rappellerai enfin à M. Winet que ce n'est pas M. Ferrazino qui s'occupe des fermages, mais la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève, qui dépend de M. Muller, si je ne m'abuse...

M. Guillaume Barazzone (DC). J'ai une réflexion à faire concernant toutes ces idées de brasserie populaire, que ce soit de la part de M. Mugny ou de l'Alternative. Je peux envisager qu'on fasse un petit restaurant ou une buvette au Jardin botanique. Mais est-ce vraiment le rôle de l'Etat ou de la Ville de Genève d'ouvrir des restaurants à tout-va? Lorsqu'un privé ouvre un restaurant, il choisit son public cible, parce qu'il veut que son affaire soit rentable. Mais, lorsqu'on décide que la brasserie doit être populaire par définition et que la population entière doit en profiter, il n'y a alors pas de public cible, ce d'autant plus lorsque les prix doivent être assez bas pour que tout un chacun puisse avoir accès au restaurant. Mesdames et Messieurs, soit vous choisissez d'ouvrir à tout-va des restaurants et de les municipaliser, et dans ce cas-là vous prenez le risque et la responsabilité que ceux-ci ne tournent pas bien. Soit vous laissez les privés ouvrir des restaurants, qui sont déjà très nombreux à Genève, voire des restaurants populaires, qui sont, que je sache, innombrables dans les quartiers des Eaux-Vives ou des Pâquis, par exemple.

Le Conseil municipal devra avoir le courage, un jour, d'entamer, comme disait M. Winet, une discussion de fond sur ces fermages. Encore une fois, lorsque vous donnez un restaurant en fermage à un gérant qui n'a pas dû faire d'investissement, qui n'a pas pris de risques au départ, celui-ci n'aura pas forcément à cœur de rentabiliser le projet autant que celui qui aurait investi son propre argent. Le groupe démocrate-chrétien ne partage pas l'idée d'ouvrir des restaurants à tout-va, ce n'est pas le rôle de l'Etat d'ouvrir des restaurants, ni celui de la Ville qui en a déjà bien assez!

M. Olivier Coste (S). Le Jardin botanique a effectivement une vocation éminemment populaire, toute une action pédagogique y est menée, et les familles qui s'y rendent doivent, comme dans tous les jardins botaniques du monde, pouvoir trouver un restaurant qui corresponde à leurs moyens.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'interviens brièvement, puisque M. Christian Ferrazino nous a quittés pour parler de la Semaine de la

mobilité dans une émission de télévision. Mesdames et Messieurs, il y a une chose que je ne comprends pas très bien dans ce que vous affirmez. Prenons l'exemple récent du kiosque des Bastions: c'est le patron de l'Omnibus – donc un patron de café tout à fait classique, qui avait pris des risques à l'Omnibus – qui s'est porté candidat pour la gérance du kiosque et qui a, là aussi, pris des risques et investi considérablement pour s'installer. C'est donc tout à fait conforme au système que vous préconisez. La Ville est propriétaire de certains lieux, voudriez-vous qu'elle les vende à des privés? En l'occurrence, la Ville donne ces lieux en gérance à un exploitant, qui prend ses risques. Je ne vois pas où est le problème, en quoi cela empêche le privé de réaliser ce qu'il souhaite, si ce n'est qu'il a un cahier des charges à respecter et que ce cahier des charges n'est pas le même au Restaurant du Parc des Eaux-Vives ou au kiosque des Bastions, et heureusement!

M. Guillaume Barazzone (DC). Je voudrais préciser que le groupe démocrate-chrétien votera en faveur de la motion et que mon intervention n'était qu'une mise en garde pour que la Ville n'engage pas trop de frais. En effet, quand je vois le terme de «brasserie populaire», je crains qu'on perde de vue l'investissement nécessaire pour une telle brasserie. Etant donné qu'un autre projet est prévu aux Halles de l'Ile, je voulais mettre en garde le Conseil administratif contre l'engagement de frais importants, sachant que le retour sur investissement risque d'être faible.

Le président. Je fais voter l'amendement du groupe démocrate-chrétien, qui demande la suppression des termes: «... pour en faire une véritable brasserie populaire...».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 24 oui (3 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (47 oui et 16 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux est refusé par 53 non contre 8 oui (3 abstentions).

Le président. Le renvoi en commission ayant été refusé, la motion sera donc adressée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de l’informer de l’avancée des projets;
- d’accélérer le réaménagement de la buvette du Jardin botanique pour en faire une véritable brasserie populaire, ouverte toute l’année.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	706
2. Communications du bureau du Conseil municipal	708
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en remplacement de M. Henri Gobet, démissionnaire (statuts de la Fondation, art. 9) (art. 131, lettre B, ch. 8, RCM)	712
4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Jean-Charles Lathion, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B)	713
5. Rapport de la commission ad hoc Agenda 21 sur le séminaire «Prenez la parole! Qualité de vie et santé dans votre quartier» (D-38)	715
6. Rapport d'activité 2003 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32)	760
7. Questions orales	797
8. Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2004 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 290 000 francs:	
– un crédit de 100 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8, sur la parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;	
– un crédit de 80 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11, sur la parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;	
– un crédit de 110 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12, sur la parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-353)	810

9. Proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à la participation financière de la Ville à la rénovation et à l'extension du Village Aigues-Vertes (PR-358)	818
10. Proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 088 270 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ 2004) (PR-359)	829
11. Interpellation de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer et M ^{me} Bérengère Rosset: «Il se sent sûr! Pourquoi se censure-t-il?» (I-112)	839
12. Motion de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et M ^{me} Nathalie Fontanet: «Sous les pavés, pas de plage» (M-458).....	841
13. Motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, MM. Gérard Deshusses, David Carrillo, Gilles Thorel, René Grand, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, David Metzger, Roman Juon et Olivier Coste: «Plaisirs des sens y compris gustatifs (buvette du Jardin botanique)» (M-459)	843
14. Propositions des conseillers municipaux	851
15. Interpellations	851
16. Questions écrites	851

La mémorialiste:
Marguerite Conus